

**can-am**<sup>MC</sup>



**2009**

**Guide du  
conducteur**

Comprenant  
**Informations de sécurité,  
renseignements sur le véhicule  
et l'entretien**

**RENEGADE**<sup>MC</sup>



**AVERTISSEMENT**

Lisez attentivement ce guide. Il comprend d'importantes consignes de sécurité.

Ne conduisez jamais ce véhicule si vous avez moins de 16 ans. Toujours laisser ce Guide du conducteur dans le véhicule.

**2 1 9 0 0 0 5 5 8**

## PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE

### **AVERTISSEMENT**

Ce produit contient ou émet des produits chimiques reconnus par l'État de la Californie comme pouvant causer le cancer, des malformations congénitales ou présenter d'autres dangers pour la reproduction.

### **AVERTISSEMENT**

**LA CONDUITE DE VOTRE VÉHICULE EST POTENTIELLEMENT DANGEREUSE.** Si vous ne conduisez pas prudemment, une collision ou un capotage peuvent survenir à l'improviste, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles. Pour votre sécurité, lisez attentivement et respectez tous les avertissements du présent guide et des étiquettes apposées sur le véhicule. **Toute négligence à cet égard pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES.** Conserver ce guide dans le véhicule en tout temps.

### **AVERTISSEMENT**

Ne pas tenir compte des avertissements et instructions de sécurité de ce guide, du *VIDÉO DE SÉCURITÉ* et des étiquettes apposées sur les produits peut mener à des blessures et même au décès.

### **AVERTISSEMENT**

Le rendement de ce véhicule peut être supérieur à celui de tout autre véhicule utilisé antérieurement. Prenez le temps de vous familiariser avec votre nouveau véhicule.

Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP).

Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

Les marques de commerce suivantes sont des marques de Bombardier Produits Récréatifs inc.:

Can-Am<sup>MC</sup>

Renegade<sup>MC</sup>

Rotax<sup>®</sup>

XP-S<sup>MC</sup>

TTI<sup>MC</sup>

DESS<sup>MC</sup>

# AVANT-PROPOS

Nous désirons vous féliciter d'avoir acheté un tout nouveau VTT Can-Am<sup>MC</sup>. Vous profiterez de la garantie BRP et tout un réseau de concessionnaires Can-Am autorisés est disposé à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire tient à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre véhicule et a fait les derniers réglages. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre véhicule, veuillez communiquer avec votre concessionnaire.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a fait signer la *LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON* pour s'assurer que la préparation de votre véhicule vous satisfaisait pleinement.

## S'instruire avant de partir

Pour votre sécurité en plus de celle des personnes à proximité, lisez les sections suivantes avant d'utiliser votre véhicule:

- *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ*
- *RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE.*

Tous les conducteurs devraient s'inscrire à un cours de sécurité donné par un instructeur reconnu. Pour plus de renseignements, communiquer avec votre concessionnaire ou les autorités locales.

Conservez le présent Guide du conducteur dans le véhicule; vous pourrez ainsi vous y référer pour obtenir des renseignements relatifs à l'entretien, au diagnostic des pannes et à la formation de tiers.

## Information concernant la sécurité

L'information particulièrement importante contenue dans ce Guide du conducteur est identifiée par les symboles et les mots suivants:

### **AVERTISSEMENT**

**Avertit d'une situation comportant des risques de blessure grave, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.**

 **ATTENTION** Avertit d'une situation comportant des risques de blessure modérée ou mineure, si on ne l'évite pas.

 **AVIS** Avertit d'un risque d'endommager gravement le véhicule ou une (ou des) pièce(s) si l'instruction n'est pas suivie.

## À propos de ce guide du conducteur

Ce guide a pour but d'aider le propriétaire ou le conducteur à se familiariser avec le véhicule, son fonctionnement et son entretien. Ils sont indispensables à la conduite sécuritaire du véhicule.

Notez que ce guide est disponible dans plusieurs langues. En cas de divergence d'informations, la version originale anglaise a préséance.

Si vous désirez consulter et/ou imprimer une copie supplémentaire de votre Guide du conducteur, il suffit d'aller sur le site [www.guidesconducteur.brp.com](http://www.guidesconducteur.brp.com).

L'information et les descriptions de composants ou de systèmes présentés dans ce document sont corrects au moment de publier. Il faut noter

toutefois que BRP poursuit une politique d'amélioration continue de ses produits, mais sans s'engager à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut donc y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et fiches techniques du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Ce Guide du conducteur ainsi que le *VIDÉO DE SÉCURITÉ* devraient être dans le véhicule au moment de la vente.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

 **AVERTISSEMENT**

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

---

# TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>1</b>
S'instruire avant de partir .....	1
Information concernant la sécurité .....	1
À propos de ce guide du conducteur .....	1

## **INFORMATIONS DE SÉCURITÉ**

<b>PRÉCAUTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL</b> .....	<b>8</b>
Empoisonnement au monoxyde de carbone .....	8
Incendies et autres dangers associés à l'essence .....	8
Brûlures sur les composants chauds .....	9
Accessoires et modifications .....	9

<b>MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ</b> .....	<b>10</b>
--	-----------

<b>AVERTISSEMENTS D'UTILISATION</b> .....	<b>13</b>
---	-----------

<b>CONDUITE DU VÉHICULE</b> .....	<b>39</b>
-----------------------------------	-----------

Vérification de préutilisation .....	40
Vêtements .....	41
Transport de charges .....	42
Remorquage .....	43
Un véhicule de travail .....	43
Conduite récréative .....	44
Environnement .....	44
Limites de conception .....	45
Utilisation hors route .....	45
Précautions générales et mesures de sécurité .....	45
Montée .....	46
Descente .....	46
Déplacement à flanc de colline .....	46
Escarpements .....	46
Techniques de conduite .....	47
Entretien périodique .....	52

<b>ÉTIQUETTE MOBILE</b> .....	<b>53</b>
-------------------------------	-----------

<b>ÉTIQUETTES IMPORTANTES APOSÉES SUR LE VÉHICULE</b> .....	<b>54</b>
---	-----------

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE**

<b>COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT</b> .....	<b>60</b>
---	-----------

1) Manette d'accélérateur .....	62
2) Sélecteur de mode 2 ou 4 roues motrices .....	63
3) Manette de frein arrière .....	64
4) Manette de frein avant .....	64

<b>COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT (suite)</b>	
5) Frein de stationnement .....	64
6) Levier sélecteur .....	65
7) Interrupteur multifonctionnel.....	66
8) Indicateur multifonctionnel.....	68
9) Prise de courant 12 volts.....	71
10) Interrupteur d'allumage .....	71
11) Pédale de frein arrière .....	72
12) Compartiment de rangement arrière.....	72
13) Loquet du siège .....	73
14) Espace de chargement arrière .....	74
15) Crochet de récupération.....	74
16) Trousse d'outils .....	74
<b>CARBURANT .....</b>	<b>75</b>
Essence recommandée .....	75
Pour faire le plein .....	75
<b>CONSIGNES D'UTILISATION .....</b>	<b>76</b>
Utilisation durant la période de rodage .....	76
Démarrage du moteur .....	76
Changement de rapport .....	76
Pour arrêter le moteur .....	77
Entretien d'après-utilisation .....	77
Que faire si le véhicule a capoté .....	77
Que faire si le véhicule est submergé d'eau .....	78
<b>PERSONNALISATION DE LA CONDUITE .....</b>	<b>79</b>
Réglage de la suspension .....	79
<b>TRANSPORT DU VÉHICULE .....</b>	<b>82</b>

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN**

<b>TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE .....</b>	<b>84</b>
<b>INSPECTION APRÈS 10 HEURES.....</b>	<b>90</b>
<b>PROCÉDURES D'ENTRETIEN .....</b>	<b>91</b>
Filtre à air .....	91
Huile à moteur .....	92
Radiateur.....	95
Liquide de refroidissement.....	96
Pare-étincelles.....	98
Filtre à air de transmission CVC .....	99
Vis de vidange du couvercle de transmission CVC .....	101
Huile de la boîte de vitesses.....	101
Câble d'accélérateur .....	102

<b>PROCÉDURES D'ENTRETIEN (suite)</b>	
Manette d'accélérateur.....	104
Bougie.....	104
Batterie.....	105
Fusibles.....	106
Feux.....	107
Soufflets et protecteurs d'arbre d'entraînement.....	108
Roues et pneus.....	109
Suspension.....	111
Freins.....	111
Carrosserie.....	113
Châssis.....	114
<b>ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE.....</b>	<b>115</b>

### ***INFORMATION TECHNIQUE***

<b>IDENTIFICATION DE VOTRE VÉHICULE.....</b>	<b>118</b>
Numéro d'identification du véhicule.....	118
Numéro d'identification du moteur.....	118
Étiquette de conformité.....	118
<b>RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT.....</b>	<b>120</b>
<b>FICHES TECHNIQUES.....</b>	<b>121</b>

### ***DIAGNOSTIC DES PANNES***

<b>DIRECTIVES TECHNIQUES.....</b>	<b>128</b>
<b>MESSAGES DE L'AFFICHAGE MULTIFONCTIONNEL.....</b>	<b>132</b>

### ***GARANTIE***

<b>GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: VTT CAN-AM<sup>MC</sup> 2009.....</b>	<b>134</b>
<b>GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: QUAD CAN-AM<sup>MC</sup> 2009... ..</b>	<b>140</b>
<b>GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN: QUAD CAN-AM<sup>MC</sup> 2009.....</b>	<b>145</b>
<b>RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS.....</b>	<b>150</b>
<b>CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE.....</b>	<b>151</b>



# ***INFORMATIONS DE SÉCURITÉ***

---

# PRÉCAUTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

## **Empoisonnement au monoxyde de carbone**

L'échappement de tous les moteurs contient du monoxyde de carbone, un gaz mortel. Le fait de respirer du monoxyde de carbone peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion mentale et, éventuellement, la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si vous ne le voyez pas ou s'il n'y a aucune odeur d'échappement. Une concentration fatale peut s'accumuler rapidement, ce qui vous paralyserait rapidement sans que vous puissiez vous défendre. De plus, une concentration fatale de monoxyde de carbone peut subsister pendant des heures, voire des jours, dans un endroit fermé ou mal aéré. Si vous présentez un des symptômes d'empoisonnement au monoxyde de carbone, évacuez l'endroit immédiatement, prenez l'air et demandez de l'aide médicale.

Pour éviter les blessures graves ou mortelles dues à l'empoisonnement au monoxyde de carbone:

- Ne faites jamais fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement fermé tel qu'un garage, un abri à voitures ou une grange. Même si vous ouvrez des fenêtres ou utilisez des ventilateurs pour tenter de ventiler les gaz d'échappement, la concentration de monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.
- Ne faites pas fonctionner le véhicule à l'extérieur où les gaz d'échappement peuvent pénétrer à l'intérieur d'un édifice par des ouvertures telles des fenêtres ou des portes.

## **Incendies et autres dangers associés à l'essence**

L'essence est inflammable et explosive. Les émanations d'essence peuvent se répandre et s'enflammer s'il y avait une étincelle ou une flamme à quelques mètres du moteur. Suivez les recommandations ci-dessous pour réduire le risque d'incendie et d'explosion:

- Faites le plein d'essence à l'extérieur dans un endroit bien aéré loin de flammes, d'étincelles, de toute personne qui fume et de toute autre source d'allumage.
- Arrêtez toujours le moteur avant de faire le plein.
- Ne remplissez pas trop le réservoir. Laissez de l'espace pour que l'essence puisse se dilater lorsque la température monte.
- Essuyez toute essence répandue.
- Ne démarrez jamais le moteur et ne le faites pas fonctionner lorsque le bouchon de réservoir est enlevé.
- N'utilisez qu'un bidon d'essence rouge approuvé pour entreposer l'essence.

L'essence est toxique et peut entraîner des blessures ou le décès.

- Ne siphonnez jamais de l'essence avec la bouche.
- Consultez un médecin immédiatement si vous avalez de l'essence, si de l'essence vous éclabousse les yeux ou si vous respirez des émanations.

Si vous renversez de l'essence sur vous, lavez-vous avec du savon et de l'eau puis changez de vêtements.

## **Brûlures sur les composants chauds**

Le système d'échappement et le moteur peuvent être chauds lorsqu'ils fonctionnent. Évitez de leur toucher lorsqu'ils fonctionnent ainsi qu'immédiatement après qu'ils aient cessé de fonctionner.

## **Accessoires et modifications**

N'effectuez pas de modifications non autorisées et n'utilisez aucun accessoire non approuvé par BRP. Comme certains changements ou accessoires n'ont pas été mis à l'essai par BRP, ils peuvent augmenter le risque d'accident ou de blessure et rendre l'utilisation du véhicule illégale.

Consultez un concessionnaire Can-Am autorisé pour connaître la liste des accessoires offerts.

# MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ

## AVERTISSEMENT

**CE VÉHICULE N'EST PAS UN JOUET ET SON UTILISATION PEUT PRÉSENTER UN DANGER.** Ce véhicule se manie différemment des autres. Il faut être prudent, sinon une collision ou un renversement peuvent survenir rapidement, même lors de manoeuvres de routine comme la négociation de virages et d'obstacles ou la conduite en pente.

## AVERTISSEMENT

**DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT** peuvent survenir si on ne se conforme pas à ces instructions:

- Lire attentivement le présent Guide du conducteur et tous les avertissements apposés sur le véhicule en plus de se conformer aux méthodes d'utilisation prescrites. Regarder attentivement le *VIDÉO DE SÉCURITÉ* avant de conduire le véhicule.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sans les instructions qui s'imposent. Suivre une formation. Tous les conducteurs devraient s'inscrire à un cours donné par un instructeur reconnu. Pour plus de renseignements, communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.  
États-Unis et Canada seulement: pour connaître les cours les plus près, appeler le Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887 ou, au Canada, le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 613 739-1535, poste 227.
- Toujours respecter l'âge prescrit. Un enfant de moins de 16 ans ne doit jamais conduire ce véhicule
- Ne jamais transporter de passager sur ce véhicule.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les allées, les stationnements et les voies publiques.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sur une voie publique, qu'il s'agisse d'une route, d'une autoroute, d'un chemin de terre ou d'une route de gravier.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sans porter un casque approuvé et bien ajusté. On doit aussi se protéger les yeux avec des verres de protection ou une visière ainsi que porter des gants, des bottes, une chemise ou une veste à manches longues et un pantalon.
- Ne jamais conduire sous l'effet de l'alcool ou de la drogue. Ces substances réduisent le temps de réaction et troublent le jugement.
- Ne jamais conduire à une vitesse excessive. Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.
- Ne jamais faire de cabrés, de sauts ni d'autres cascades.
- Inspecter le véhicule à chaque utilisation pour s'assurer qu'il est en bon état de marche. Suivre les recommandations d'inspection et d'entretien décrites dans ce Guide du conducteur.

## AVERTISSEMENT

- Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.
- Toujours conduire lentement et être très prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu. Toujours faire preuve de vigilance lorsque les conditions du terrain varient.
- Ne jamais utiliser le véhicule sur des terrains très accidentés, glissants ou friables, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques nécessaires au contrôle du véhicule sur de tels terrains. Toujours être particulièrement prudent sur ce type de terrain.
- Toujours respecter les méthodes de virage prescrites dans ce guide. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse. Ne pas tourner à une vitesse excessive.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sur des pentes trop abruptes pour le véhicule ou pour votre niveau de compétence. S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.
- Toujours grimper les pentes de la façon prescrite dans ce guide. Bien observer le terrain avant d'escalader une pente. Ne jamais escalader une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable. Transférer son poids vers l'avant. Ne jamais accélérer ou changer de vitesse brusquement. Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse.
- Toujours descendre les pentes et freiner de la façon prescrite dans ce guide. Bien observer le terrain avant de descendre une pente. Transférer son poids vers l'arrière. Ne jamais descendre une pente à haute vitesse. Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente en ligne droite dans la mesure du possible.
- Toujours procéder de la façon prescrite dans ce guide pour se déplacer à flanc de colline. Éviter les pentes trop glissantes ou trop friables. Sur le véhicule, transférer son poids en direction du haut de la colline. Ne jamais tenter de virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans ce guide pour un terrain de niveau. Éviter dans la mesure du possible de se déplacer le long du flanc d'une pente escarpée.
- Lorsqu'on grimpe une colline, toujours procéder de la façon prescrite lors d'un calage ou si le véhicule se met à reculer. Pour éviter le calage en montée, choisir le rapport approprié et maintenir une vitesse constante. Advenant un calage ou si le véhicule se met à reculer, utiliser la méthode spéciale de freinage décrite dans ce guide. Descendre du côté où la colline monte ou sur le côté si le véhicule fait face au haut de la pente. Tourner le véhicule et y remonter de la façon décrite dans ce guide.
- Toujours vérifier s'il y a des obstacles avant de s'aventurer dans un nouvel endroit. Ne jamais tenter de négocier de gros obstacles, tels que de gros rochers ou des troncs d'arbres. Toujours procéder de la façon prescrite dans ce guide pour négocier des obstacles.

## AVERTISSEMENT

- Toujours faire preuve de prudence si le véhicule patine ou glisse. Pour apprendre à contrôler de façon sécuritaire un véhicule qui dérape ou qui glisse, s'exercer à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau. Sur des surfaces extrêmement glissantes comme la glace, conduire lentement et faire preuve de prudence pour réduire les risques de dérapage et de glissement incontrôlé.
- Ne jamais utiliser ce véhicule dans un courant d'eau rapide ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce qu'on recommande dans ce guide. L'eau réduit la capacité de freinage. Essayer les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes de frein.
- Toujours s'assurer que la voie est libre derrière le véhicule avant de passer en marche arrière. Après s'en être assuré, passer en marche arrière et circuler lentement.
- Toujours utiliser des pneus de la dimension et du type prescrits dans ce guide. Toujours s'assurer que la pression des pneus est conforme à la tolérance prescrite dans le présent Guide du conducteur.
- Ne jamais modifier ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Utiliser seulement des accessoires approuvés par BRP. Ne JAMAIS poser de sièges pour passagers ni utiliser l'espace de chargement pour transporter un passager.
- Ne jamais dépasser la charge admissible pour ce véhicule, ce qui comprend le poids du conducteur, de toutes les autres charges et de tout accessoire ajouté. Bien répartir et fixer solidement la charge. Réduire la vitesse et suivre les instructions contenues dans ce guide pour transporter une charge ou tirer une remorque. Prévoir une plus grande distance pour le freinage.

# AVERTISSEMENTS D'UTILISATION

Les avertissements suivants et leur format répondent aux exigences de la United States Consumer Product Safety Commission. Il est primordial qu'on les trouve dans le Guide du conducteur de tous les VTT.

**REMARQUE:** Les illustrations suivantes ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut être différent.

## AVERTISSEMENT



V00A0AQ

### **DANGER POSSIBLE**

Utilisation du véhicule sans respecter les instructions.

### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Le risque d'accident s'accroît grandement si le conducteur ne connaît pas la bonne façon d'utiliser le véhicule dans des situations variées et sur divers types de terrain.

### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Les conducteurs débutants et sans expérience devraient suivre un cours de formation. On leur suggère ensuite de mettre régulièrement en pratique les notions apprises dans ce cours ainsi que les techniques d'utilisation décrites dans ce guide.

Pour de plus amples renseignements sur la formation, communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

 **AVERTISSEMENT**



V00A01Q

**DANGER POSSIBLE**

Défaut de respecter l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

L'utilisation par un enfant d'un véhicule qui ne convient pas à son âge peut causer des blessures graves ou le décès.

Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait l'impliquer dans un accident grave.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Aucun enfant de moins de 16 ans ne doit conduire ce véhicule.

**⚠ AVERTISSEMENT**

V00A02Q

**DANGER POSSIBLE**

Transport d'un passager sur ce véhicule.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Réduit grandement votre aptitude à préserver l'équilibre et à assurer le contrôle du véhicule.

Pourrait entraîner un accident provoquant des blessures au conducteur et/ou au passager.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais transporter de passager. Le siège allongé permet au conducteur de changer de position en cours d'utilisation. Il n'est pas conçu pour transporter des passagers.

**! AVERTISSEMENT**



V00A03Q

**DANGER POSSIBLE**

Utilisation du véhicule sur des surfaces asphaltées.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Les pneus ont été conçus pour une utilisation hors route seulement, et non sur les surfaces asphaltées. L'utilisation du véhicule sur ces surfaces peut en réduire la maniabilité et la maîtrise, en plus de risquer d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais utiliser ce véhicule sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les allées, les stationnements et les voies publiques.

**⚠ AVERTISSEMENT**

V00A04Q

**DANGER POSSIBLE**

Utilisation du véhicule sur les voies publiques, les routes ou les autoroutes.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Risques de collision avec un autre véhicule.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais utiliser ce véhicule sur une voie publique, une route, une autoroute ou même un chemin de terre ou une route de gravier. Dans plusieurs endroits, il est illégal d'utiliser ce véhicule sur les voies publiques, les routes et les autoroutes.

**! AVERTISSEMENT**



V00A06Q

**DANGER POSSIBLE**

Utilisation de ce véhicule sans porter un casque approuvé, des verres de protection et des vêtements protecteurs.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Ce qui suit concerne tous les utilisateurs de VTT:

- L'utilisation du véhicule sans porter un casque approuvé augmente les risques de blessure grave à la tête et de décès en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans porter des verres de protection peut entraîner un accident et augmenter les risques de blessure grave en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans vêtements protecteurs augmente les risques de blessure grave en cas d'accident.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours porter un casque approuvé et bien ajusté. On recommande également de porter:

- Des verres de protection ou une visière
- Des gants et des bottes
- Une chemise ou une veste à manches longues
- Un pantalon.

**! AVERTISSEMENT**

V00A07Q

**DANGER POSSIBLE**

Utilisation de ce véhicule sous l'effet de l'alcool ou de drogues.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Votre jugement peut être sérieusement compromis.

Votre vitesse de réaction peut être réduite.

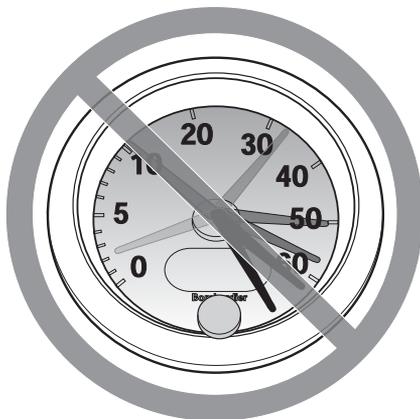
Votre sens de l'équilibre et votre perception peuvent être compromis.

Un accident ou un décès pourrait en résulter.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais consommer d'alcool ni de drogues avant ou pendant l'utilisation de ce véhicule.

**⚠ AVERTISSEMENT**



V00A08Q

**DANGER POSSIBLE**

Conduire ce véhicule à une vitesse excessive.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Augmente les risques d'une perte de contrôle du véhicule, ce qui peut provoquer un accident.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.

**! AVERTISSEMENT**

V00A09Q

**DANGER POSSIBLE**

Exécution de cabrés, de sauts et d'autres types de cascades.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Augmente les risques d'accident et de renversement.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais tenter de cascades telles que des cabrés ou des sauts. Éviter les manoeuvres visant à épater les gens.

**! AVERTISSEMENT****DANGER POSSIBLE**

Défaut d'inspecter le véhicule avant de l'utiliser.

Défaut de bien entretenir le véhicule.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Augmente les risques d'accident et de dommages à l'équipement.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours inspecter le véhicule lors de chaque utilisation pour s'assurer qu'il est en bon état de marche.

Toujours suivre les recommandations d'inspection et d'entretien décrites dans ce guide.

**! AVERTISSEMENT**

**DANGER POSSIBLE**

Conduire sur des cours d'eau gelés.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

De graves blessures ou un décès pourraient survenir si la glace cédait sous le poids du véhicule et/ou du conducteur.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais conduire le véhicule sur une surface gelée avant de s'être assuré que la glace est assez épaisse pour supporter le poids du véhicule et de sa charge ainsi que la force créée par un véhicule en mouvement.

**! AVERTISSEMENT**



V00A0BQ

**DANGER POSSIBLE**

Enlever les mains du guidon ou les pieds des repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Même si on enlève une seule main ou un seul pied, on peut réduire sa capacité de contrôler le véhicule ou perdre l'équilibre et chuter. Si on retire un pied du repose-pied, le pied ou la jambe pourrait venir en contact avec les roues arrière, ce qui pourrait provoquer des blessures ou un accident.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

**⚠ AVERTISSEMENT**

V00A0CQ

**DANGER POSSIBLE**

Défaut d'être particulièrement prudent en terrain inconnu.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

On peut réaliser trop tard qu'il y a des rochers cachés, des bosses ou des cavités, de sorte qu'il sera impossible de réagir.

On pourrait perdre la maîtrise du véhicule ou celui-ci pourrait se renverser.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Conduire lentement et être particulièrement prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu.

Toujours faire preuve de vigilance lorsque les conditions du terrain varient.

**! AVERTISSEMENT**



V00A0DQ

**DANGER POSSIBLE**

Défaut d'être particulièrement prudent en terrain très accidenté, glissant ou friable.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Peut entraîner une perte de traction ou de maîtrise du véhicule et ainsi provoquer un accident, y compris un renversement.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne pas utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques d'utilisation de ce véhicule sur ce type de terrain.

Toujours être particulièrement prudent sur ce type de terrain.

**! AVERTISSEMENT**

V00A0EQ

**DANGER POSSIBLE**

Virage inadéquat.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Perte de contrôle du véhicule pouvant provoquer une collision ou un renversement.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours utiliser les méthodes de virage prescrites dans ce guide. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Ne pas tourner à une vitesse excessive.

**! AVERTISSEMENT**



V00AQQ

**DANGER POSSIBLE**

Utilisation sur des pentes extrêmement escarpées.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Le véhicule peut se renverser plus facilement sur des pentes très escarpées que sur des surfaces de niveau ou sur de petites pentes.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais utiliser ce véhicule sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou pour votre niveau de compétence.

S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur des pentes plus prononcées.

## AVERTISSEMENT



V00A0FQ

### **DANGER POSSIBLE**

Monter les collines de façon inadéquate.

### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du véhicule.

### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours monter une pente de la façon prescrite dans ce guide.

Toujours bien observer le terrain avant de monter une pente.

Ne jamais monter une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable.

Transférer son poids vers l'avant.

Ne jamais accélérer ou changer de rapport de façon soudaine, puisque le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse, puisqu'un obstacle, une dénivellation prononcée, un autre véhicule ou une autre personne pourrait se trouver de l'autre côté.

**! AVERTISSEMENT**



V00A0GQ

**DANGER POSSIBLE**

Méthode de descente inadéquate.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du véhicule.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours descendre les pentes de la façon prescrite dans ce guide.

**REMARQUE:** Il faut utiliser une technique de freinage spéciale lorsqu'on descend une pente.

Toujours bien observer le terrain avant de descendre une pente.

Transférer son poids vers l'arrière.

Ne jamais descendre une pente à haute vitesse.

Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.

## ⚠ AVERTISSEMENT



V00A0HQ

### **DANGER POSSIBLE**

Déplacements à flanc de colline ou virages inadéquats dans les pentes.

### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du véhicule.

### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais tenter un virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans ce guide pour un terrain de niveau. Être très prudent lorsqu'on effectue un virage dans une pente.

Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.

#### ***Lors d'un déplacement à flanc de colline:***

Toujours procéder de la façon prescrite dans ce guide.

Éviter les pentes dont la surface est trop glissante ou trop friable.

Transférer son poids vers l'avant du véhicule.

**! AVERTISSEMENT**



V00A01Q

**DANGER POSSIBLE**

Calage, roulement vers l'arrière ou débarquement inadéquat lorsqu'on escale une pente.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Pourrait entraîner un renversement du véhicule.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Choisir le rapport approprié et maintenir une vitesse constante.

***Si le véhicule cesse d'avancer:***

Garder son poids vers l'avant. Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Freiner pour immobiliser le véhicule et verrouiller le frein de stationnement.

Descendre du côté ascendant de la pente ou sur le côté si le véhicule est orienté vers le haut de la pente.

***Si le véhicule commence à reculer:***

Garder son poids vers l'avant. Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais serrer le frein arrière si le véhicule recule.

Serrer graduellement les freins avant.

Une fois complètement arrêté, serrer également le frein arrière et verrouiller le frein de stationnement.

Descendre du côté ascendant de la pente ou sur le côté si le véhicule est orienté vers le haut de la pente.

Retourner le véhicule et y remonter de la façon décrite dans ce guide.

**⚠ AVERTISSEMENT**

V00A0JQ

**DANGER POSSIBLE**

Façon inadéquate de négocier les obstacles.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Peut entraîner une perte de contrôle ou une collision.

Pourrait provoquer un renversement du véhicule.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Avant de s'aventurer dans un nouvel endroit, vérifier s'il y a des obstacles.

Ne jamais tenter de négocier de gros obstacles, tels que de gros rochers ou des troncs d'arbres.

Lorsqu'il s'agit de négocier des obstacles, toujours suivre la méthode indiquée dans ce guide.

**! AVERTISSEMENT**



V00A0KQ

**DANGER POSSIBLE**

Dérapiage ou glissement inadéquat.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

On peut perdre le contrôle du véhicule.

Les pneus peuvent soudainement adhérer au sol, ce qui peut provoquer un renversement du véhicule.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Pour apprendre à contrôler de façon sécuritaire un véhicule qui dérape ou qui glisse, s'exercer à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau.

Sur les surfaces très glissantes comme la glace, conduire lentement et avec prudence pour réduire les risques de dérapage ou de glissement incontrôlé.

**! AVERTISSEMENT**

V00A0LQ

**DANGER POSSIBLE**

Utilisation du véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant causer un accident.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais utiliser ce véhicule quand le courant est fort ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce que prescrit ce guide.

Avant de traverser un cours d'eau, en vérifier la profondeur et la force du courant. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les repose-pieds.

L'eau réduit la capacité de freinage. Faire fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes.

**⚠ AVERTISSEMENT**



V00A0MQ

**DANGER POSSIBLE**

Utilisation inadéquate de la marche arrière.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

On pourrait frapper un obstacle ou une personne derrière le véhicule, ce qui pourrait causer de graves blessures.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Avant de passer en marche arrière, s'assurer que la voie est libre derrière le véhicule. Après s'en être assuré, passer en marche arrière et circuler lentement.

**! AVERTISSEMENT**

V00A00Q

**DANGER POSSIBLE**

Utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou pression inadéquate/inégale.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

L'utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou dont la pression est inadéquate ou inégale peut entraîner une perte de contrôle et accroître les risques d'accident. Les pneus peuvent aussi éclater ou tourner sur leur jante.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours utiliser des pneus de la dimension et du type indiqués dans ce guide.

Toujours s'assurer que la pression des pneus est conforme aux recommandations du présent guide.

Toujours remplacer une roue ou un pneu endommagés.

**! AVERTISSEMENT**



V00A0N0

**DANGER POSSIBLE**

Utilisation d'un véhicule ayant fait l'objet de modifications non approuvées.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

L'installation inadéquate d'accessoires ou la modification de ce véhicule peut avoir un effet sur sa maniabilité et pourrait, dans certains cas, causer un accident.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais modifier ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Toutes les pièces et tous les accessoires installés sur ce véhicule doivent être approuvés par BRP; leur installation et leur utilisation doit se faire conformément aux instructions. Pour plus de renseignements, communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

Ne JAMAIS poser de sièges pour passagers ni utiliser l'espace de chargement pour transporter un passager.

Toute modification au véhicule visant à augmenter sa vitesse et son rendement peut constituer une violation des modalités de la garantie limitée du véhicule. De plus, certaines modifications, telle la dépose des composants du moteur ou du système d'échappement, sont illégales en vertu de la plupart des lois.

**⚠ AVERTISSEMENT**

V00A0PQ

**DANGER POSSIBLE**

Surcharge du véhicule, transport ou remorquage inadéquat d'une charge.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Pourrait avoir un effet sur la maniabilité et causer un accident.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais dépasser la charge admissible pour ce véhicule. Tenir compte du poids de l'utilisateur ainsi que de tous les autres accessoires et charges.

Bien répartir et fixer solidement la charge.

Réduire la vitesse lorsqu'on transporte une charge ou qu'on tire une remorque. Prévoir une plus grande distance de freinage.

Toujours procéder de la façon décrite dans ce guide lorsqu'il s'agit de transporter une charge ou de tirer une remorque.

**! AVERTISSEMENT**



V03M01Q

**DANGER POSSIBLE**

Le transport de matériel inflammable ou dangereux comporte un risque d'explosion.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Des blessures graves ou la mort.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais transporter de matériel inflammable ou dangereux.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

**! AVERTISSEMENT**

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

---

# CONDUITE DU VÉHICULE

Afin d'apprécier pleinement les joies de la conduite en VTT, il FAUT suivre et connaître certains conseils et concepts de base. Certains peuvent sembler tout à fait nouveaux, alors que d'autres vous paraîtront logiques ou évidents. Malgré tout, nous vous demandons de prendre le temps de lire ce Guide du conducteur ainsi que les avertissements apposés sur le véhicule, et de visionner le *VIDÉO DE SÉCURITÉ* avant d'utiliser ce véhicule.

Que vous soyez un conducteur novice ou expérimenté, il est important pour votre sécurité que vous connaissiez les commandes et autres caractéristiques du véhicule. Il est également important de connaître la bonne façon de conduire ce véhicule.

Le Guide du conducteur ne renferme qu'une quantité limitée de renseignements. Pour de plus amples informations ou pour de la formation, nous vous recommandons fortement de vous adresser aux autorités locales, aux clubs de VTT ou à un organisme reconnu pour la formation de conduite de VTT, ou de communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

**États-Unis et Canada seulement:** pour connaître les cours les plus près, appeler le Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887 ou, au Canada, le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 613 739-1535, poste 227.

La U.S. Consumer Product Safety Commission et tous les fabricants de VTT déconseillent aux moins de 16 ans d'utiliser un VTT muni d'un moteur de plus de 90 cc. Pour la sécurité des enfants, nous vous recommandons fortement de vous conformer à cette directive. Vous seul pouvez savoir si un conducteur peut comprendre les risques et utiliser un véhicule de façon sécuritaire.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles physiques et les amateurs de risques sont plus exposés aux capotages ou collisions, qui pourraient entraîner des blessures ou même le décès.

Les véhicules ne sont pas tous identiques. Chacun présente un rendement, des commandes et des caractéristiques qui lui sont propres. Chacun fait appel à une méthode de conduite particulière et offre une tenue de route différente.

Il faut bien se familiariser avec les commandes et le fonctionnement général du véhicule avant de s'aventurer hors route. Exercez-vous dans un endroit approprié et ne présentant aucun danger pour bien vous familiariser avec les commandes. Conduisez lentement. La conduite à haute vitesse exige beaucoup d'expérience, et les conditions de conduite doivent être idéales.

Les conditions de conduite varient d'un endroit à l'autre en fonction des conditions météorologiques, qui peuvent changer de façon radicale en peu de temps ou d'une saison à l'autre.

Les régions sablonneuses diffèrent des surfaces enneigées, des forêts et des marécages. Ce type d'endroit peut exiger plus de concentration et de meilleures habiletés. Faites preuve de jugement et procédez avec soin. Évitez de prendre des risques inutiles qui pourraient vous mettre en situation de détresse ou causer des blessures.

Ne présumez jamais qu'un véhicule peut s'aventurer partout sans risque. Un terrain accidenté qui comporte, entre autres, des trous, des dépressions, des talus ou des zones plus ou moins dures peut faire basculer le véhicule ou le rendre instable. Pour éviter ce problème, ralentissez et observez toujours le terrain devant vous. Si le véhicule tend à basculer ou à se renverser, nous vous suggérons de descendre immédiatement... du côté opposé au renversement!

## Vérification de préutilisation

### AVERTISSEMENT

Effectuez une vérification de préutilisation avant chaque randonnée afin de déceler d'éventuels problèmes en utilisation. La vérification de préutilisation vous permettra de détecter toute usure ou détérioration avant qu'elles ne posent un problème. Régler tout problème décelé afin de réduire le risque de défaillance ou d'accident. Au besoin, consultez un concessionnaire Can-Am autorisé.

Avant d'utiliser ce véhicule, l'utilisateur doit toujours:

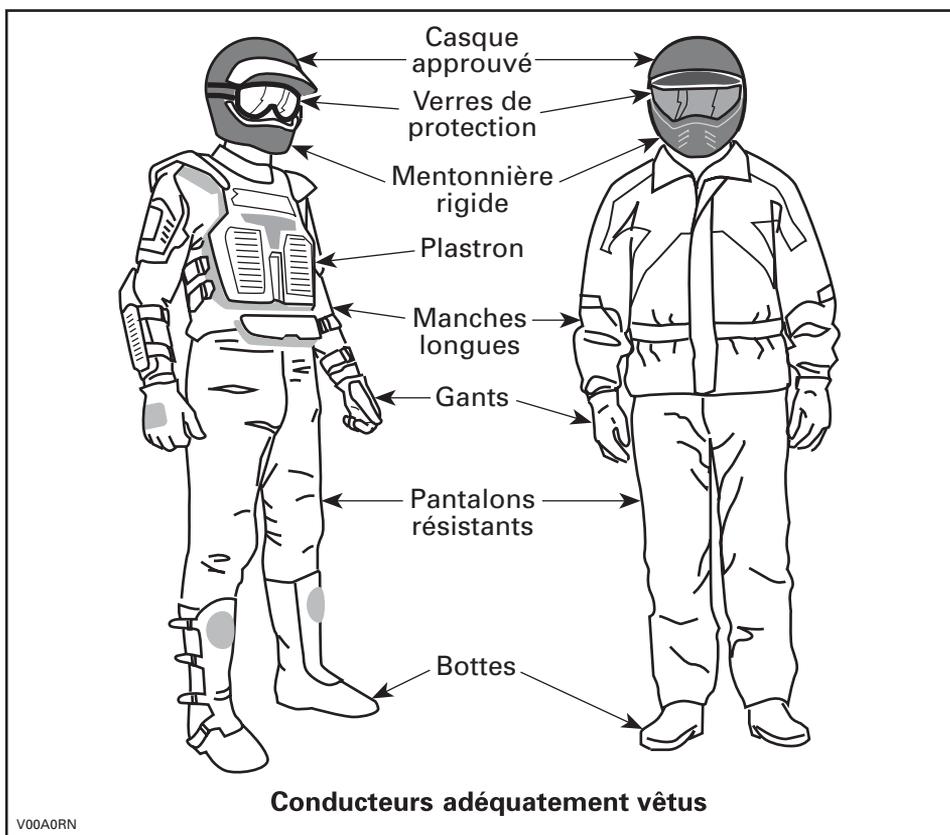
- Actionner le frein de stationnement et vérifier s'il fonctionne bien.
- Vérifier la pression et l'état des pneus.
- S'assurer que les roues et les roulements ne sont pas usés ni endommagés.
- Vérifier l'emplacement des commandes et s'assurer qu'elles fonctionnent bien.
- S'assurer que la direction fonctionne bien.
- Actionner la manette d'accélérateur quelques fois pour voir si elle fonctionne bien. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'on la relâche.
- Actionner les manettes et la pédale de frein, et s'assurer que le freinage est complet. Les manettes et la pédale doivent revenir à leur position initiale dès qu'on les relâche.
- S'assurer que le levier sélecteur fonctionne puis le ramener à la position «P».
- Vérifier les niveaux d'essence, d'huile et de liquide de refroidissement.
- Vérifier si les composants du moteur, de la boîte de vitesses et du système d'entraînement présentent des fuites d'huile.
- Nettoyer les phares et le feu arrière.
- S'assurer que le panneau central avant et que le couvercle du compartiment de rangement arrière sont bien fixés.
- S'assurer que le siège est bien fixé.
- Si on transporte une charge, respecter la charge admissible du véhicule. S'assurer que la charge est bien fixée aux oeillets de l'espace de chargement.
- Vérifier visuellement et au toucher si des pièces présentent un jeu lorsque le moteur est arrêté. Vérifier les attaches.
- S'assurer que la voie est libre sur le trajet du véhicule.

- Vérifier le fonctionnement de l'interrupteur d'allumage, du bouton de démarrage du moteur, de l'interrupteur d'arrêt du moteur, des phares, du feu arrière et des voyants.
- Démarrer le moteur, enlever le frein de stationnement et avancer de quelques pieds. Serrer ensuite chacun des freins à tour de rôle pour vérifier leur fonctionnement.
- Vérifier le fonctionnement du sélecteur de mode 2 ou 4 roues motrices.

**AVIS** Corriger tout problème décelé. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé s'il y a lieu.

## Vêtements

Les conditions météorologiques devraient déterminer la façon de s'habiller. Il est cependant important de toujours porter un vêtement protecteur et l'équipement approprié, y compris un casque approuvé, des verres de protection, des bottes, des gants, un gilet à manches longues et un pantalon. Ce type de vêtement vous protégera de certains dangers mineurs qui peuvent se présenter sur la route. Évitez de porter des vêtements lâches, comme un foulard, qui pourraient se prendre dans le véhicule ou dans les buissons et les branches. Selon les conditions, il se peut que vous deviez également porter des lunettes antibuée ou de soleil. Des lentilles de couleurs différentes conçues pour les lunettes antibuée ou de soleil aident à distinguer les variations de terrain. Portez des lunettes de soleil le jour seulement.



## Transport de charges

Toute charge transportée sur le véhicule influencera la maniabilité, la stabilité et la distance de freinage du véhicule. Il est donc important de respecter les limites de charge prescrites par le fabricant du véhicule. Voir le tableau ci-dessous. Assurez-vous que la charge est bien fixée et bien répartie et qu'elle ne nuit pas à la conduite. Soyez conscient que la charge peut glisser ou tomber et provoquer un accident. Évitez les charges dépassant sur les côtés et pouvant se prendre dans les broussailles ou d'autres obstacles. Évitez aussi que la charge couvre et obstrue les phares ou le feu arrière.

Réduire prudemment sa vitesse en fonction de l'état du terrain lorsqu'on transporte une charge ou qu'on tire une remorque. Prévoir une plus grande distance pour freiner. Fixer la charge le plus bas possible sur le ou les supports pour réduire l'effet d'un centre de gravité trop haut.

Seul le conducteur peut prendre place sur ce véhicule. Bien que le siège soit allongé pour permettre au conducteur de manoeuvrer sans entrave, il n'a pas été conçu pour transporter un ou des passagers. Ne JAMAIS installer de siège de passager ou utiliser l'espace de chargement pour transporter des passagers. Le transport d'un passager peut compromettre la stabilité et la maniabilité du véhicule.

CHARGES MAXIMALES		
Charge maximale permise	141 kg (310 lb)	Comprend le poids du conducteur, de toute autre charge et de tout accessoire ajouté.
Espace de chargement arrière	16 kg (35 lb)	Charge répartie uniformément.

## Remorquage

Le fait de tirer une remorque augmente de façon substantielle les risques de renversement, en particulier sur les pentes. Avant de fixer une remorque au véhicule, assurez-vous que son dispositif de fixation est compatible avec celui du véhicule. Vérifiez que la remorque est à l'horizontale tout comme le véhicule. (Dans certains cas, il se pourrait que vous deviez munir le dispositif d'attelage du véhicule d'une rallonge spéciale.) Installez des chaînes de sécurité pour retenir la remorque au véhicule. La distance de freinage du véhicule peut augmenter si vous remorquez des charges élevées, en particulier sur les pentes. Procédez avec prudence pour éviter de patiner ou de glisser. Après avoir immobilisé ou stationné le véhicule, placez des cales sous les roues du véhicule et de la remorque pour éviter qu'ils se déplacent. Assurez-vous que la charge est répartie uniformément sur la remorque. Soyez prudent lorsque vous retirez une remorque chargée, puisque la charge pourrait se renverser sur quiconque se trouverait à proximité. Ne pas prendre de virages à haute vitesse.

## Un véhicule de travail

Votre véhicule peut vous aider à effectuer certaines tâches LÉGÈRES depuis l'enlèvement de la neige jusqu'au remorquage de billots ou au transport de charges. Vous pouvez vous procurer divers accessoires chez votre concessionnaire Can-Am autorisé. Il est cependant important de toujours respecter la charge et la capacité du véhicule. Un véhicule surchargé peut créer une tension excessive sur les composants et les briser. Pour éviter tout risque de blessures, nous vous recommandons également d'observer les instructions et les avertissements concernant l'accessoire. Évitez tout effort physique lorsque vous soulevez ou tirez des charges élevées ou que vous maniez manuellement le véhicule (voir la section *CONDUITE RÉCRÉATIVE* ci-dessous).

## Conduite récréative

Respectez les droits et les limites des autres. Évitez les endroits désignés pour les autres types de véhicules tels que les sentiers destinés à la motoneige, à l'équitation, au ski de fond, au vélo de montagne, etc. Ne tenez jamais pour acquis qu'il n'y a personne sur le sentier. Gardez toujours la droite et évitez de zigzaguer d'un côté à l'autre du sentier. Préparez-vous à arrêter pour vous placer sur le côté quand un autre utilisateur se présente en sens contraire.

Adhérez à un club local de VTT pour vous y procurer une carte et des conseils sur les endroits réservés à ce sport. S'il n'existe aucun club dans votre région, contribuez à en mettre un sur pied. Les randonnées de groupe et les activités d'un club constituent une expérience sociale des plus intéressante.

Tenez-vous toujours à une distance sécuritaire des autres véhicules. En jugeant bien la vitesse, les conditions du terrain, la température ainsi que l'état mécanique de votre véhicule et en ayant confiance au bon jugement des autres, vous serez mieux en mesure de déterminer quelle est la distance sécuritaire. Ce véhicule, tout comme les autres, ne peut s'arrêter pile.

Avant d'utiliser le véhicule, informez vos proches de l'endroit où vous prévoyez vous aventurer et du moment prévu pour le retour. Ne consommez jamais d'alcool ni de drogues avant ou durant les randonnées!

Selon la durée de la randonnée, munissez-vous d'outils additionnels ou d'équipement d'urgence. Renseignez-vous sur les endroits où vous pouvez vous approvisionner en carburant et en huile. Préparez-vous à faire face à tout imprévu. Nous vous recommandons également de toujours transporter une trousse de premiers soins.

## Environnement

Ce véhicule présente, entre autres, l'avantage de vous mener hors des sentiers battus. Il est cependant important de toujours respecter la nature et le droit des autres d'en profiter. Évitez les endroits classiquement vulnérables. Ne conduisez pas sur les cultures ni les arbustes; ne coupez pas les arbres; ne détruisez pas les clôtures, et évitez de faire tourner les roues à vide car cela détruit le terrain. Ayez «le pied léger».

Il est interdit à plusieurs endroits de pourchasser les animaux sauvages. Les animaux peuvent mourir d'épuisement si on les pourchasse avec un véhicule. Si vous rencontrez un animal sur le sentier, arrêtez-vous pour l'observer paisiblement et avec prudence. Vous en garderez un des plus beaux souvenirs de votre vie.

Observez la règle selon laquelle «ce que j'apporte, je le rapporte». Évitez de jeter des ordures. N'allumez aucun feu de camp à moins d'en avoir la permission... et si c'est le cas... à une distance raisonnable des endroits secs. Les dangers que vous pourriez provoquer sur le sentier pourraient tôt ou tard causer des blessures, à vous ou aux autres.

Respectez les terres agricoles. Obtenez toujours la permission du propriétaire avant de vous aventurer en terrain privé. Respectez les cultures, les animaux de ferme et les limites de la propriété. Refermez toute barrière après l'avoir traversée.

Enfin, évitez de polluer les cours d'eau, les lacs et les rivières. Ne modifiez en aucun cas le silencieux ni le moteur et n'enlevez aucun de leurs composants.

## **Limites de conception**

Quoique le véhicule soit exceptionnellement robuste pour sa catégorie, il s'agit par définition d'un véhicule léger et son utilisation doit se limiter à sa fonction première.

L'addition d'un poids sur une partie quelconque du véhicule modifiera sa stabilité en plus de modifier son rendement.

## **Utilisation hors route**

L'utilisation hors route présente toujours un danger. Tout terrain n'ayant pas été préparé spécialement pour des véhicules présente un danger inhérent lorsque son angle, sa composition et sa pente sont imprévisibles. Le terrain comme tel est une source continue de dangers, et quiconque s'y risque doit en être conscient.

Un conducteur qui s'aventure hors route devrait toujours emprunter la voie la plus sécuritaire en observant soigneusement le terrain devant soi. Le véhicule ne doit être confié en aucun cas à une personne ne connaissant pas parfaitement les instructions de conduite et on ne devrait jamais s'aventurer en terrain escarpé ou incertain.

## **Précautions générales et mesures de sécurité**

Les précautions idéales à prendre contre les risques que représente l'utilisation d'un véhicule se résument en quelques mots: prudence, expérience et habileté.

S'il y a le moindre doute quant à la capacité du véhicule à négocier en toute sécurité un obstacle ou une étendue, emprunter une autre route.

Hors route, la puissance et la traction, plus que la vitesse, sont importantes. Ne pas conduire à une vitesse qui réduit votre visibilité et votre capacité à choisir les passages sécuritaires.

Observer constamment le terrain devant soi pour repérer les variations soudaines d'inclinaison et les obstacles tels que les rochers ou les souches, qui peuvent entraîner une perte de stabilité et faire basculer le véhicule.

Éviter d'utiliser le véhicule si les commandes ne fonctionnent pas normalement.

En marche arrière, s'assurer que rien n'entrave le chemin. Déplacez-vous lentement et évitez les virages serrés.

Quand le véhicule est immobilisé, serrez toujours le frein de stationnement, en particulier si vous stationnez sur une pente. Si vous laissez le véhicule sur une pente très escarpée ou s'il est chargé, bloquez les roues avec des pierres ou des briques.

## Montée

Grâce à son design, ce véhicule est un excellent grimpeur, à un point tel qu'il pourrait basculer avant même de perdre sa traction. Par exemple, il est fréquent qu'on escalade une colline érodée au point où sa crête est très pointue. Le véhicule peut évidemment surmonter un tel obstacle, mais on doit le faire en tenant compte du risque de basculement au moment où le poids du véhicule est transféré de l'avant vers l'arrière.

Le même problème peut survenir lorsqu'un objet incrusté soulève l'avant du véhicule plus qu'on ne le désire. Dans ce cas, modifier sa trajectoire en tenant compte des risques que représente le déplacement à flanc de colline.

Il est également sage de bien connaître l'état du terrain de l'autre côté de la colline ou du talus. Il arrive trop souvent qu'il y ait un escarpement impossible à négocier ou à descendre.

## Descente

Ce véhicule peut habituellement monter des pentes plus escarpées que celles qu'il peut descendre. Par conséquent, avant de monter une pente, s'assurer qu'on pourra la descendre en toute sécurité.

Si on ralentit en descendant une pente glissante, le véhicule pourrait déraper. Maintenir une vitesse constante et/ou accélérer légèrement pour reprendre le contrôle.

## Déplacement à flanc de colline

Dans la mesure du possible, on devrait éviter de tels déplacements. Sinon, procéder avec une extrême prudence. Le véhicule pourrait basculer si on se déplace latéralement sur une pente escarpée. De plus, le véhicule pourrait se mettre à glisser et devenir incontrôlable sur les surfaces glissantes et instables. Éviter les obstacles et les dépressions qui auraient pour effet de soulever le véhicule d'un côté, ce qui risquerait de le faire basculer.

## Escarpements

Les amortisseurs du véhicule se détendront complètement et le véhicule s'arrêtera si ses roues avant ou arrière se retrouvent dans le vide, au-dessus d'un escarpement. Si l'escarpement est à pic ou profond, le véhicule piquera du nez.

### AVERTISSEMENT

Éviter de négocier les escarpements. Faire plutôt marche arrière et emprunter une autre route.

## Techniques de conduite

Il est important de respecter les limites de vitesse pour éviter les blessures. Maniez doucement l'accélérateur pour vous déplacer en sécurité. Les statistiques montrent que les virages à haute vitesse entraînent généralement des accidents et des blessures. Il ne faut jamais oublier que ce véhicule est lourd! À lui seul, son poids pourrait vous garder prisonnier s'il venait à se renverser sur vous.

Ce véhicule n'est pas conçu pour sauter et ne peut, pas plus que vous, absorber l'énergie d'impacts tels que les sauts. La pratique de cabrés peut faire que le véhicule se renverse sur vous. Ces deux exercices sont très risqués. Nous vous recommandons de les éviter en tout temps.

Pour assurer une bonne maîtrise du véhicule, nous vous recommandons fortement de garder les mains sur le guidon et à portée des commandes. Le même principe s'applique pour les pieds. Pour réduire les risques de blessures aux jambes et aux pieds, gardez ceux-ci sur les repose-pieds en tout temps. N'orientez pas le bout des pieds vers l'extérieur et n'utilisez pas le pied pour faciliter les virages, puisqu'ils pourraient être heurtés, demeurer coincés par un obstacle ou entrer en contact avec les roues.

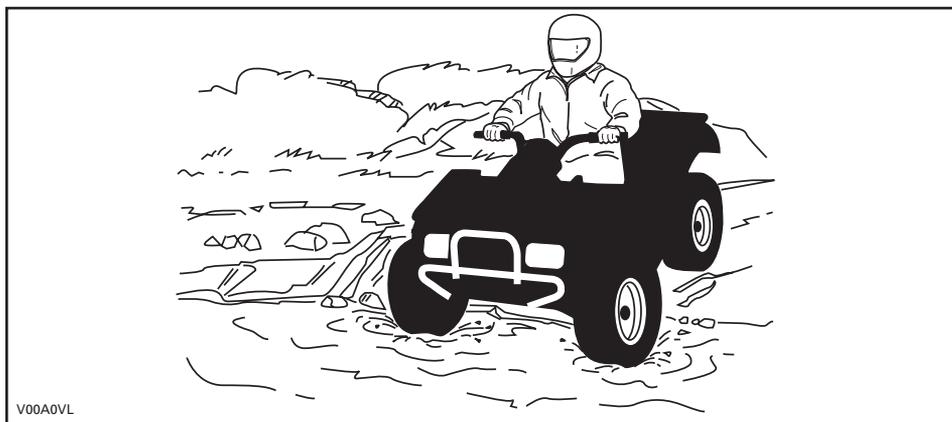


Malgré que la suspension du véhicule soit adéquate, un terrain ondulé ou rugueux vous rendra inconfortable et causera même des maux de dos. Vous devrez souvent adopter une position accroupie ou semi-accroupie. Ralentissez et laissez vos jambes fléchies absorber les coups.

Ce véhicule n'est pas conçu pour circuler sur les routes ou les autoroutes. Dans la plupart des endroits, il s'agit d'une pratique illégale. Vous pourriez entrer en collision avec un autre véhicule en circulant sur les routes ou les autoroutes avec votre véhicule. Les pneus du véhicule ne conviennent pas aux surfaces asphaltées. Sur une surface asphaltée, la maniabilité et la capacité de contrôle du véhicule pourraient être grandement réduites. La conduite sur route ou sur les accotements peut semer la confusion chez les autres usagers de la route,

en particulier si vos feux sont allumés. Si vous devez traverser une route, le conducteur en tête de file doit descendre de son véhicule, observer la route et diriger les autres conducteurs. La dernière personne ayant traversé aide alors le conducteur en tête à traverser à son tour. Évitez de circuler sur les trottoirs, car ils sont destinés aux piétons.

L'eau peut présenter un danger. Si elle est trop profonde, le véhicule peut «flotter» et chavirer. Vérifiez la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les marchepieds. Dans l'eau comme sur la rive, attention aux surfaces glissantes tels les rochers, l'herbe, les billots, etc. On pourrait perdre l'adhérence. N'essayez pas d'entrer dans l'eau à haute vitesse, car elle freinera votre mouvement et pourrait vous éjecter du véhicule.



L'eau réduit la capacité de freinage. Après être sorti de l'eau, rouler à basse vitesse et actionner les freins quelques fois pour que la chaleur de la friction sèche les plaquettes.

Le terrain peut être boueux et marécageux près des cours d'eau. Tenez-vous prêt à rencontrer des trous ou des variations de profondeur. De plus, soyez attentif au danger que peuvent poser les rochers, les billots, etc., qui sont recouverts par la végétation.

Si votre trajet vous amène à traverser des étendues d'eau gelées, assurez-vous que la glace est assez épaisse pour supporter votre poids, celui du véhicule et de sa charge. Soyez particulièrement prudent à proximité des trous dans la glace car ils indiquent à coup sûr que l'épaisseur de la glace varie. Dans le doute, renoncez à traverser.

La glace compromet également la maniabilité du véhicule. Roulez lentement et ne faites pas d'accélération brusques. Cela fait patiner les roues, sans compter que le véhicule pourrait se renverser. Évitez de freiner brusquement, puisque cela

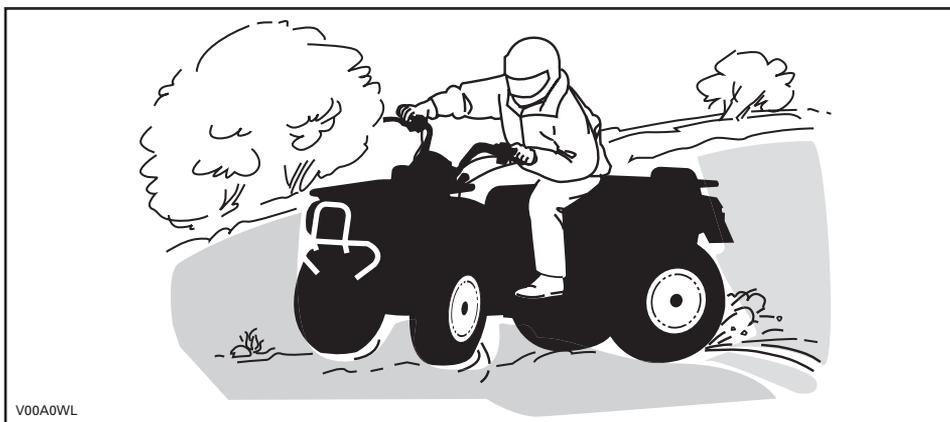
causera probablement une glissade incontrôlée et un renversement. Évitez en tout temps de vous aventurer dans la neige fondante, puisqu'elle pourrait obstruer le fonctionnement des commandes du véhicule.

La conduite dans la neige pourrait avoir un effet sur la capacité de freinage. Ralentissez suffisamment et prévoyez davantage de distance pour freiner. La projection de neige pourrait causer une accumulation de glace ou de neige sur les composants et les commandes du système de freinage. Actionnez souvent les freins pour empêcher l'accumulation de glace ou de neige. Examinez attentivement le système de freinage avant chaque randonnée. Ne laissez jamais la neige et la glace s'accumuler sur la pédale de frein, les repose-pieds, les marchepieds et les manettes de frein.

Rouler sur les dunes de sable et sur la neige est une expérience unique, mais on doit prendre certaines précautions. La neige et le sable mouillé, épais ou fin peuvent entraîner une perte de traction et faire que le véhicule glisse, s'enfonce ou s'enlise. Dans ce cas, recherchez une base plus solide. Une fois de plus, le meilleur conseil consiste à ralentir et à tenir compte de l'état du terrain.

Pour vous aventurer sur les dunes, nous vous recommandons de munir le véhicule d'un fanion de sécurité de type antenne pour aider vos compagnons à vous repérer au-delà du banc de sable suivant. Soyez prudent quand vous apercevez un fanion de sécurité devant vous. Puisque ce type de fanion peut se prendre dans les branches et rebondir sur vous, évitez de l'utiliser là où les branches et les obstacles sont particulièrement bas.

Conduire sur un chemin de pierres ou de gravier est similaire à la conduite sur glace. La direction du véhicule étant altérée, il pourrait glisser et se renverser, surtout à haute vitesse. De plus, la distance de freinage peut varier. Rappelez-vous qu'appuyer sur l'accélérateur brusquement risque de projeter des pierres vers l'arrière, dans la voie du conducteur suivant. Ne jamais faire cela délibérément.



V00A0WL

Si le véhicule se met à glisser, tourner le guidon dans le même sens que la direction du glissement jusqu'à ce que vous repreniez contrôle du véhicule. Ne jamais ser- rer les freins à fond ou bloquer les roues.

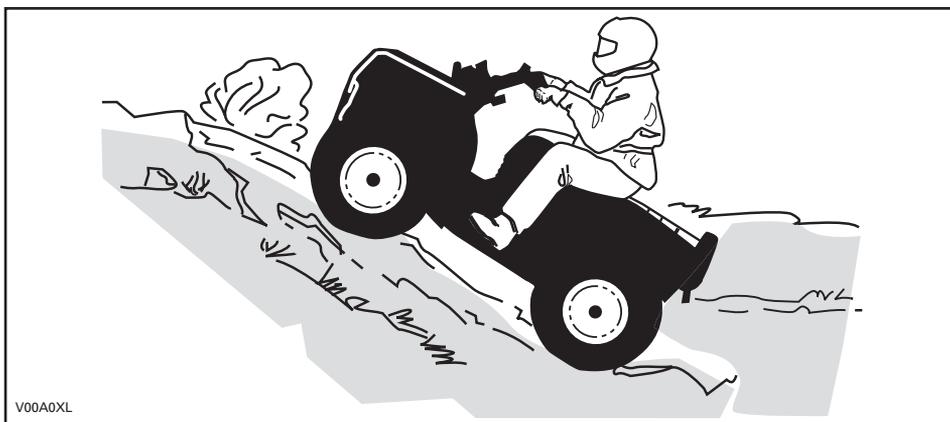
Respectez la signalisation du sentier. Elle est là pour vous aider.

Franchir les obstacles que vous trouvez sur votre chemin avec prudence. Il peut s'agir de pierres détachées, de troncs d'arbres, de surfaces glissantes, de clôtures, de poteaux, de remblais ou de dépressions. Évitez ces obstacles dans la mesure du possible. Rappelez-vous que certains sont trop gros ou dangereux pour qu'on puisse les traverser, et doivent donc être évités. Les pierres et les troncs plus petits peuvent être franchis sans danger, pourvu qu'on les aborde à un angle de 90°. Tenez-vous sur les repose-pieds, genoux fléchis. Ajustez la vitesse sans perdre votre élan et évitez d'accélérer brusquement. Tenir le guidon fermement. Transférez votre poids vers l'arrière et franchissez l'obstacle en vous assurant que les roues avant demeurent au sol. Tenir compte lorsqu'on franchit l'obstacle qu'il peut glisser ou se déplacer.

Deux choses sont importantes lorsqu'on roule sur des collines ou des pentes: soyez prêt à réagir face à un terrain glissant, à des variations de terrain ou à des obstacles, et ajustez constamment la position de votre corps.

## **Montée**

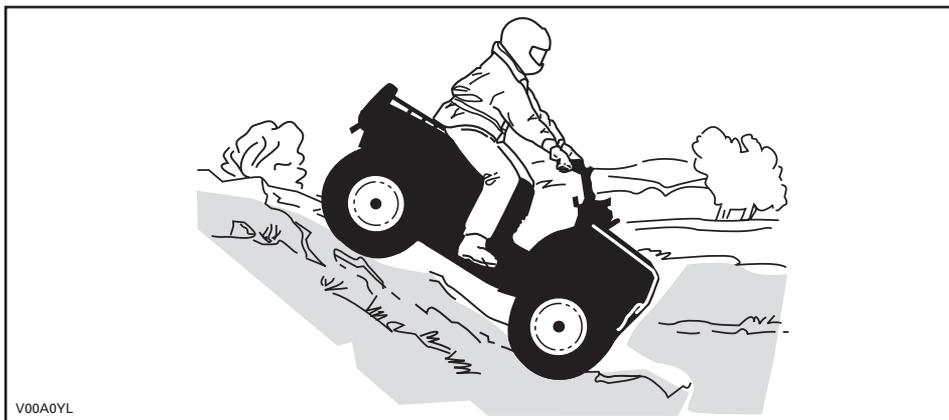
Maintenez votre poids en avant, vers le haut de la colline. Gardez les pieds sur les repose-pieds, passez à un petit rapport, accélérez au besoin, et changez rapidement de rapport tout en montant la colline. Ne pas rouler trop vite, puisque l'avant du véhicule pourrait se soulever et retomber vers l'arrière, sur vous. Si l'angle est tel qu'il est impossible de grimper ou que le véhicule se met à reculer, freinez en prenant soin de ne pas causer de glissement. Descendez et recourez ensuite à la technique du virage en «K» ou en «U» (se tenir à côté du véhicule, et le faire reculer en orientant l'arrière vers le haut de la pente, tout en contrôlant la descente avec la manette de frein. Redescendre ensuite la colline de face). Toujours marcher ou descendre en amont de la montagne et restez à l'écart du véhicule et de ses roues motrices. Ne tentez jamais de retenir un véhicule qui se renverse. Restez à l'écart. Évitez de traverser le sommet de la colline à haute vitesse, puisque des obstacles, dont des escarpements, peuvent se trouver de l'autre côté.



V00A0XL

### Descente

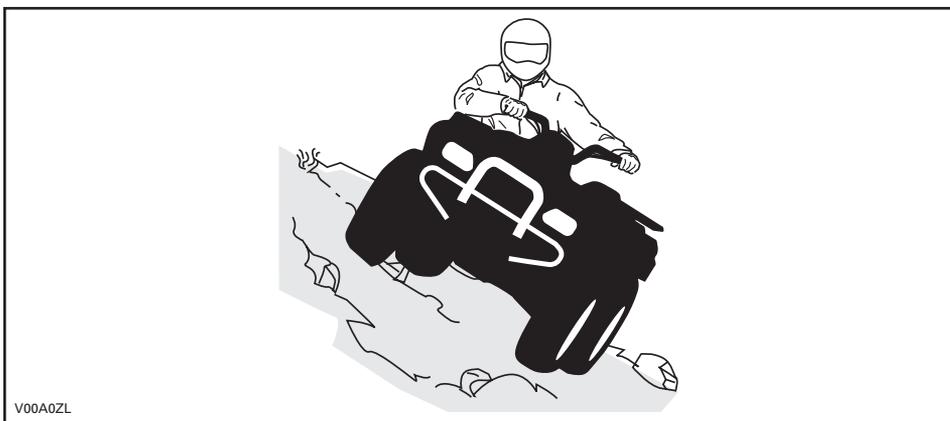
Maintenez votre poids vers l'arrière. Freinez graduellement pour éviter de glisser. En descente, ne pas ralentir avec la compression du moteur et ne pas mettre le véhicule au point mort.



V00A0YL

### Circulation à flanc de colline

Cette technique comporte **énormément de risques**, puisqu'elle peut modifier radicalement l'équilibre du véhicule. Nous vous recommandons d'ailleurs de l'éviter dans la mesure du possible. Cependant, si vous devez effectuer un tel déplacement, placez **TOUJOURS** votre poids vers le haut de la colline, et soyez prêt à descendre de ce côté si le véhicule se renverse. **Ne tentez jamais d'immobiliser le véhicule ou de le protéger des dommages.**



## Entretien périodique

Au retour d'une randonnée, il est sage d'éliminer toute accumulation de neige, de boue et de saleté. Cela aura non seulement pour effet de prolonger la durée du véhicule et de le rendre plus attrayant pour la revente, mais vous éliminerez ainsi tous les risques lors d'une utilisation subséquente. Lavez le véhicule avec de l'eau savonneuse tiède et laissez-le sécher (ou épongez-le avec un chiffon). Évitez de laver le véhicule à l'extérieur par temps froid. Lubrifiez adéquatement le véhicule tel qu'indiqué à la section *RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN*.

Votre responsabilité quant à la sécurité consiste à respecter les recommandations de ce Guide du conducteur. Les conseils qu'on y trouve sur la façon de bien entretenir votre véhicule sont précieux. Pour une assistance plus complète, voyez votre concessionnaire Can-Am autorisé. Il sera toujours ravi de vous aider.

Toute modification au véhicule visant à augmenter sa vitesse et son rendement peut constituer une violation des modalités de la garantie limitée du véhicule. De plus, certaines modifications, telle la dépose des composants du moteur ou du système d'échappement, sont illégales en vertu de la plupart des lois.

Modifier le format des roues et/ou des pneus peut compromettre la stabilité du véhicule. Une pression des pneus inadéquate peut les faire éclater ou les faire glisser sur leur jante. Le pneu pourrait sortir de la jante et être endommagé. Toujours remplacer les roues et les pneus lorsqu'ils sont endommagés.

# ÉTIQUETTE MOBILE

Ce véhicule est accompagné d'une étiquette mobile et d'étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place sur le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

## S MODÈLE SPORT

CE VTT EST UNIQUEMENT CONÇU  
POUR UN USAGE RÉCRÉATIF  
PAR UN CONDUCTEUR EXPÉRIMENTÉ.

CONDUCTEUR SEULEMENT  
PAS DE PASSAGERS

NE JAMAIS CONDUIRE SI VOUS AVEZ  
MOINS DE 16 ANS.

CE VTT DE CATÉGORIE S (SPORT) EST UN VTT  
HAUTE PERFORMANCE POUR USAGE  
HORS-ROUTE SEULEMENT. IL A ÉTÉ CONÇU POUR  
UNE UTILISATION SPORTIVE ET COMPÉTITIVE PAR  
UN CONDUCTEUR EXPÉRIMENTÉ AVEC DES  
COMPÉTENCES AVANÇÉES.

DES COURS DE CONDUITE DE VTT SONT  
DISPONIBLES. POUR PLUS D'INFORMATION  
CONTACTEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE.

VÉRIFIEZ AVEC VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR  
INFORMATION SUR LES LOIS LOCALES OU  
PROVINCIALES CONCERNANT L'UTILISATION  
DES VTT.

NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT LA VENTE.

vmo2009-005-003\_fr

## ⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation incorrecte de VTT peut résulter en BLESSURES GRAVES ou la MORT.



Toujours porter un  
casque et des  
vêtements de  
sécurité approuvés.



NE JAMAIS  
conduire sur la  
voie publique.



NE JAMAIS  
transporter  
de passager.



NE JAMAIS  
conduire sous  
l'influence de  
drogues ou alcool.

NE JAMAIS conduire:

- sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable.
- à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite.
- sur les routes publiques - au risque de provoquer une collision avec un autre véhicule.
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manoeuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

TOUJOURS:

- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manoeuvrabilité et le contrôle.

REPÉRER ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR.  
SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.

*États-Unis et Canada seulement*

DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE:

XXXXX

EPA CERTIFIÉ

TEN (TAUX D'ÉMISSION NORMALISÉ) =  X

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10,  
0 ÉTANT LE PLUS PROPRE.

\*NE PAS ENLEVER AVANT LA VENTE.



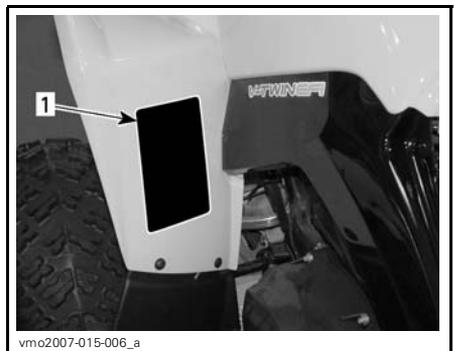
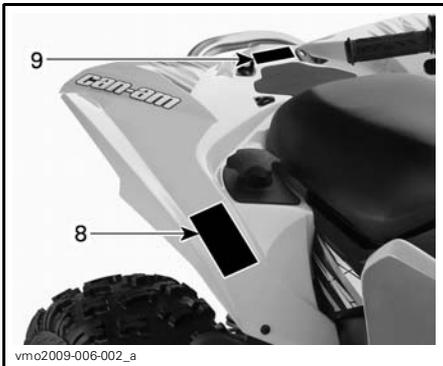
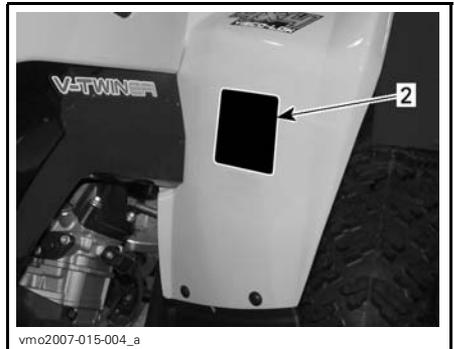
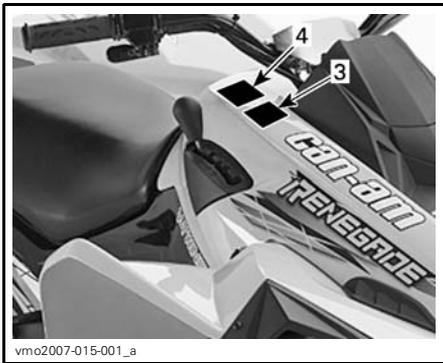
704 901 107

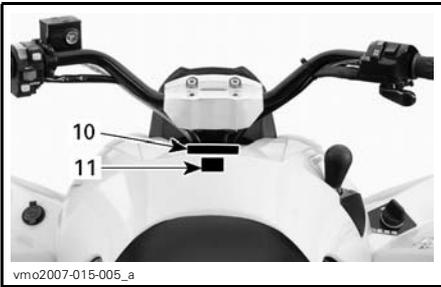
vmo2006-005-009\_fr

# ÉTIQUETTES IMPORTANTES APOSÉES SUR LE VÉHICULE

Les étiquettes suivantes sont apposées sur votre véhicule. Elles en font partie intégrante. Si elles se décollent ou sont endommagées, on les remplacera gratuitement. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

**REMARQUE:** Les illustrations utilisées dans le présent guide ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut différer.





vmo2007-015-005\_a

## ATTENTION

- Le VTT DOIT être arrêté avant d'utiliser le levier de transmission.
- Le frein de pied doit être appliqué pour déplacer le levier de transmission de la position Stationnement (P) et Neutre (N).

704 900 475

V07M06Y

ÉTIQUETTE 3

## ATTENTION

Le VTT DOIT être arrêté avant d'actionner le sélecteur d'embrayage 4x4. Un bris mécanique peut se produire si le sélecteur d'embrayage 4x4 est utilisé lorsque le véhicule est en mouvement.

704 900 476

V07M07Y

ÉTIQUETTE 4

### ⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation incorrecte de VTT peut résulter en BLESSURES GRAVES ou la MORT.

**TOUJOURS PORTER UN CASQUE ET DES VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ APPROUVÉS.**

**NE JAMAIS UTILISER SUR DES VOIES PUBLIQUES.**

**NE JAMAIS ACCEPTER DE PASSAGERS**

**NE JAMAIS CONDUIRE SOUS L'INFLUENCE DE STUPÉFIANT OU D'ALCOOL.**

**NE JAMAIS** Conduire:

- sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable,
- à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite,
- sur les routes publiques - au risque de provoquer une collision avec un autre véhicule,
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manoeuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

**TOUJOURS:**

- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manoeuvrabilité et le contrôle.

**REPÉRER ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR. SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.**

vmo2009-003-004\_fr

ÉTIQUETTE 1

### ⚠ AVERTISSEMENT

Si vous êtes âgé de moins de 16 ans, la conduite de ce VTT augmente vos risques d'encourir des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

**NE JAMAIS** conduire ce VTT si vous avez moins de 16 ans.

V01M02Z 704 900 012

ÉTIQUETTE 2

### ⚠ AVERTISSEMENT

**NE JAMAIS** prendre de passagers.

Les passagers peuvent causer une perte de contrôle du véhicule et entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

704 900 006

V01M07Z

ÉTIQUETTE 5

**AVERTISSEMENT**

Une pression inadéquate des pneus ou une surcharge peut entraîner une perte de contrôle causant des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

CHARGE / PRESSION DES PNEUS FROIDS	
AVANT	MAX: XX.X kPa (X.0 lb/ps <sup>2</sup> )
JUSQU'À	MIN: XX.X kPa (X.X lb/ps <sup>2</sup> )
XXX kg	(XXX lb)
ARRIÈRE	MAX: XX.X kPa (X.0 lb/ps <sup>2</sup> )
	MIN: XX.X kPa (X.X lb/ps <sup>2</sup> )

**TOUTOURS** maintenir une bonne pression des pneus.

NE JAMAIS régler la pression de gonflage de pneu en dessous de la valeur minimum. Cela pourrait faire déloger le pneu de la jante.

NE JAMAIS dépasser la capacité de charge totale de XXX kg (XXX lb), y compris le poids du conducteur, le chargement, les accessoires et le poids de la barre d'attelage.

790801228

vmo2007-015-019\_fr

ÉTIQUETTE 6

**EMISSION CONTROL INFORMATION**

THIS VEHICLE IS CERTIFIED TO OPERATE ON UNLEADED GASOLINE AND MEETS TO [XXXX] U.S. EPA AND CALIFORNIA REGULATIONS FOR ATV SI ENGINES.

ENGINE FAMILY	XXXXX.XXXXXX	FAMILLE DE MOTEUR	
CERTIFICATION STANDARD (FEL)	XXXXXXXXXXXXXX	LIMITE DES ÉMISSIONS DE LA FAMILLE	
ENGINE DISPLACEMENT	XXXXXXXXXX	CYLINDRÉE	
EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM	XXXX	SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS	

**RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION**

CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX NORMES [XXXX] DE L'EPA ET RÈGLEMENTATIONS CALIFORNIENNES POUR LES VTT À MOTEUR SI.

SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SPECIFICATIONS  
VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIEN  
**BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC.**

vmo2007-002-002

ÉTIQUETTE 7: SITUÉE SOUS LE SIÈGE, SUR LE TUBE SUPÉRIEUR DU CHÂSSIS

**AVERTISSEMENT**

DA

NL

FR

FI

DE

EL

IT

PT

ES

SV

704 901 177

vmo2006-014-003\_a

ÉTIQUETTE 8

**AVERTISSEMENT**

- NE JAMAIS transporter de passagers sur l'espace de cargo.
- CHARGE ARRIÈRE MAXIMUM : XX kg (XX lb) bien répartie.

704 901 234

vmo2007-015-020\_fr

ÉTIQUETTE 9

**AVERTISSEMENT**

Le rendement de ce VTT peut nettement dépasser celui des autres VTT que vous avez déjà essayés.

Ce modèle S (Sport) haute performance n'est destiné qu'à un usage hors route. Il a été conçu à des fins récréatives et compétitives, et ce, pour des utilisateurs expérimentés ayant acquis une habileté de conduite hors pair.

704 900 105

v02M05Y

ÉTIQUETTE 10

THIS VEHICLE IS AN ALL  
TERRAIN VEHICLE AND  
IS NOT INTENDED FOR  
USE ON PUBLIC ROADS.  
CE VÉHICULE EST UN VÉHICULE  
TOUT TERRAIN QUI N'EST PAS  
DESTINÉ À ÊTRE UTILISÉ SUR  
LES VOIES PUBLIQUES.

vmo2008-014-001

ÉTIQUETTE 11



# ***RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE***

# COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT

REMARQUE: Certains instruments, équipement ou commandes sont offerts en option.

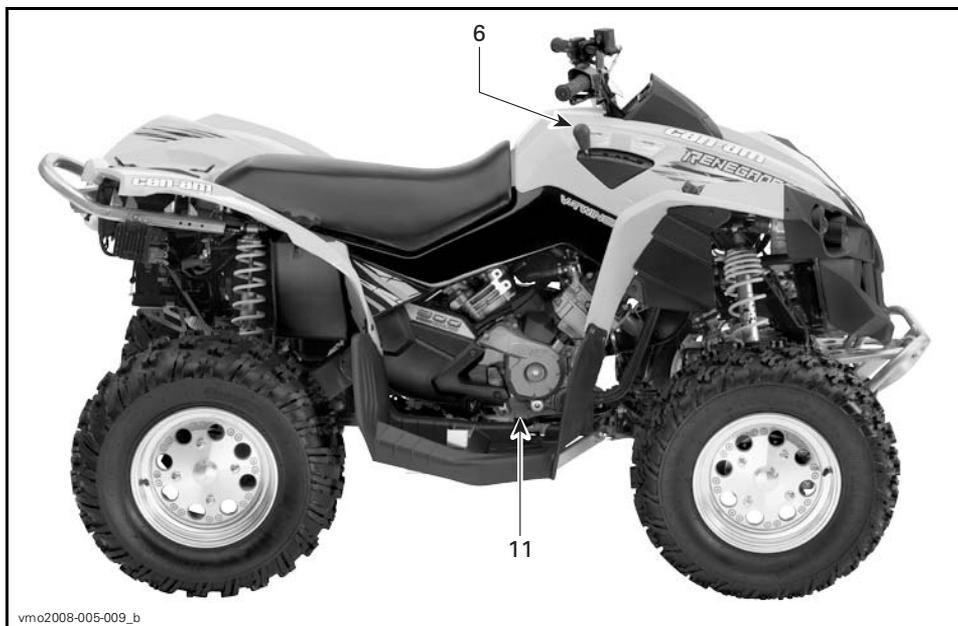


TYPIQUE

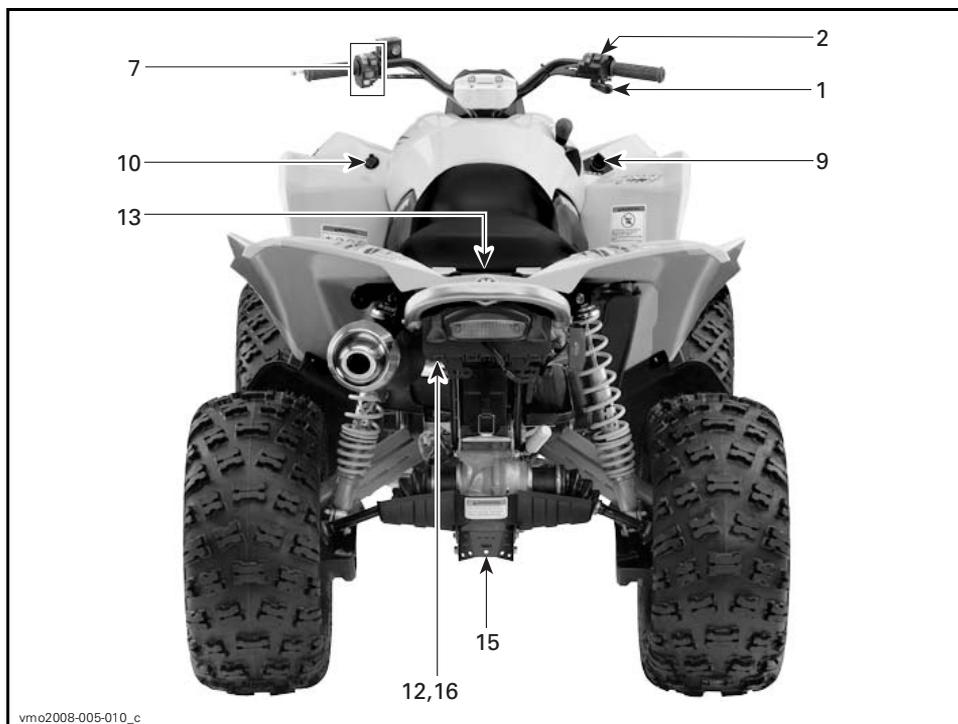
Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.



*TYPIQUE*



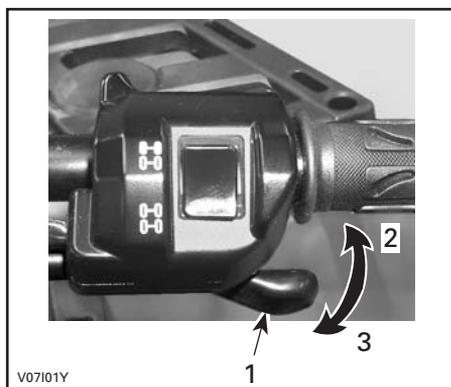
vmo2008-005-010\_c

**TYPIQUE**

**1) Manette d'accélérateur**

Quand on presse cette manette, le régime du moteur augmente, ce qui permet à la transmission d'embrayer à la vitesse sélectionnée.

Lorsqu'on la relâche, le moteur retourne au régime de ralenti et le véhicule ralentit graduellement.



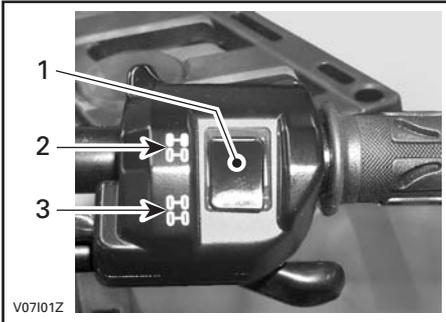
V07101Y

**TYPIQUE**

1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour ralentir

## 2) Sélecteur de mode 2 ou 4 roues motrices

Ce sélecteur permet de choisir le mode 2 ou 4 roues motrices lorsque le véhicule est arrêté.



### TYPIQUE

1. Sélecteur
2. Position 2 roues motrices
3. Position 4 roues motrices

**AVIS** Il faut arrêter le véhicule pour enclencher ou déclencher le sélecteur de mode 2 ou 4 roues motrices. Le véhicule peut subir des dommages mécaniques si le sélecteur est enclenché ou déclenché lorsqu'il est en mouvement.

**AVIS** Si les roues arrière patinent, relâcher l'accélérateur et attendre que le moteur revienne au ralenti avant de sélectionner le mode 4 roues motrices.

Le mode 4 roues motrices est activé lorsque le sélecteur se trouve vers le bas.



### MODE 4 ROUES MOTRICES

Pour désactiver le mode 4 roues motrices, appuyer sur le sélecteur 2 roues motrices.

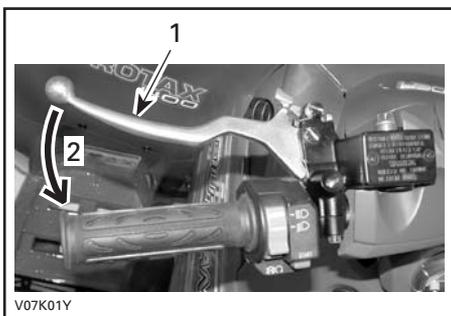


### MODE 2 ROUES MOTRICES

Quand le sélecteur est à la position 2 roues motrices, le véhicule est en mode 2 roues motrices en tout temps.

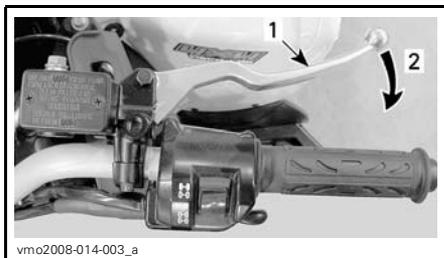
### 3) Manette de frein arrière

Quand on presse cette manette, on actionne le frein arrière. Quand on la relâche, elle doit retourner à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette et dépend aussi de l'état du terrain.



**TYPIQUE**

1. Manette de frein
2. Pour serrer le frein



**TYPIQUE**

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

### 5) Frein de stationnement

Quand on actionne ce dispositif, il immobilise le véhicule. Il est utile lorsqu'on doit verrouiller le frein, par exemple lors d'un virage en «K», lors du remorquage ou quand le véhicule n'est pas utilisé.

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

Toujours utiliser le frein de stationnement et placer le levier sélecteur à «P» quand le véhicule n'est pas utilisé.

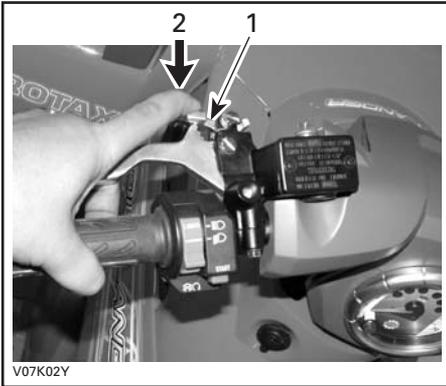
#### **⚠ AVERTISSEMENT**

S'assurer que le frein de stationnement est bien débloqué avant de mettre le véhicule en marche. Circuler alors que les freins sont engagés (frottement des plaquettes sur le disque) peut endommager le système de freinage, causer la défaillance des freins et/ou un feu.

### 4) Manette de frein avant

Quand on presse cette manette, on actionne les freins avant. Quand on la relâche, elle doit retourner à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette et dépend aussi de l'état du terrain.

**Pour enclencher le mécanisme:** Appuyer sur la manette de frein et la maintenir tout en déplaçant le loquet. La manette de frein reste maintenant enclenchée et serre le frein arrière.



**TYPIQUE**

1. Loquet de frein
2. Presser pour actionner le frein de stationnement

**⚠ AVERTISSEMENT**

S'assurer que le véhicule demeure solidement en place lorsque le frein de stationnement est actionné. Si ce n'est pas le cas, faire inspecter le système de freinage par un concessionnaire Can-Am autorisé dès que possible.

**Pour débloquer le mécanisme:** Presser la manette de frein. Le loquet et la manette de frein doivent retourner à leur position initiale. Toujours relâcher le frein de stationnement avant de mettre le véhicule en marche.

**6) Levier sélecteur**

Ce levier comporte cinq positions: «P», «R», «N», «H» et «L».

Pour changer la position du levier, immobiliser le véhicule, puis amener le levier à la position voulue. Ne pas forcer le levier. S'il est impossible de bouger le levier, faire un mouvement de va-et-vient au véhicule pour bouger les engrenages de la transmission, puis réessayer.



**POSITIONS DU LEVIER**

**AVIS** Toujours immobiliser le véhicule et serrer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.

**«P»: Stationnement**

Dans cette position, la transmission est bloquée et contribue à empêcher tout déplacement du véhicule. Mettre le levier à cette position lorsque le véhicule n'est pas en marche. Dans certains cas, on peut devoir faire un mouvement de va-et-vient au véhicule pour déplacer les engrenages de la transmission et l'enclencher en position «P».

**«R»: Marche arrière**

Cette position permet au véhicule de reculer. La vitesse du véhicule est alors limitée.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Avant de mettre le véhicule en marche arrière, s'assurer que la voie est bien libre derrière le véhicule. Rester assis.

**«N»: Point mort**

Cette position débraille la transmission afin de permettre de déplacer le véhicule manuellement.

## «H»: Grande vitesse

Sélectionne l'engrenage de grande vitesse dans la boîte de vitesses. C'est la position qui correspond à la vitesse normale de conduite et qui permet d'atteindre la vitesse de pointe.

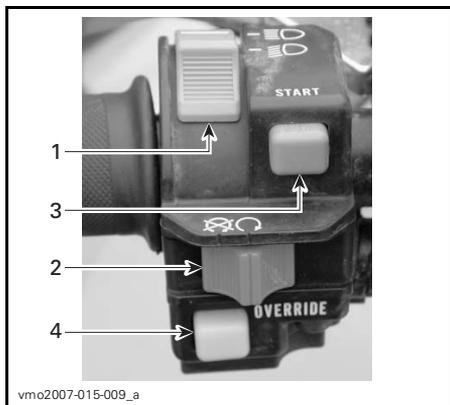
## «L»: Petite vitesse

Sélectionne l'engrenage de petite vitesse dans la boîte de vitesses. C'est la position de travail. Elle permet de se déplacer lentement, avec une adhérence et une puissance maximales.

**REMARQUE:** Utiliser la petite vitesse pour tirer une charge ou monter une pente abrupte.

## 7) Interrupteur multifonctionnel

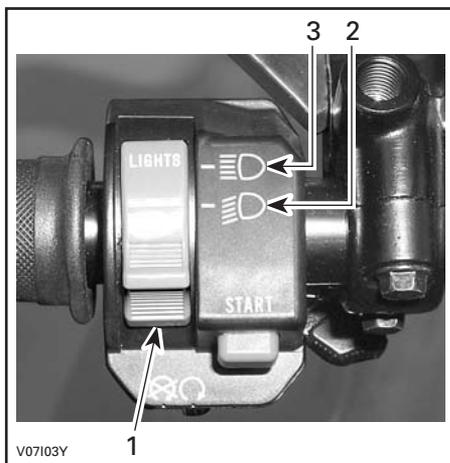
Voici les différentes commandes de l'interrupteur multifonctionnel:



### TYPIQUE — INTERRUPTEUR MULTIFONCTIONNEL

1. Commutateur de phares
2. Interrupteur d'arrêt du moteur
3. Bouton de démarrage du moteur
4. Bouton de neutralisation

## Commutateur de phares



### FONCTIONS DU COMMUTATEUR DE PHARES

1. Commutateur de phares
2. Feu de croisement et feu arrière
3. Feu de route et feu arrière

**REMARQUE:** Pour éteindre les phares, mettre l'interrupteur d'allumage à «ON» sans feux.



### POSITIONS DE L'INTERRUPTEUR D'ALLUMAGE

1. «OFF»
2. «ON» avec feux
3. «ON» sans feux

## Interrupteur d'arrêt du moteur

On utilise cet interrupteur en cas d'urgence ou pour arrêter le moteur.

Pour arrêter le moteur, relâcher complètement la manette d'accélérateur et utiliser l'interrupteur d'arrêt du moteur.

**REMARQUE:** Même si on peut tourner la clé de contact à «OFF» pour arrêter le moteur, on recommande de l'arrêter avec l'interrupteur d'arrêt.



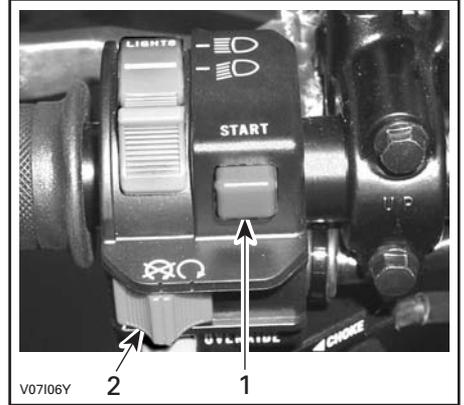
### TYPIQUE

1. Interrupteur d'arrêt du moteur

## Bouton de démarrage du moteur

Pour démarrer le véhicule, mettre l'interrupteur d'arrêt du moteur à «RUN».

Appuyer sur le bouton de démarrage du moteur et le maintenir dans cette position. Le relâcher aussitôt le moteur démarré.



### TYPIQUE

1. Bouton de démarrage du moteur
2. Interrupteur d'arrêt du moteur

**REMARQUE:** Le moteur ne va pas démarrer si l'interrupteur d'arrêt du moteur et/ou l'interrupteur d'allumage sont à «OFF».

## Dispositif de neutralisation

Ce bouton sert à neutraliser le limiteur de régime en marche arrière, si un surplus de puissance est requis. Maintenir le bouton enfoncé et appuyer graduellement sur l'accélérateur.

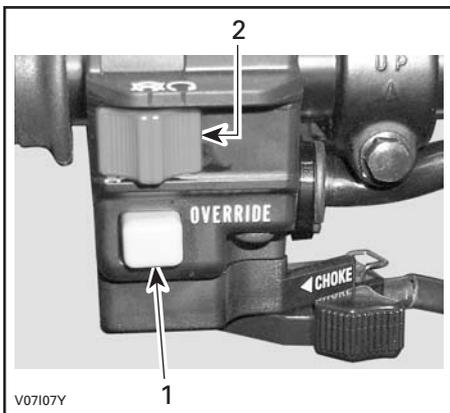
Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Ne jamais appuyer sur le bouton de neutralisation si on appuie déjà sur l'accélérateur. Cela causerait une perte de contrôle et de graves blessures ou le décès.



### TYPIQUE

1. Bouton de neutralisation
2. Interrupteur d'arrêt du moteur

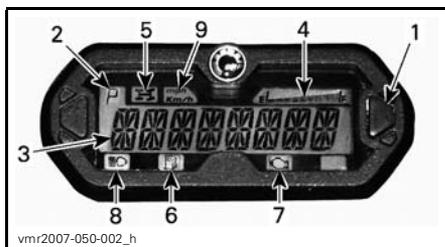
## **8) Indicateur multifonctionnel**

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Ne jamais régler des fonctions de l'indicateur multifonctionnel pendant qu'on conduit le véhicule.

Ce véhicule est muni d'un indicateur multifonctionnel électronique.

Voici les fonctions de l'indicateur:



1. Bouton sélecteur de l'affichage multifonctionnel
2. Affichage de la position de la transmission
3. Affichage multifonctionnel
4. Affichage du niveau d'essence
5. Voyant du mode 4 roues motrices
6. Voyant de bas niveau d'essence
7. Voyant d'anomalie de moteur
8. Voyant du feu de route
9. Voyant MPH et km/h

### **Sélection de l'affichage (MPH ou km/h)**

L'indicateur de vitesse, le totalisateur général et le totalisateur journalier ont été réglés en **mi** à l'usine, mais on peut les mettre en **km**. Voir un concessionnaire Can-Am autorisé.

### **Affichage multifonctionnel (mode d'affichage normal)**

Après s'être mis en marche, l'indicateur montre:

- La vitesse du moteur
- Le régime du moteur en tr/mn
- Les deux paramètres simultanément (mode combiné).

### **Mode de vitesse**

Dans ce mode, l'affichage indique la vitesse du véhicule en km/h ou en MPH.



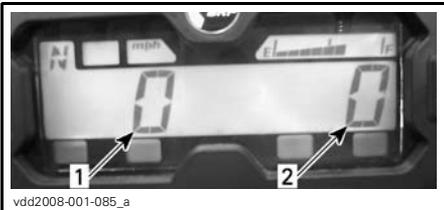
### Mode de régime

Dans ce mode, l'affichage indique le régime du moteur en tr/mn.



### Mode combiné

Dans ce mode, l'affichage indique la vitesse du véhicule et le régime du moteur.



1. Vitesse du véhicule
2. Régime du moteur

### Changement de mode

Pour passer d'un mode à un autre, procéder comme suit.

1. Tourner la clé de contact à «ON» pour activer le système.
2. Attendre que le message de bienvenue disparaisse.

3. Appuyer sur le bouton sélecteur de mode et le relâcher une fois pour afficher le mode OD (odomètre).
4. Appuyer de nouveau sur le bouton sélecteur et le tenir 2 secondes.

Le mode sera remplacé par le mode de vitesse, de régime ou combiné.



5. Pour choisir un autre mode, répéter les étapes 3 et 4 jusqu'à ce qu'on obtienne le mode désiré.

### Affichage multifonctionnel (mode d'affichage temporaire)

Appuyer et relâcher ce bouton pour obtenir le mode d'affichage temporaire désiré:

- Odomètre
- Totalisateur journalier (à remise à zéro)
- Compteur horaire (à remise à zéro)
- Compteur horaire véhicule.



1. Bouton sélecteur de mode

L'indicateur présente le mode choisi durant 10 secondes puis retourne au mode d'affichage normal.

Lorsqu'il s'agit d'un mode qu'on peut remettre à l'état initial, enfoncer et retenir le bouton HOLD 2 secondes pour le replacer à l'état initial.

### Odomètre (ODO)

L'odomètre enregistre la distance totale parcourue et l'affiche en kilomètres ou en milles.

### Totalisateur journalier

Le totalisateur journalier indique la distance parcourue depuis qu'il a été remis à zéro. La distance s'affiche en kilomètres ou en milles.

Il peut également servir à calculer l'autonomie du VTT ou la distance entre deux points.

Appuyer sur le bouton sélecteur 2 secondes pour remettre le totalisateur journalier à zéro.

### Compteur horaire

Le compteur horaire enregistre la durée de fonctionnement du véhicule lorsque le système électrique est en marche. Il peut, par exemple, servir à calculer le temps de parcours entre deux points.

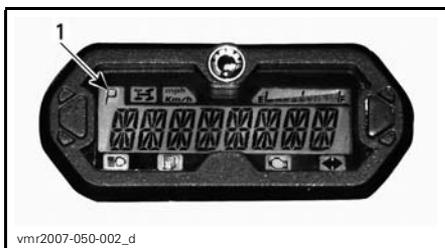
Appuyer sur le bouton sélecteur 2 secondes pour remettre le compteur horaire à zéro.

### Compteur horaire (nombre d'heures d'utilisation du moteur)

Le compteur horaire enregistre la durée de fonctionnement du moteur.

### Affichage de la position de la transmission

Cet affichage indique la position de la transmission.



1. Position de la transmission

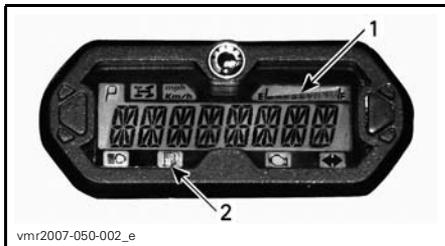
AFFICHAGE	FONCTION
P	Stationnement
R	Marche arrière
N	Point mort
H	Grande vitesse
L	Petite vitesse

**REMARQUE:** Lorsqu'on aperçoit la lettre «E» sur cet affichage, il y a une erreur de communication électrique. Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

### Affichage du niveau d'essence

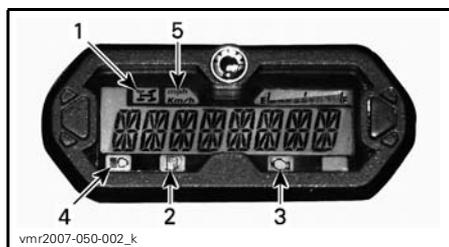
Cet affichage à barres indique la quantité d'essence qu'il reste dans le réservoir tout au long de la randonnée.

Lorsque le voyant de bas niveau d'essence s'allume, cela signifie qu'il reste seulement 30% d'essence dans le réservoir, soit environ 6 L (1.6 gal É.-U.).



1. Affichage du niveau d'essence  
2. Voyant de bas niveau d'essence

## Voyants



1. Voyant du mode 4 roues motrices
2. Voyant de bas niveau d'essence
3. Voyant d'anomalie de moteur
4. Voyant du feu de route
5. Voyant MPH ou km/h



Lorsque ce voyant s'allume, cela signifie qu'on a actionné le système à 4 roues motrices.



Lorsque ce voyant s'allume, cela signifie qu'il reste seulement 30% d'essence dans le réservoir, soit environ 6 L (1.6 gal É.-U.).



Lorsque ce voyant s'allume, cela signifie qu'il y a une panne au niveau du moteur. Voir le message qui apparaît sur l'affichage multifonctionnel. Lorsque ce voyant clignote, cela signifie que le mode d'urgence («LIMP HOME») est en fonction. Voir la section *DIAGNOSTIC DES PANNES* pour en savoir davantage.



Lorsque ce voyant s'allume, cela signifie qu'on a choisi le feu de route et qu'on a placé la clé de contact à la position «LIGHTS».



Le voyant approprié s'allume pour indiquer l'unité de mesure de l'indicateur de vitesse.

## Messages de l'affichage multifonctionnel

Voir la section *DIAGNOSTIC DES PANNES* pour en savoir davantage.

## 9) Prise de courant 12 volts

Cette prise est commode pour alimenter un projecteur ou un autre équipement portatif.

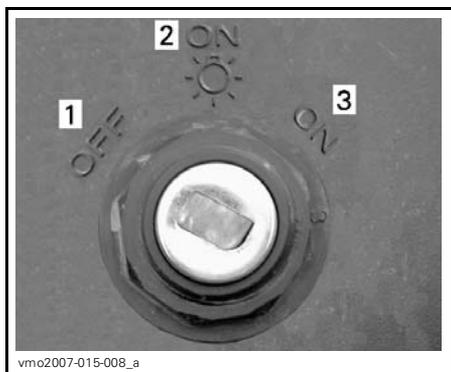
Enlever le capuchon pour brancher un accessoire dans la prise. Remettre le couvercle en place après utilisation pour protéger la prise contre les intempéries.

Ne pas dépasser la capacité nominale de la prise. Voir la section *FICHES TECHNIQUES*.

On peut utiliser une alimentation auxiliaire pour brancher des accessoires supplémentaires. Deux fils sont cachés dans le faisceau de fils sous le tableau de bord à l'avant du véhicule. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour plus de détails.

## 10) Interrupteur d'allumage

Il s'agit d'un interrupteur à clé à trois positions.



**POSITIONS DE L'INTERRUPTEUR D'ALLUMAGE**

- 1. «OFF»
- 2. «ON» avec feux
- 3. «ON» sans feux

Mettre la clé dans l'interrupteur et tourner à la position voulue. Pour retirer la clé, la tourner à «OFF» et la retirer.

**REMARQUE:** Lorsqu'on tourne la clé à «OFF» et qu'on la retire, le système électrique s'éteint quelques secondes plus tard.

La position «ON» avec phares allume tous les phares et les feux, que le moteur soit en marche ou non. Se souvenir que si on laisse les feux allumés pendant que le moteur est arrêté, on risque de décharger la batterie. Mettre l'interrupteur d'allumage à «OFF» après avoir arrêté le moteur.

**REMARQUE:** Même si on peut tourner la clé de contact à «OFF» pour arrêter le moteur, on recommande de l'arrêter avec l'interrupteur d'arrêt.

**Système de sécurité à encodage numérique (DESS<sup>MC</sup>)**

Le clé de contact renferme un circuit électronique dont le numéro de série est unique.

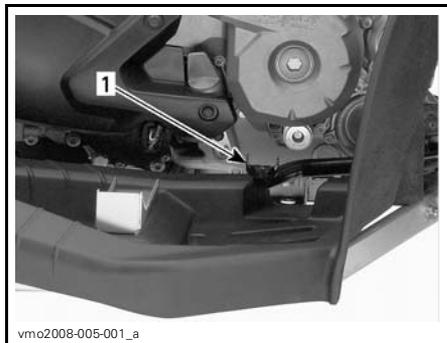
Cette clé de contact ne peut être utilisée sur une autre véhicule, et on ne peut utiliser la clé d'un autre véhicule sur le sien, sauf si la clé a été programmée ainsi.

Cependant, le DESS est d'une grande flexibilité. On peut se procurer une clé supplémentaire et la faire programmer pour son véhicule.

Pour obtenir une clé supplémentaire, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

**11) Pédale de frein arrière**

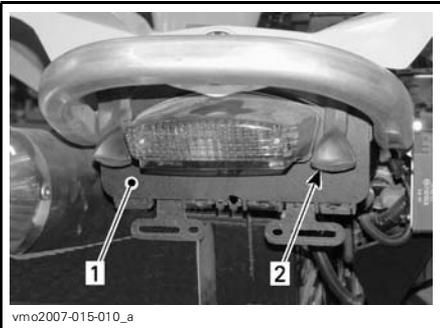
Quand on enfonce cette pédale, le frein arrière est serré. Lorsqu'on la relâche, elle doit retourner à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la pédale, et dépend aussi du terrain.



1. Pédale de frein

**12) Compartiment de rangement arrière**

Ce compartiment est commode pour transporter des effets personnels (trousse d'outils, guide du conducteur, bougies de rechange, trousse de premiers soins, etc.). Pour ouvrir le couvercle du compartiment, étirer et décrocher les loquets.



1. Couvercle du compartiment de rangement arrière  
2. Loquet

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Lorsque le moteur tourne, toujours placer le levier sélecteur en position «P» avant d'ouvrir le compartiment de rangement. Ne jamais y laisser d'objets lourds ou fragiles mal arrimés. Toujours accrocher les attaches du couvercle avant de démarrer le véhicule.

### **13) Loquet du siège**

Ce loquet permet d'enlever le siège pour accéder au compartiment moteur.



1. Loquet de siège

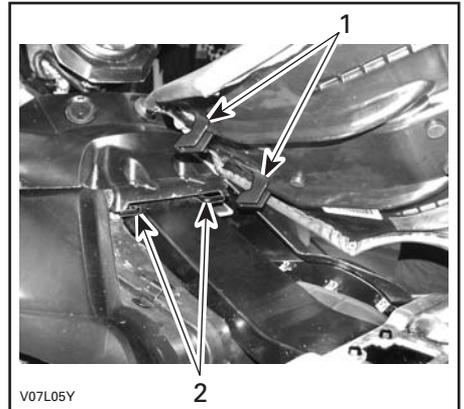
### **Dépose du siège**

Pousser le loquet vers l'avant tout en soulevant doucement l'arrière du siège. Tirer le siège vers l'arrière. Continuer de soulever jusqu'à ce le siège se détache à l'avant, puis l'enlever complètement.

### **Pose du siège**

Insérer les languettes avant du siège dans le crochet du châssis. Lorsque le siège est bien en place, le pousser fermement vers le bas pour enclencher le loquet.

**REMARQUE:** On le sentira s'enclencher. Pour vérifier si le siège est bien fixé, donner un petit coup dessus.



1. Insérer ces languettes dans le crochet  
2. Crochets

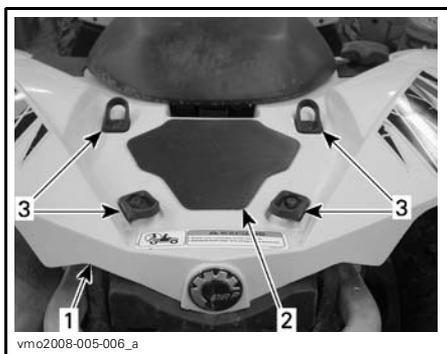
## **⚠ AVERTISSEMENT**

S'assurer que le siège est bien enclenché avant de conduire le véhicule.

## 14) Espace de chargement arrière

Espace commode pour le transport de petits articles.

Fixer les articles à l'aile arrière à l'aide des oeilletons en plastique prévus à cet effet.



1. Aile arrière
2. Espace de chargement
3. Oeilletons de plastique

### **⚠ AVERTISSEMENT**

La capacité MAXIMALE de l'espace de chargement est de 16 kg (35 lb). Bien arrimer les articles à l'aile arrière. Ne pas surcharger. S'assurer que la charge ne nuit pas au champ de vision ni à la direction. Ne transporter aucun passager.

Consulter la section *FICHES TECHNIQUES* pour connaître les charges admissibles et les recommandations de répartition du poids.

## 15) Crochet de récupération

Ce crochet sert à récupérer un VTT enlisé.

## 16) Trousse d'outils

La trousse d'outils est dans le compartiment de rangement arrière. Elle comprend les outils pouvant servir à l'entretien de base et ce Guide du conducteur.

Des fusibles de rechange sont aussi compris dans la trousse.

# CARBURANT

## Essence recommandée

Utiliser de l'essence ordinaire sans plomb, vendue dans la plupart des stations-service, ou du carburant oxygéné contenant un maximum de 10% d'éthanol ou de méthanol ou une combinaison des deux. L'essence utilisée doit présenter l'indice d'octane minimum recommandé suivant.

INDICE D'OCTANE	
En Amérique du Nord	(87 (R + M))/2)
Ailleurs qu'en Amérique du Nord	92 RON

**AVIS** Ne jamais employer d'autres carburants. L'utilisation de carburant non recommandé peut occasionner une réduction des performances du véhicule et endommager des composants importants du système d'alimentation et du moteur.

## Pour faire le plein

Dévisser le bouchon et l'enlever pour remplir le réservoir d'essence, puis le remettre et le visser à fond.

**AVIS** Ne jamais rien placer sur le bouchon du réservoir; cela pourrait obstruer l'orifice d'aération et le moteur pourrait avoir des ratés.

## AVERTISSEMENT

Toujours arrêter le moteur avant de faire le plein. Retirer le bouchon avec précaution. S'il y a une pression différentielle (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faire vérifier ou réparer le véhicule avant de l'utiliser. Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions. Ne jamais vérifier le niveau d'essence à la lueur d'une flamme. Ne pas fumer. Tenir loin des flammes et des étincelles. Toujours travailler dans un endroit bien aéré. Ne jamais remplir le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, le carburant se dilate et risque de déborder. Toujours essuyer tout carburant répandu sur le véhicule.

---

# CONSIGNES D'UTILISATION

## Utilisation durant la période de rodage

### Moteur

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

L'accélérateur ne devrait pas être actionné à plus du 3/4 de sa course. Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage. Pendant la période de rodage, la surchauffe est néfaste pour le moteur, ainsi que les accélérations intenses et le fait de rouler à la même vitesse sur de longues périodes.

### Courroie

Une courroie neuve requiert une période de rodage de 50 km (30 mi). Éviter d'accélérer ou de décélérer vigoureusement, de tirer une charge ou de circuler à plein régime.

### Vérification après 10 heures

**REMARQUE:** La vérification à effectuer après 10 heures d'utilisation est aux frais du propriétaire.

Nous recommandons de faire réviser le véhicule par un concessionnaire Can-Am autorisé après les 10 premières heures d'utilisation ou 300 km (185 mi). Voir la section *ENTRETIEN*.

### Démarrage du moteur

Le moteur ne démarre que si le levier sélecteur est en position «P» ou «N».

**REMARQUE:** Pour plus de commodité, un mode spécial permet de démarrer le moteur à n'importe quelle position du levier sélecteur. Appuyer de façon continue sur la ou les manettes de frein ou sur la pédale de frein tout en appuyant sur le bouton de démarrage du moteur.

Mettre la clé dans l'interrupteur d'allumage et tourner la clé à «ON».

Mettre l'interrupteur d'arrêt du moteur à «RUN».

Appuyer sur le bouton de démarrage du moteur et le maintenir jusqu'à ce que le moteur démarre.

**AVIS** Ne pas appuyer sur le bouton de démarrage du moteur plus de 30 secondes. Laisser refroidir le démarreur entre les tentatives de démarrage. Prendre garde de mettre la batterie à plat.

Relâcher le bouton de démarrage dès que le moteur démarre.

**REMARQUE:** Lorsque la batterie est à plat, on ne peut pas démarrer le moteur. Faire recharger ou remplacer la batterie.

### Changement de rapport

Laisser le moteur tourner au ralenti pour qu'il se réchauffe.

Actionner les freins et sélectionner la gamme de vitesse voulue («H» ou «L»).

**REMARQUE:** Il faut actionner les freins pour pouvoir mettre le levier sélecteur à «P».

Relâcher les freins.

**AVIS** S'assurer que le frein de stationnement est complètement relâché avant d'utiliser le véhicule.

Appuyer graduellement sur l'accélérateur pour augmenter le régime moteur et enclencher la transmission à changement de vitesse continu.

Inversement, lorsqu'on relâche l'accélérateur, le régime moteur diminue.

### Utilisation de la marche arrière

**AVIS** Quand on passe de la marche avant à la marche arrière ou vice versa, toujours immobiliser le véhicule et actionner les freins avant de déplacer le levier sélecteur.

Les mêmes consignes qu'à la rubrique *CHANGEMENT DE RAPPORT* (voir plus haut) s'appliquent, sauf que le levier sélecteur doit être à «R».

### Pour arrêter le moteur

#### AVERTISSEMENT

Éviter de stationner le véhicule dans une pente.

Relâcher l'accélérateur et immobiliser le véhicule.

Actionner le frein de stationnement.

Mettre le levier sélecteur à «P».

Placer l'interrupteur d'arrêt du moteur à «OFF».

Mettre la clé de contact à «OFF».

Retirer la clé de l'interrupteur d'allumage.

### Entretien d'après-utilisation

Si le véhicule est utilisé en milieu salin (plage, mise à l'eau de bateau, etc.), il faut le rincer à l'eau douce pour le préserver, ainsi que ses composants, de la corrosion. On recommande fortement de lubrifier les pièces métalliques. Utiliser

du lubrifiant XP-S Lube (N/P 293 600 016) ou l'équivalent. Faire cette opération à la fin de chaque journée d'utilisation.

Après une randonnée dans la boue, on recommande de rincer le véhicule ainsi que ses composants, et de nettoyer le feu arrière et les phares.

**REMARQUE:** Ne jamais utiliser de nettoyeur haute pression pour nettoyer le véhicule; **NE LE NETTOYER QU'À BASSE PRESSION (avec un tuyau d'arrosage par exemple)**. Une pression élevée pourrait entraîner des dommages électriques ou mécaniques.

### Que faire si le véhicule a capoté

Si le véhicule a capoté ou reste incliné sur le côté, le remettre sur ses roues et attendre de 3 à 5 minutes avant de démarrer le moteur. Voir la section *RECOMMANDATIONS SUR L'ENTRETIEN* et vérifier ce qui suit.

- Vérifier si de l'huile s'est accumulée dans le boîtier de filtre à air. Si c'est le cas, nettoyer le filtre à air et son boîtier.
- Vérifier le niveau d'huile dans le réservoir et remplir au besoin.
- Vérifier le niveau de liquide de refroidissement et remplir au besoin.
- Démarrer le moteur. Si le voyant de pression d'huile reste allumé, arrêter immédiatement le moteur. Voir un concessionnaire Can-Am autorisé.

## **Que faire si le véhicule est submergé d'eau**

Si le véhicule se retrouve submergé d'eau, se rendre dès que possible chez un concessionnaire Can-Am autorisé.

**NE JAMAIS DÉMARRER LE MOTEUR!**

**AVIS** Le véhicule peut être gravement endommagé à la suite de la submersion si la procédure de redémarrage n'est pas suivie.

# PERSONNALISATION DE LA CONDUITE

## AVERTISSEMENT

Le réglage de la suspension peut influencer la maniabilité du véhicule. Toujours prendre le temps de se familiariser avec le nouveau comportement du véhicule après avoir modifié le réglage de la suspension.

## Réglage de la suspension

La maniabilité et le confort de votre véhicule dépendent des réglages de la suspension.

Les réglages de la suspension varient selon le poids de l'utilisateur, les préférences personnelles, la vitesse de conduite et l'état du terrain.

Ajuster la suspension depuis les réglages originaux constitue la meilleure façon de régler la suspension, puis personnaliser, un à un, chacun des réglages.

Les réglages avant et arrière sont interdépendants. On peut donc avoir à régler les amortisseurs arrière de nouveau après avoir réglé les amortisseurs avant.

Faire l'essai du véhicule dans les mêmes conditions d'utilisation: sentier, vitesse, position de conduite, etc. Modifier un réglage et refaire l'essai du véhicule. Procéder de façon méthodique jusqu'à ce que l'on soit satisfait.

Suivre les directives plus bas pour le réglage optimal de la suspension.

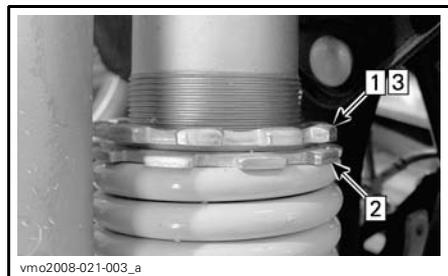
## Réglage de la précharge de ressort

Raccourcir le ressort pour une tenue de route plus ferme sur sentier cahoteux.

Allonger le ressort pour une tenue de route plus souple sur sentier en bon état.

Pour régler la précharge du ressort, tourner la came ou l'anneau avec l'outil qui se trouve dans la trousse d'outils.

## Renegade 800 X



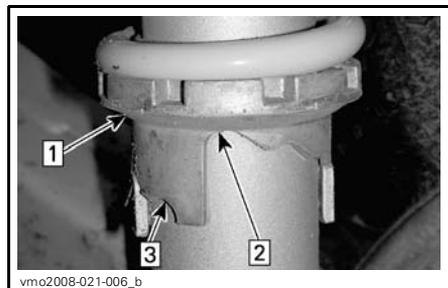
### TYPIQUE

Étape 1: Desserrer l'anneau de retenue supérieur

Étape 2: Tourner l'anneau de réglage en conséquence

Étape 3: Serrer l'anneau de retenue supérieur

## Renegade 500 et 800



### TYPIQUE

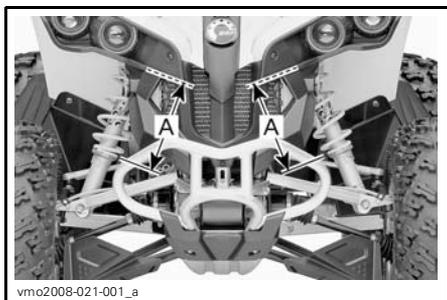
1. Tourner les cames de réglage

2. Réglage souple

3. Réglage rigide

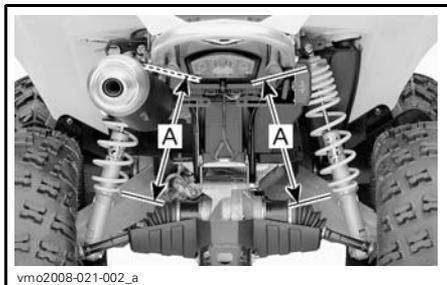
## **⚠ AVERTISSEMENT**

Les dispositifs de réglage droit et gauche des suspensions avant ou arrière doivent toujours être réglés à la même position. Ne jamais régler un seul amortisseur. Un réglage inégal aurait un effet néfaste sur la maniabilité et la stabilité et pourrait même causer un accident.



TYPIQUE — RÉGLAGE DE LA PRÉCHARGE AVANT

A. Même longueur



TYPIQUE — RÉGLAGE DE LA PRÉCHARGE ARRIÈRE

A. Même longueur

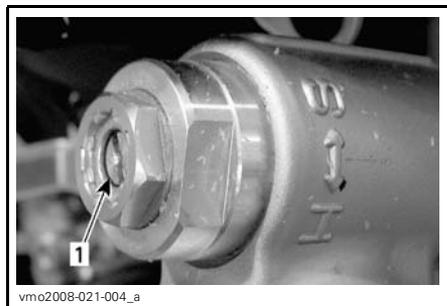
## **Réglage de la force d'amortissement de l'amortisseur**

### *Renegade 800 X*

Effectuer le réglage **une** position (clic) à la fois. Faire l'essai du véhicule dans les mêmes conditions d'utilisation: sentier, vitesse, position de conduite, etc. Modifier un réglage et refaire l'essai du véhicule. Procéder de façon méthodique jusqu'à ce que l'on soit satisfait.

### **Compression (basse vitesse)**

Utiliser un tournevis plat pour faire le réglage.



#### **TYPIQUE**

1. Régleur de compression pour basse vitesse (tournevis plat)

Tourner le régulateur dans le sens horaire pour **accroître** la force d'amortissement (plus ferme).

Tourner le régulateur dans le sens antihoraire pour **réduire** la force d'amortissement (plus souple).

### **Compression (haute vitesse)**

Utiliser une clé de 17 mm pour faire le réglage.

**TYPIQUE**

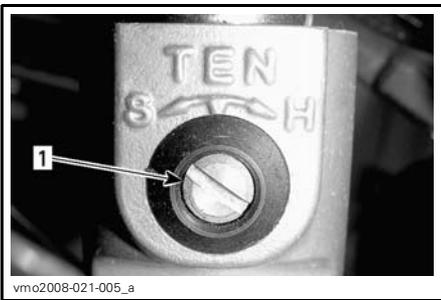
1. Régleur de compression pour vitesse élevée

Tourner le régleur dans le sens horaire pour **accroître** la force d'amortissement (plus ferme).

Tourner le régleur dans le sens antihoraire pour **réduire** la force d'amortissement (plus souple).

**Rebond**

Utiliser un tournevis plat pour faire le réglage.



1. Régleur de rebond

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

## ⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

# TRANSPORT DU VÉHICULE

Lorsqu'on transporte le véhicule, il faut bien l'arrimer à la remorque ou dans la caisse de la camionnette avec les sangles appropriées. L'emploi de cordes ordinaires est déconseillé.

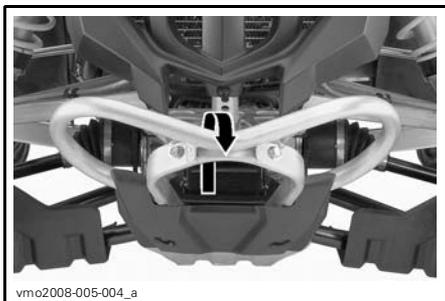
## **⚠ AVERTISSEMENT**

Ne jamais basculer le véhicule pour le transporter. Nous recommandons de le transporter dans sa position normale de fonctionnement (sur ses quatre roues).

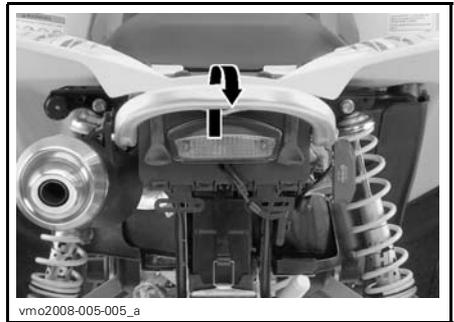


Ne pas oublier de:

- Vider les espaces de chargement.
- Mettre le levier sélecteur à «P».
- Actionner le frein de stationnement.
- Arrimer le véhicule à l'avant par le pare-chocs et à l'arrière par le châssis.



TYPIQUE — ARRIMAGE À L'AVANT



TYPIQUE — ARRIMAGE À L'ARRIÈRE

**AVIS** L'emploi d'autres points d'arrimage risquerait d'endommager le véhicule.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Ne pas remorquer ce véhicule derrière une voiture ou tout autre véhicule. Se servir d'une remorque.

# ***RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN***

---

## TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE

L'entretien est essentiel pour que l'utilisation du véhicule demeure sécuritaire. En tant que propriétaire, vous êtes responsable de l'entretien approprié du véhicule. Effectuez des vérifications périodiques et observez les consignes du tableau d'entretien suivant.

### AVERTISSEMENT

**Si le véhicule n'est pas entretenu conformément aux consignes du tableau d'entretien périodique et des procédures d'entretien, son utilisation peut ne pas s'avérer sécuritaire.**

Cette section comprend des consignes d'entretien de base. Si vous avez des connaissances en mécanique et que vous possédez les outils requis, vous pouvez effectuer l'entretien. Sinon, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Dans le cas des éléments de l'entretien périodique qui sont plus complexes et pour lesquels des outils spéciaux sont requis, il est préférable de s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

### AVERTISSEMENT

**Arrêtez le moteur et effectuez l'entretien périodique suivant. À défaut de procéder conformément aux procédures d'entretien, vous vous exposez aux risques suivants: pièces brûlantes ou mobiles, électricité, produits chimiques, entre autres.**

TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE						
A: AJUSTER I: INSPECTER L: LUBRIFIER N: NETTOYER R: REMPLACER	<b>VÉRIF. APRÈS 10 H OU 30 JOURS OU 300 km (185 mi)</b> (Doit être effectué par un concessionnaire Can-Am autorisé. La première séance d'entretien est essentielle; il ne faut pas la négliger.)					
	<b>25 H OU 750 km (470 mi)</b>					
	<b>50 H OU 1500 km (930 mi)</b>					
	<b>100 H OU 1 AN OU 3000 km (1865 mi)</b>					
	<b>200 H OU 2 ANS OU 6000 km (3730 mi)</b>					
<b>À EFFECTUER PAR</b>						
<b>PIÈCE/TÂCHE</b>			<b>LÉGENDE</b>			
<b>MOTEUR</b>						
Niveau d'huile à moteur <sup>(2)</sup>	À CHAQUE RANDONNÉE			Client		
Huile à moteur et filtre	R			R		Client
Réglage des soupapes	I, A			I, A		Concess.
État des joints d'étanchéité du moteur	I			I		Concess.
Fixations des supports de moteur	I			I		Concess.
Filtre à air <sup>(2)</sup>		N (4)	R (4)			Client
Échappement	I			I		Concess.
Pare-étincelles du silencieux				N		Client
Liquide de refroidissement du moteur <sup>(2)</sup>	I			I (3)	R	Client
Essai de pression du bouchon du radiateur/système de refroidissement	I				I	Concess.
État/propreté du radiateur <sup>(4)</sup>	I		I			Client
<b>SYSTÈME DE GESTION DU MOTEUR</b>						
Sondes de l'EMS	I			I		Concess.
Lecture des codes de panne de l'EMS	I			I		Concess.

- (2) Élément d'inspection de préutilisation.  
 (3) Toutes les 100 heures, vérifier l'efficacité du liquide de refroidissement.  
 (4) Plus souvent quand on l'utilise dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou en condition mouillée.

**TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE**

A: AJUSTER  
 I: INSPECTER  
 L: LUBRIFIER  
 N: NETTOYER  
 R: REMPLACER

**VÉRIF. APRÈS 10 H OU 30 JOURS OU 300 km (185 mi)**  
 (Doit être effectué par un concessionnaire Can-Am autorisé. La première séance d'entretien est essentielle; il ne faut pas la négliger.)

**25 H OU 750 km (470 mi)**

**50 H OU 1500 km (930 mi)**

**100 H OU 1 AN OU 3000 km (1865 mi)**

**200 H OU 2 ANS OU 6000 km (3730 mi)**

**À EFFECTUER PAR**

**PIÈCE/TÂCHE**

**LÉGENDE**

**SYSTÈME D'ALIMENTATION**

Carter de papillon	I				I, L	Concess.	(2) Élément d'inspection de préutilisation.
Câble d'accélérateur <sup>(2)</sup>	I, A		I, A, L			Client/ concess.	
Conduits d'essence, rampes d'alimentation, connexions, soupapes d'arrêt et essai de pression du réservoir d'essence	I					I	
Filtre à essence en ligne					R	Concess.	
Essai de pression de la pompe à essence						I	

**SYSTÈME ÉLECTRIQUE**

Bougie <sup>(5)</sup>	I					R	Client	(2) Élément d'inspection de préutilisation. (5) S'assurer que l'écartement des électrodes de bougies est approprié.
Connexions de la batterie	I		I				Client	
Connecteurs de l'ECM (inspection visuelle sans débranchement)						I	Concess.	
Connexions électriques et fixations (système d'allumage, système de démarrage, injecteurs, etc.)	I					I	Concess.	
Système de sécurité à encodage numérique (DESS)	I					I	Concess.	
État de l'interrupteur d'allumage, du bouton de démarrage du moteur et de l'interrupteur d'arrêt du moteur <sup>(2)</sup>	I					I	Client	
État du système d'éclairage (forte/faible intensité, feu de freinage, feu de position arrière, visée du faisceau des phares, etc.) <sup>(2)</sup>	I					I	Client	

TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE						
A: AJUSTER I: INSPECTER L: LUBRIFIER N: NETTOYER R: REMPLACER	<b>VÉRIF. APRÈS 10 H OU 30 JOURS OU 300 km (185 mi)</b> (Doit être effectué par un concessionnaire Can-Am autorisé. La première séance d'entretien est essentielle; il ne faut pas la négliger.)					
	<b>25 H OU 750 km (470 mi)</b>					
	<b>50 H OU 1500 km (930 mi)</b>					
	<b>100 H OU 1 AN OU 3000 km (1865 mi)</b>					
	<b>200 H OU 2 ANS OU 6000 km (3730 mi)</b>					
<b>À EFFECTUER PAR</b>						
PIÈCE/TÂCHE						LÉGENDE
<b>TRANSMISSION CVC</b>						
Courroie d'entraînement				I		Concess.
Poulies motrice et menée (y compris le roulement unidirectionnel)				I, N, L		Concess.
Conduit d'admission d'air de la transmission CVC	I			I, N		Concess.
Filtre à air de la transmission CVC (800R seulement)	I	I,C				Client
<b>BOÎTE DE VITESSES</b>						
Huile de boîte de vitesses <sup>(4)</sup>	R			I	R	Concess.
Capteur de vitesse	N				N	Concess.
Unité d'embrayage 4 x 4	I			I		Concess.
Huile du différentiel avant et essieu arrière, joints et reniflards	I		I		R	Concess.
<b>SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT</b>						
Soufflets d'arbre d'entraînement et protecteurs <sup>(2)</sup>	I	I				Client
Joints d'arbre d'entraînement				I		Concess.
Joint d'arbre de transmission arrière <sup>(4)</sup>	I			I, L		Concess.
<b>PNEUS/ROUES</b>						
Roulements de roue				I		Client
Écrous/goujons de roue	I		I			Client
Pression et usure des pneus <sup>(2)</sup>	À CHAQUE RANDONNÉE					Client

(4) Plus souvent quand on l'utilise dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou en condition mouillée.

(2) Élément d'inspection de préutilisation.  
 (4) Plus souvent quand on l'utilise dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou en condition mouillée.

(2) Élément d'inspection de préutilisation.

**TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE**

A: AJUSTER  
 I: INSPECTER  
 L: LUBRIFIER  
 N: NETTOYER  
 R: REMPLACER

**VÉRIF. APRÈS 10 H OU 30 JOURS OU 300 km (185 mi)**  
 (Doit être effectué par un concessionnaire Can-Am autorisé. La première séance d'entretien est essentielle; il ne faut pas la négliger.)

**25 H OU 750 km (470 mi)**

**50 H OU 1500 km (930 mi)**

**100 H OU 1 AN OU 3000 km (1865 mi)**

**200 H OU 2 ANS OU 6000 km (3730 mi)**

**À EFFECTUER PAR**

**PIÈCE/TÂCHE**

**LÉGENDE**

**DIRECTION**

Fixations du guidon				I		Concess.
Direction (colonne, roulement, etc.) <sup>(4)</sup>	I				I	Concess.
Rotules de barre d'accouplement				I		Concess.
Parallélisme des roues avant	I				I, A	Concess.

(4) Plus souvent quand on l'utilise dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou en condition mouillée.

**SUSPENSION**

Bras longitudinal					I	Concess.
Roulements des bras longitudinaux					I	Concess.
Amortisseurs				I		Concess.
Bras triangulaires				I, L		Client
Joints à rotule		I				Concess.

**FREINS**

Liquide de frein <sup>(2)</sup>	I	I				R <sup>(1)</sup>	Client/ concess.
Plaquettes de frein			I <sup>(4)</sup>				Concess.
Système de freinage (disques, boyaux, etc.)					I		Client

(1) Le remplacement du liquide de frein ou toute réparation du système de freinage doivent être faits par un concessionnaire Can-Am autorisé.

(2) Élément d'inspection de préutilisation.

(4) Plus souvent quand on l'utilise dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou en condition mouillée.

TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE						
A: AJUSTER I: INSPECTER L: LUBRIFIER N: NETTOYER R: REMPLACER	<b>VÉRIF. APRÈS 10 H OU 30 JOURS OU 300 km (185 mi)</b> (Doit être effectué par un concessionnaire Can-Am autorisé. La première séance d'entretien est essentielle; il ne faut pas la négliger.)					
	<b>25 H OU 750 km (470 mi)</b>					
	<b>50 H OU 1500 km (930 mi)</b>					
	<b>100 H OU 1 AN OU 3000 km (1865 mi)</b>					
	<b>200 H OU 2 ANS OU 6000 km (3730 mi)</b>					
<b>À EFFECTUER PAR</b>						
PIÈCE/TÂCHE						LÉGENDE
CHÂSSIS						
Fixation du châssis			I			Client
Châssis				I		Concess.
Fixations du cadre			I			Client
Fixations du siège	À CHAQUE RANDONNÉE					Client
Nettoyage et protection du véhicule			N (4)			Client

(4) Plus souvent quand on l'utilise dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou en condition mouillée.

Concess.: concessionnaire

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:



## AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

---

## INSPECTION APRÈS 10 HEURES

**REMARQUE:** L'inspection après une période de rodage de 10 heures est aux frais du propriétaire du véhicule.

Comme dans le cas de tout équipement mécanique de précision, nous suggérons qu'après 10 heures ou 300 km (185 mi) d'utilisation, selon la première éventualité, votre véhicule soit inspecté par un concessionnaire Can-Am autorisé. Cette inspection vous donnera l'occasion de discuter des interrogations qui auraient pu survenir durant les premières heures d'utilisation de votre véhicule.

Nous recommandons que cette inspection soit signée par un concessionnaire Can-Am autorisé.

---

Date d'inspection après une période de rodage de 10 heures

---

Signature du concessionnaire autorisé

---

Nom du concessionnaire

# PROCÉDURES D'ENTRETIEN

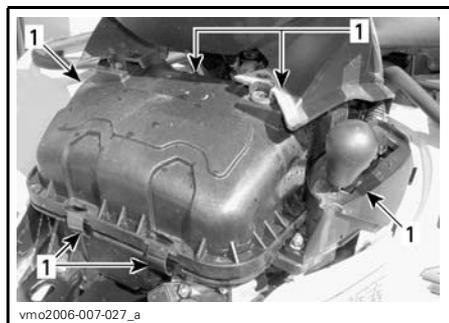
## Filtre à air

### Dépose du filtre à air

**AVIS** Ne jamais enlever ni modifier les composants du boîtier de filtre à air. Cela peut amoindrir les performances du moteur ou l'endommager. Le moteur est réglé spécifiquement en fonction de ces composants.

Enlever le siège et le panneau central. Voir la section *CARROSSERIE*.

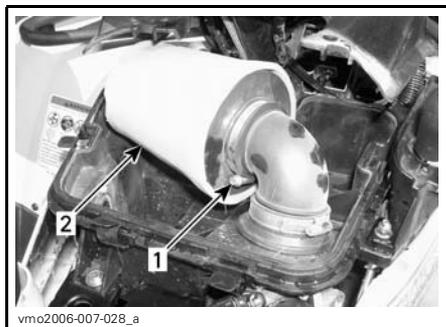
Dégager les fixations et enlever le couvercle du boîtier de filtre à air.



1. Dégager les fixations

### Modèles 500 EFI

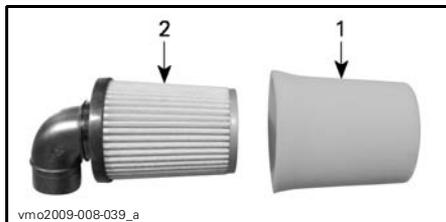
Desserrer la fixation et enlever le filtre à air.



### MODÈLES 500 EFI

1. Fixation
2. Filtre à air

Retirer le préfiltre en mousse; pour ce faire, le tirer vers l'extérieur avec précaution.



1. Préfiltre en mousse
2. Filtre

### Modèles 800R EFI

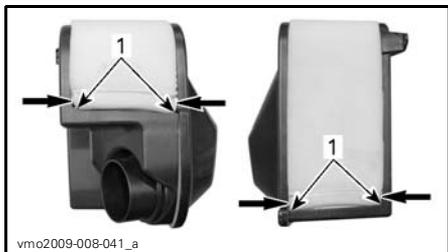
Desserrer le collier et retirer le filtre à air.



**MODÈLES 800R EFI**

1. Collier
2. Filtre à air

Retirer le préfiltre en mousse; pour ce faire, pousser les extrémités vers l'intérieur avec précaution.



1. Extrémités du préfiltre en mousse



1. Préfiltre en mousse
2. Filtre

## Nettoyage du filtre à air

### Nettoyage du préfiltre en mousse

Verser une solution nettoyante (N/P 219 700 341) ou l'équivalent dans un seau.

Mettre le préfiltre en mousse à tremper.

Pendant que le préfiltre en mousse trempe dans la solution nettoyante, nettoyer le boîtier de filtre à air.

Rincer le préfiltre en mousse à l'eau tiède pour enlever la solution nettoyante.

Laisser ensuite le préfiltre en mousse sécher complètement.

### Nettoyage du filtre

Nettoyer le filtre à l'aide d'air comprimé à basse pression.

**AVIS** N'utiliser aucune solution nettoyante pour nettoyer le filtre en papier.

### Installation du filtre à air

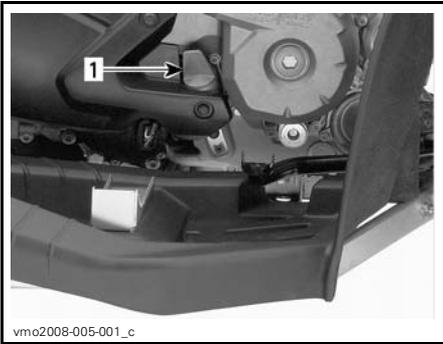
Bien remettre les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

## Huile à moteur

### Niveau d'huile à moteur

**AVIS** Vérifier le niveau d'huile souvent et faire le plein lorsque nécessaire. **Ne pas trop remplir.** Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur. Essuyer toute huile renversée.

**REMARQUE:** Lorsqu'on vérifie le niveau d'huile, regarder également si le moteur présente des fuites.

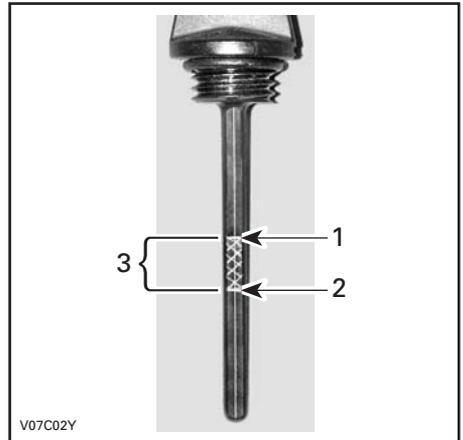


vmo2008-005-001\_c

**CÔTÉ DROIT DU MOTEUR****1. Jauge d'huile**

Le véhicule sur une surface de niveau et le moteur froid et arrêté, vérifier le niveau d'huile comme suit:

1. Dévisser la jauge de niveau d'huile, la retirer et l'essuyer avec un chiffon.
2. Réinsérer la jauge et la visser à fond.
3. Sortir de nouveau la jauge et lire le niveau d'huile, qui devrait être égal à ou près de la marque de maximum.



V07C02Y

**TYPIQUE**

1. Plein
2. Ajouter de l'huile
3. Niveau de fonctionnement

Pour ajouter de l'huile, retirer la jauge. Utiliser un entonnoir pour éviter de renverser de l'huile.

Verser une petite quantité d'huile et re-vérifier le niveau.

Répéter les opérations ci-dessus jusqu'à ce que le niveau d'huile atteigne la marque supérieure de la jauge. **Ne pas trop remplir.**

Bien visser la jauge.

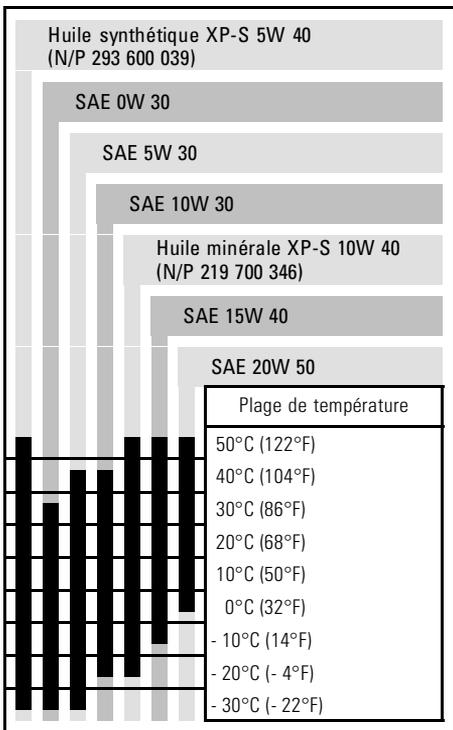
**Huile à moteur recommandée**

Utiliser une huile SAE 5W 30 pour moteurs quatre-temps qui respecte ou dépasse les exigences de la classe de service SM, SL ou SJ de l'API. Vérifier l'étiquette de certification de l'API sur le récipient d'huile pour s'assurer de la présence d'au moins une de ces normes.

Par temps très chaud en été, on peut utiliser l'huile minérale XP-S<sup>MC</sup> 10W 40 de BRP (N/P 219 700 346).

**REMARQUE:** Pour un rendement global accru peu importe la saison, utiliser l'huile synthétique XP-S 5W 40 (N/P 293 600 039).

### Tableau de viscosité de l'huile à moteur



### Vidange d'huile à moteur et remplacement du filtre à huile

À chaque vidange d'huile, il faut remplacer le filtre à huile. Faire la vidange lorsque le moteur est tiède.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

L'huile à moteur peut être brûlante. Pour éviter des brûlures potentielles, ne pas enlever le bouchon de vidange d'huile ni le couvercle du filtre à huile quand le moteur est chaud. Attendre que l'huile refroidisse.

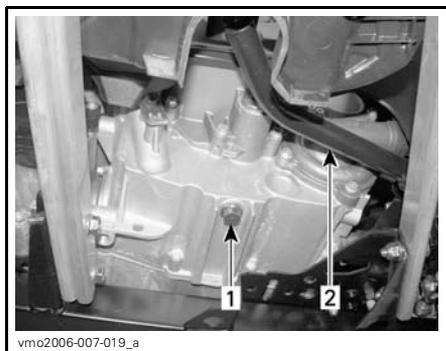
S'assurer que le véhicule est sur une surface de niveau.

Enlever la jauge d'huile.

Nettoyer le moteur autour du bouchon de vidange.

Placer un bac de récupération sous le bouchon de vidange du moteur.

Dévisser le bouchon de vidange.



#### TYPIQUE

1. Bouchon de vidange d'huile
2. Pédale de frein

Attendre assez longtemps pour permettre à l'huile de s'écouler du filtre.

Enlever le panneau latéral droit.

Dévisser le couvercle du filtre à huile.



1. Couvercle du filtre à huile

Enlever le filtre à huile et en installer un neuf.

Vérifier le joint torique du couvercle et le remplacer au besoin.

Visser le couvercle du filtre à huile à sa place.

Essuyer toute huile renversée sur le moteur.

Changer le joint d'étanchéité du bouchon de vidange. Nettoyer le moteur autour du joint d'étanchéité et du bouchon de vidange, puis remettre le bouchon en place. Remplir au niveau approprié avec une huile recommandée. Pour connaître la contenance du carter, consulter la section *FICHES TECHNIQUES*.

Démarrer le moteur et le laisser tourner au ralenti quelques minutes. S'assurer que le filtre à huile et le bouchon de vidange ne présentent pas de fuite.

Arrêter le moteur. Attendre un instant pour permettre à l'huile de s'écouler dans le carter, puis vérifier le niveau d'huile. Remplir au besoin.

Éliminer l'huile conformément à la réglementation locale sur l'environnement.

## Radiateur

### Inspection du radiateur

Vérifier périodiquement si le radiateur est propre.



1. Radiateur

Vérifier si le radiateur et les boyaux présentent des fuites ou sont endommagés.

Examiner les ailettes du radiateur. Elles doivent être propres, sans traces de boue, de saleté, de feuilles ni d'autres dépôts pouvant empêcher le radiateur d'assurer un bon refroidissement.

Éliminer le plus de dépôts possible avec les mains. Si on dispose d'eau à proximité, essayer de rincer les ailettes du radiateur.

Si on en a un à sa disposition, se servir d'un tuyau d'arrosage.



### AVERTISSEMENT

Ne jamais nettoyer le radiateur avec les mains lorsqu'il est chaud. Le laisser d'abord refroidir.

**AVIS** Soyez prudent quand il s'agit de nettoyer les ailettes du radiateur. N'utiliser aucun objet ou outil pouvant les endommager. Les ailettes sont des pièces très minces conçues pour favoriser un refroidissement efficace. **SI ON UTILISE UN TUYAU POUR LES LAVER, S'ASSURER QUE LA PRESSION D'EAU EST FAIBLE. NE JAMAIS UTILISER UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION.**

S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour qu'il vérifie l'efficacité du système de refroidissement.

## Liquide de refroidissement

### Niveau de liquide de refroidissement

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

Vérifier le niveau de liquide de refroidissement quand le moteur est froid. Ne jamais ajouter de liquide dans le système de refroidissement quand le moteur est chaud.

**REMARQUE:** Lorsqu'on vérifie le niveau de liquide de refroidissement, regarder également si le moteur présente des fuites.

Enlever le panneau d'accès.



1. Réservoir de liquide de refroidissement

Le véhicule sur une surface de niveau, le niveau de liquide doit être entre les marques MIN. et MAX. du réservoir.

**REMARQUE:** Lorsqu'on vérifie le niveau à une température inférieure à 20°C (68°F), celui-ci peut être légèrement plus bas que la marque MIN.

Ajouter du liquide de refroidissement jusqu'à la marque MAX. au besoin. Utiliser un entonnoir pour éviter de renverser du liquide. **Ne pas trop remplir.**

Remettre en place et bien visser le bouchon. Remettre le panneau d'accès en place.

Si on ajoute du liquide de refroidissement dans le réservoir, vérifier aussi le niveau dans le radiateur. Ajouter du liquide au besoin.

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

Pour éviter de se brûler, ne pas enlever le bouchon du radiateur quand le moteur est chaud.

**REMARQUE:** Si le système de refroidissement a souvent besoin de liquide, il y a probablement des fuites ou des anomalies au niveau du moteur. Consulter un concessionnaire Can-Am autorisé.

### Liquide de refroidissement recommandé

Utiliser un antigel à base d'éthylène glycol comportant des agents anticorrosion destinés spécifiquement aux moteurs à combustion interne en aluminium.

Remplir le système de refroidissement avec du liquide de refroidissement prémélangé BRP (N/P 219 700 362), ou avec un mélange d'eau distillée et d'antigel (50% d'eau et 50% d'antigel).

## Remplacement du liquide de refroidissement du moteur

### **⚠ AVERTISSEMENT**

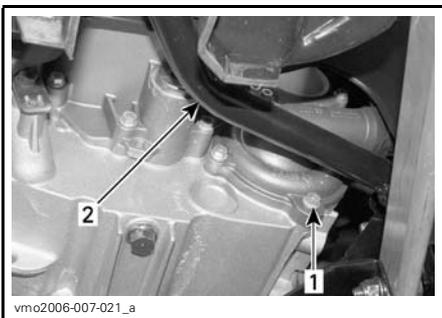
Pour éviter des brûlures potentielles, ne pas enlever le bouchon du radiateur ni desserrer le bouchon de vidange du moteur lorsque celui-ci est chaud.

Ouvrir le panneau d'accès avant et retirer le bouchon du radiateur.



1. Bouchon du radiateur

Dévisser le bouchon de vidange de liquide de refroidissement et vidanger le liquide dans un contenant approprié.



1. Bouchon de vidange de liquide de refroidissement
2. Pédale de frein

**REMARQUE:** Ne pas dévisser complètement le bouchon de vidange de liquide de refroidissement.

Enlever le panneau latéral droit.

Dévisser la vis de purge sur le dessus du logement du thermostat.



1. Vis de purge

Vidanger complètement le système et réinstaller le bouchon de vidange de liquide de refroidissement.

Installer un grand pince-boyau (N/P 529 032 500) ou l'équivalent sur le boyau entre le radiateur et le logement du thermostat.

**AVIS** Ne pas se servir d'une pince-étau en guise de pince-boyau.



1. Pince-boyau

Remplir le radiateur jusqu'à ce que le liquide de refroidissement déborde de l'orifice du logement de thermostat.

Installer la vis de purge.

Enlever le pince-boyau.

Continuer de remplir le radiateur.

Vérifier le niveau de liquide de refroidissement dans le réservoir et en ajouter au besoin.

Faire tourner le moteur au ralenti sans remettre le bouchon du radiateur. Ajouter lentement du liquide de refroidissement au besoin.

À cette étape, attendre que le moteur atteigne sa température de fonctionnement normale. Appuyer sur l'accélérateur deux ou trois fois. Ajouter ensuite du liquide de refroidissement au besoin.

Remettre le bouchon du radiateur.

Vérifier si les connexions présentent des fuites et s'il y a assez de liquide de refroidissement dans le réservoir.

## Pare-étincelles

### Nettoyage du pare-étincelles

Purger périodiquement le silencieux de toute accumulation de calamine.

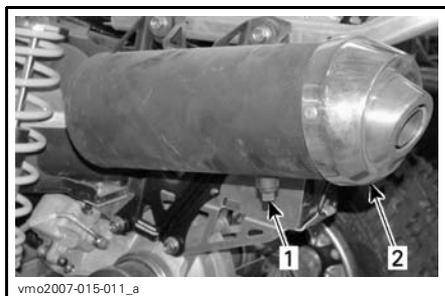
## AVERTISSEMENT

Ne jamais laisser tourner le moteur dans un endroit clos. Ne jamais faire cette opération immédiatement après une période de fonctionnement du moteur, car l'échappement est alors brûlant. S'assurer de l'absence de matières combustibles à proximité. Porter des verres de protection et des gants. Ne jamais se placer derrière le véhicule lorsqu'on purge l'échappement. Respecter toutes les lois et réglementations en vigueur.

Choisir un lieu bien aéré et s'assurer que le silencieux est froid.

Placer le levier sélecteur à «P».

Enlever le bouchon de purge du silencieux.



1. Bouchon de purge
2. Silencieux

Boucher l'extrémité du silencieux avec un chiffon, puis démarrer le moteur.

Augmenter momentanément le régime moteur plusieurs fois afin de chasser du silencieux la calamine accumulée.

Arrêter le moteur et laisser refroidir le silencieux.

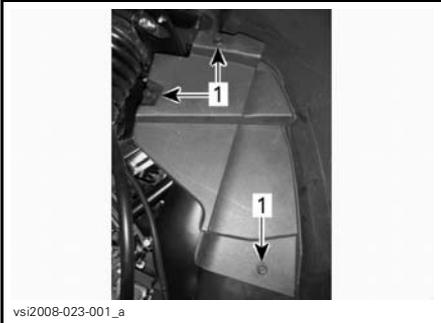
Remettre le bouchon de purge.

## Filtere à air de transmission CVC

800R EFI seulement

### Dépose du filtre à air de transmission CVC

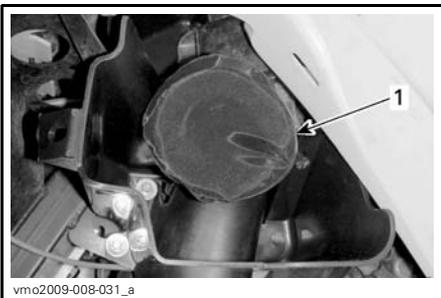
1. Retirer le siège et le panneau central. Voir la section *CARROSSERIE*.
2. Repérer le couvercle d'accès du côté gauche du véhicule, sous l'aile avant.
3. Retirer les dards en plastique qui retiennent le couvercle d'accès.
4. Retirer le couvercle d'accès.



### COUVERCLE D'ACCÈS

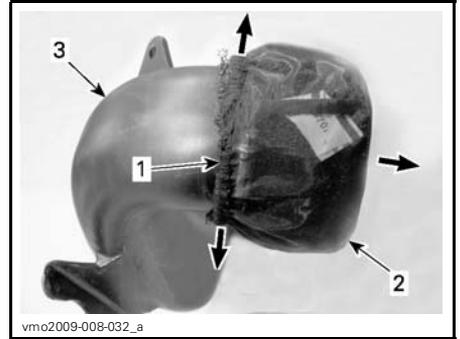
1. Dards en plastique

5. Repérer le filtre de transmission CVC.



1. Filtre de transmission CVC

6. Étirer l'élastique du filtre.
7. Tirer le filtre vers l'extérieur pour l'enlever.



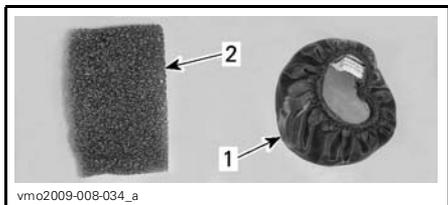
### ADMISSION D'AIR DE TRANSMISSION CVC ENLEVÉE POUR PLUS DE CLARTÉ

1. Élastique du filtre de transmission CVC
2. Filtre de transmission CVC
3. Admission d'air de transmission CVC

8. Dévisser le collier de la mousse.
9. Retirer la mousse et le collier.

### Nettoyage du filtre à air de transmission CVC

1. Verser une solution nettoyante (N/P 219 700 341) ou l'équivalent dans un seau.
2. Mettre le filtre et la mousse dans la solution.
3. Pendant que le filtre et la mousse trempent dans la solution, nettoyer l'intérieur de l'extrémité de l'admission d'air de la transmission CVC.
4. Rincer le filtre et la mousse à l'eau tiède pour enlever toute trace de solution nettoyante.
5. Laisser le filtre et la mousse sécher complètement.



1. *Filtere de transmission CVC*
2. *Mousse*

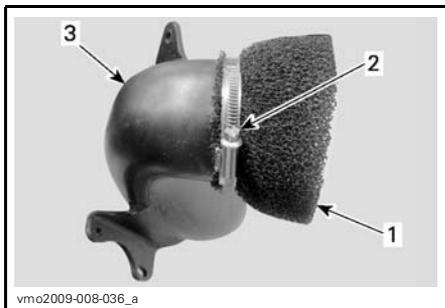
### Installation du filtre à air de transmission CVC

1. Dévisser complètement le collier.
2. Installer le collier sur la mousse sans le serrer.



### INSTALLATION DU COLLIER SANS LE SERRER

3. Installer la mousse avec le collier sur l'admission d'air de la transmission CVC. Voir la photo ci-dessous.
4. S'assurer que le collier est bien placé sur le rebord de l'admission d'air et que l'écrou du collier est placé vers le haut.
5. Serrer le collier à fond.



### ADMISSION D'AIR DE TRANSMISSION CVC ENLEVÉE POUR PLUS DE CLARTÉ

1. *Mousse*
2. *Écrou de collier*
3. *Admission d'air de transmission CVC*

6. Installer l'élastique du filtre autour du collier.



### ADMISSION D'AIR DE TRANSMISSION CVC ENLEVÉE POUR PLUS DE CLARTÉ

1. *Élastique du filtre*
2. *Collier*

La photo ci-dessous montre toutes les pièces installées.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Avverti d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.



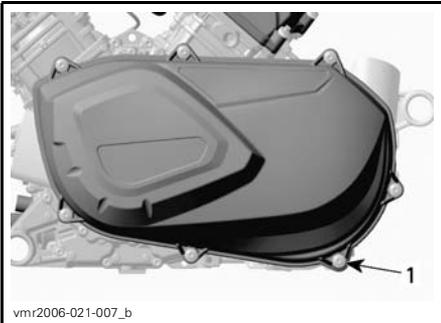
vmo2009-008-038

**ADMISSION D'AIR DE TRANSMISSION CVC  
ENLEVÉE POUR PLUS DE CLARTÉ**

7. Installer le couvercle d'accès de transmission CVC à l'aide des dards en plastique.
8. Installer le panneau central.
9. Installer le siège.

## Vis de vidange du couvercle de transmission CVC

Chaque fois qu'on pense que de l'eau s'est infiltrée dans le couvercle de la transmission CVC, enlever la vis de vidange pour vider le carter de la transmission.



vmr2006-021-007\_b

**DERRIÈRE LE MARCHEPIED GAUCHE**

1. Vis de vidange

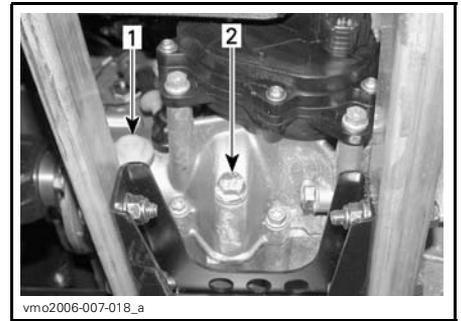
## Huile de la boîte de vitesses

### Niveau d'huile de la boîte de vitesses

**AVIS** Vérifier le niveau d'huile et remplir au besoin. **Ne pas trop remplir.** Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement la boîte de vitesses. Essuyer toute huile renversée.

Le véhicule sur une surface de niveau, mettre la transmission à la position «N», puis serrer le frein de stationnement.

Pour vérifier le niveau d'huile de la boîte de vitesses, enlever le bouchon de niveau d'huile.



vmo2006-007-018\_a

1. Bouchon de niveau d'huile
2. Bouchon de vidange d'huile

Le niveau d'huile doit être à égalité avec le bord de l'orifice de niveau d'huile. Au besoin, ajouter de l'huile jusqu'à ce que l'orifice de niveau d'huile déborde.

### Huile de boîte de vitesses recommandée

Utiliser de l'huile de carter de chaîne XP-S (N/P 413 801 900) ou l'équivalent.

**AVIS** Lors de l'entretien, ne pas employer d'autre huile que celle recommandée. Ne pas mélanger avec d'autres types d'huile.

### Vidange d'huile de la boîte de vitesses

Mettre le véhicule sur une surface de niveau.

Nettoyer le bouchon de vidange et le bouchon de niveau d'huile, puis enlever le bouchon de vidange de la boîte de vitesses.

**REMARQUE:** Pour vider complètement la boîte de vitesses, pencher le véhicule vers la droite à l'aide d'un cric placé sous le marchepied gauche. Quand la boîte de vitesses est vide, installer le bouchon de vidange et remettre le véhicule au sol.

Remplir la boîte de vitesses d'huile de carter de chaîne XP-S (N/P 413 801 900) ou d'un produit équivalent.

**AVIS** Lors de l'entretien, ne pas utiliser d'huile non recommandée. Ne pas mélanger avec d'autres types d'huile.

Le niveau d'huile devrait être à égalité avec le rebord de l'orifice de niveau d'huile. Au besoin, ajouter de l'huile jusqu'à ce qu'elle déborde par l'orifice de niveau d'huile.

Remettre le bouchon de niveau d'huile.

### Câble d'accélérateur

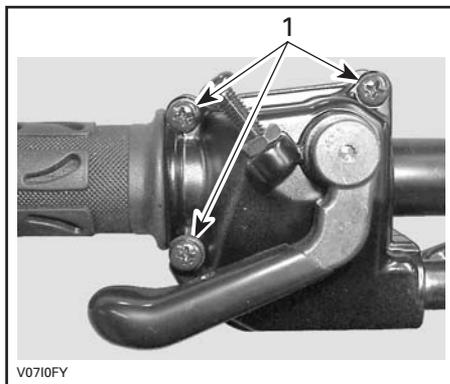
#### Lubrification du câble d'accélérateur

Lubrifier le câble d'accélérateur avec du lubrifiant à la silicone (N/P 293 600 041) ou l'équivalent.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

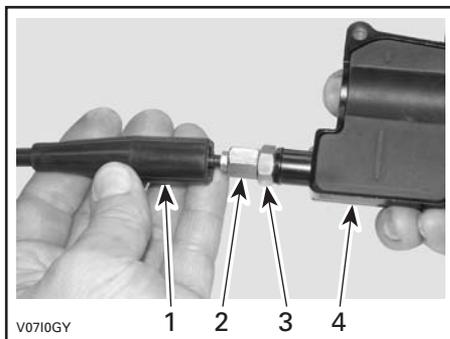
Toujours utiliser un lubrifiant à la silicone. L'utilisation d'un autre lubrifiant, à base d'eau par exemple, pourrait empêcher le bon fonctionnement de l'accélérateur/du câble.

Ouvrir le logement de la manette d'accélérateur.



1. Enlever ces vis

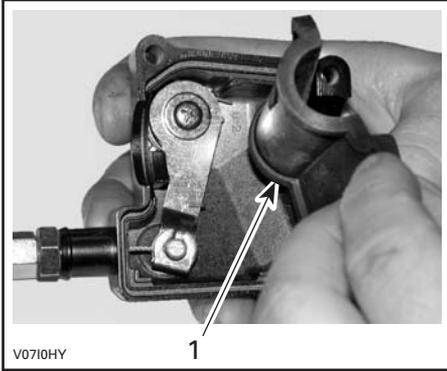
Séparer la manette. Glisser le protecteur vers l'arrière pour découvrir le tendeur de câble d'accélérateur.



1. Protecteur  
2. Tendeur de câble d'accélérateur  
3. Écrou autobloquant  
4. Logement de la manette d'accélérateur

Visser le tendeur de câble d'accélérateur.

Retirer le protecteur de logement interne.



V0710HY

1

1. Protecteur de logement interne

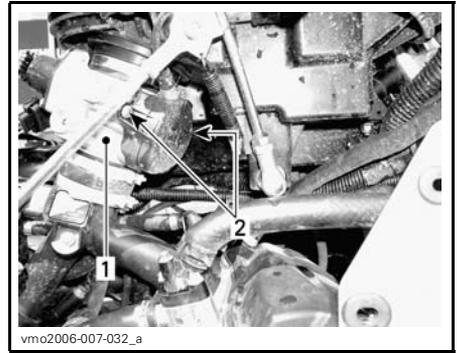
Retirer le câble du logement de la manette d'accélérateur.

**REMARQUE:** Glisser le câble dans la fente de l'attache et retirer l'extrémité du câble de l'attache.



V0710IY

Enlever le couvercle latéral du carter de papillon.



vmo2006-007-032\_a

1. Carter de papillon
2. Vis du couvercle latéral

Insérer l'aiguille du vaporisateur dans l'extrémité du tendeur de câble d'accélérateur.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Toujours porter des verres de protection et des gants quand on lubrifie un câble.**



V0710JY

**TYPIQUE**

**REMARQUE:** Mettre un chiffon autour du tendeur de câble d'accélérateur pour éviter que le lubrifiant se répande.

Vaporiser du lubrifiant dans le câble jusqu'à ce qu'il atteigne l'extrémité reliée au carter de papillon.

Réinstaller et régler le câble.

## Manette d'accélérateur

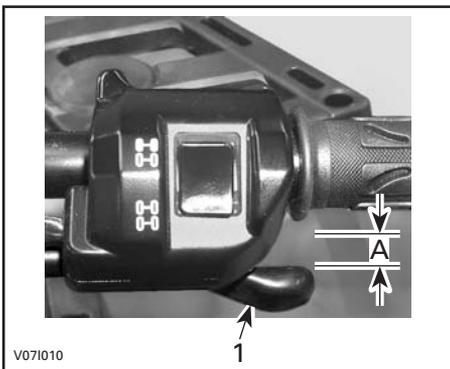
### Réglage de la manette d'accélérateur

Glisser le protecteur de caoutchouc vers l'arrière pour découvrir le tendeur de câble d'accélérateur.

Desserrer l'écrou autobloquant puis tourner le tendeur pour obtenir un jeu approprié de manette d'accélérateur.

**REMARQUE:** Mesurer le jeu à l'extrémité de la manette d'accélérateur.

Serrer l'écrou autobloquant et réinstaller le protecteur.



#### TYPIQUE

1. Manette d'accélérateur
- A. 3 à 6 mm (1/8 à 7/32 po)

Le levier sélecteur à «P», démarrer le moteur. Pour vérifier si le câble d'accélérateur est bien réglé, tourner le guidon jusqu'au bout dans les deux sens. Si le régime du moteur augmente, régler de nouveau le jeu de la manette d'accélérateur.

## Bougie

### Dépose des bougies

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

Sauf indication contraire, toujours mettre l'interrupteur d'allumage à «OFF» avant d'effectuer l'entretien du système électrique ou de le réparer.

Enlever les panneaux latéraux.

Débrancher les câbles de bougie.

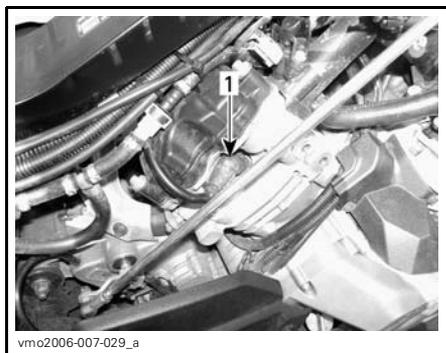
Dévisser les bougies d'un tour.

Si possible, nettoyer les bougies et les culasses à l'air comprimé.

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

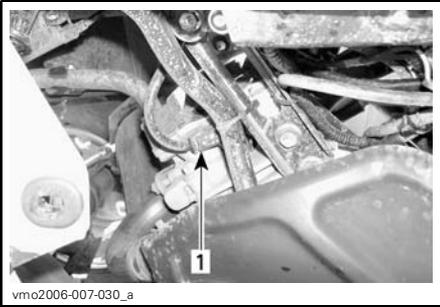
Toujours porter des verres de protection lorsqu'on se sert d'air comprimé.

Dévisser complètement les bougies et les enlever.



#### CÔTÉ DROIT — CYLINDRE ARRIÈRE

1. Bougie



CÔTÉ GAUCHE — CYLINDRE AVANT

1. Bougie

### Installation des bougies

Avant d'installer les bougies, s'assurer que la surface de contact des culasses et des bougies n'est pas sale.

Avec une jauge d'épaisseur, régler l'écartement des électrodes entre 0.6 et 0.7 mm (0.024 et 0.027 po).

Appliquer du lubrifiant antigrippage sur les filets des bougies.

Serrer les bougies à la main dans les culasses, puis avec une clé dynamométrique et une douille appropriée.

Serrer les bougies à 20 N•m (15 lbf•pi).

### Batterie

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

Sauf indication contraire, toujours mettre l'interrupteur d'allumage à «OFF» avant d'effectuer l'entretien du système électrique ou de le réparer.

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

Ne jamais charger la batterie pendant qu'elle est dans le véhicule.

Ces VTT sont munis d'une batterie VRLA, ce qui signifie «Valve Regulated Lead Acid», ou «au plomb-acide à

régulation par soupape». Cette batterie ne requiert aucun entretien; il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'eau pour ajuster le niveau d'électrolyte.

**AVIS** Ne jamais retirer le capuchon d'étanchéité de la batterie.

### Dépose de la batterie

Enlever la boîte de rangement.

Débrancher le câble négatif NOIR en premier, puis le câble positif ROUGE.

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

Toujours respecter cette séquence de démontage: débrancher le câble négatif NOIR d'abord.

Détacher la tige de retenue.



Retirer le support du haut.

Enlever la batterie.

### Nettoyage de la batterie

Nettoyer la batterie, le boîtier, et les bornes avec un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.

Avec une brosse métallique, enlever la rouille des raccords de câbles et des bornes. Nettoyer le boîtier de la batterie avec une brosse douce et une solution de bicarbonate de soude.

### Installation de la batterie

Remettre la batterie dans le véhicule.

## ⚠ AVERTISSEMENT

Brancher le câble positif ROUGE d'abord, puis le câble négatif NOIR. Toujours brancher le câble positif ROUGE en premier.

### Fusibles

## ⚠ AVERTISSEMENT

Toujours mettre l'interrupteur d'allumage à «OFF» avant de remplacer un fusible défectueux.

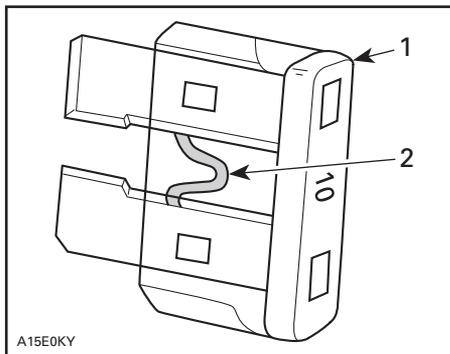
Le système électrique est protégé par des fusibles.

Si un fusible est endommagé, le remplacer par un autre de même calibre.

**AVIS** Ne pas utiliser un fusible de calibre supérieur; cela pourrait causer des dommages importants.

### Inspection des fusibles

Pour retirer un fusible du porte-fusibles, retirer le couvercle du porte-fusibles et tirer dessus. Vérifier si le filament est fondu.



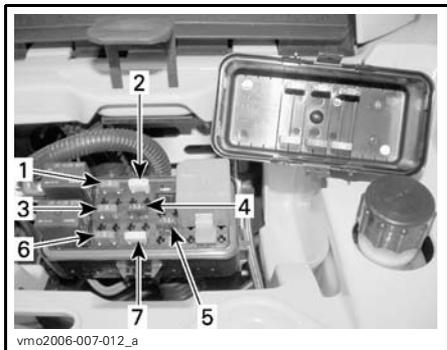
A15E0KY

#### TYPIQUE

1. Fusible
2. Vérifier s'il est fondu

### Emplacement des fusibles à l'avant

Les fusibles sont situés dans le compartiment d'entretien avant. Voir la section *CARROSSERIE*.



vmo2006-007-012\_a

#### TYPIQUE — EMBLACEMENT DES FUSIBLES AVANT

1. (F1) Bobines d'allumage (5 A)
2. (F2) Ventilateur (20 A)
3. (F3) Injecteurs d'essence (5 A)
4. (F4) Indicateur de vitesse/capteur de vitesse/feu arrière (7,5 A)
5. (F5) Pompe à essence (7,5 A)
6. (F6) Module de commande du moteur (ECM) (5 A)
7. (F7) Accessoires (20 A)

## Emplacement des fusibles à l'arrière

Les fusibles sont situés à l'arrière, près de la batterie, derrière le cache-fils.



vmo2006-007-031\_a

### TYPIQUE — EMPLACEMENT DES FUSIBLES ARRIÈRE

1. (F8) Principal (30 A)  
(F9) Accessoires principaux (30 A)

## Feux

### **⚠** AVERTISSEMENT

Toujours mettre l'interrupteur d'allumage à «OFF» avant de remplacer une ampoule défectueuse.

Vérifier le bon fonctionnement de l'ampoule après l'avoir remplacée.

## Remplacement des ampoules de phares

**AVIS** Ne jamais toucher la partie de verre d'une ampoule halogène avec les doigts; cela réduit sa durée. Si on y a touché, la nettoyer avec de l'alcool isopropylique pour enlever le film gras laissé par les doigts.

Pour remplacer une ampoule de phare, procéder comme suit.

**REMARQUE:** On utilise le même phare des deux côtés du véhicule et pour les feux de route et croisement.

Débrancher le connecteur de l'ampoule.



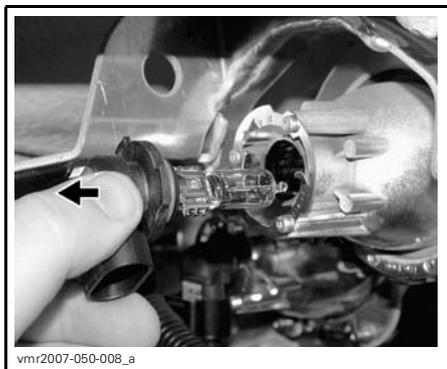
vmr2007-050-006\_a

Tourner l'ampoule.



vmr2007-050-007\_a

Retirer l'ampoule.



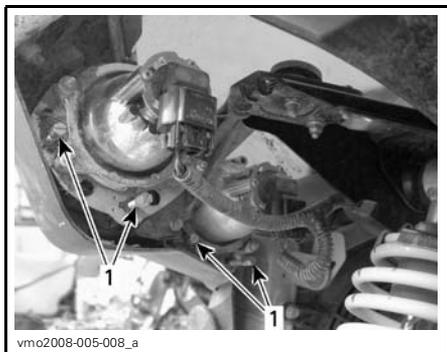
Bien réinstaller les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

Vérifier si le phare fonctionne bien.

### Réglage du faisceau des phares

Régler le faisceau lumineux comme suit:

Tourner les vis pour régler la hauteur du faisceau selon ses préférences. Régler les phares de la même manière.

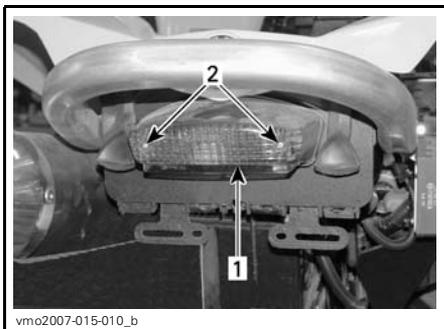


#### TYPIQUE

1. Vis de réglage

### Remplacement de l'ampoule du feu arrière

Dévisser les vis de la lentille pour accéder à l'ampoule.



1. Lentille
2. Vis

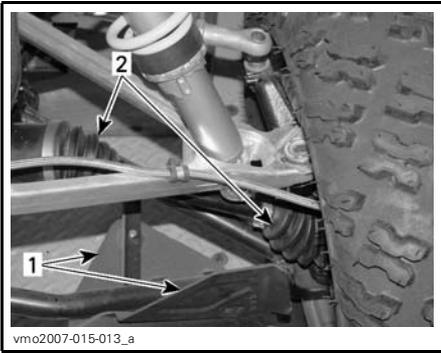
Enfoncer l'ampoule dans sa douille et, tout en maintenant une pression, la tourner dans le sens antihoraire pour la dégager.

Pour poser l'ampoule neuve, l'enfoncer d'abord dans sa douille, puis maintenir une pression tout en la tournant dans le sens horaire.

### Soufflets et protecteurs d'arbre d'entraînement

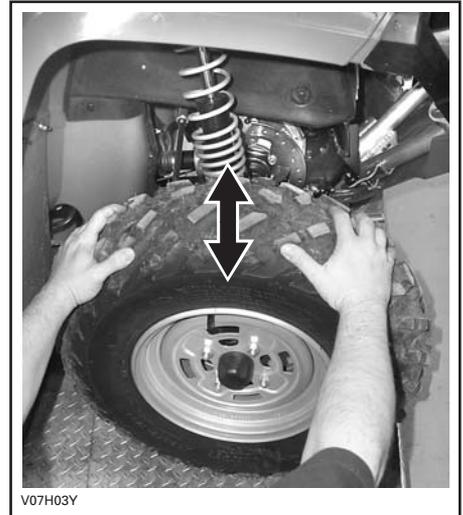
#### Inspection des soufflets et protecteurs d'arbre d'entraînement

Inspecter les soufflets et les protecteurs d'arbre d'entraînement. Vérifier si les protecteurs sont endommagés ou s'ils frottent contre les arbres. Vérifier si les soufflets sont fissurés, déchirés, s'il y a fuite de graisse, etc. Au besoin, réparer ou remplacer les pièces endommagées.



**AVANT DU VÉHICULE**

1. Protecteur d'arbre d'entraînement
2. Soufflets d'arbre d'entraînement



**TYPIQUE**

**Dépose/installation d'une roue**

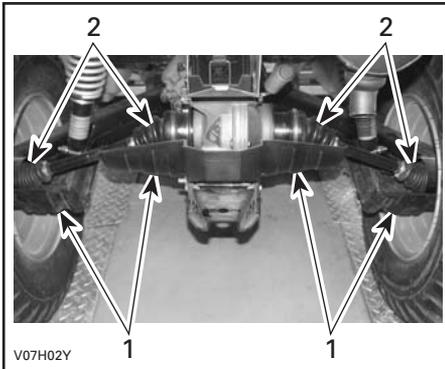
Desserrer les écrous, puis soulever le véhicule. Placer un support sous le véhicule. Dévisser les écrous, puis enlever la roue.

Au moment de remettre la roue, on recommande d'appliquer un lubrifiant antigrippage sur les filets.

Les pneus sont directionnels. Il faut donc veiller à maintenir leur sens de rotation pour assurer le bon fonctionnement du véhicule.

Serrer les écrous de roue à 100 N•m (74 lbf•pi) dans l'ordre illustré ci-après.

**REMARQUE:** Il faut parfois retirer les écrous de roue et enduire les goujons de lubrifiant antigrippage pour faciliter une éventuelle dépose. Cela est particulièrement important lorsqu'on utilise le véhicule à proximité d'eau salée ou dans la boue. Enlever un écrou à la fois, lubrifier et resserrer.



**TYPIQUE — ARRIÈRE DU VÉHICULE**

1. Protecteurs d'arbre d'entraînement
2. Soufflets d'arbre d'entraînement

**Roues et pneus**

**État des roulements de roue**

Tenir la roue par le rebord supérieur, puis tirer et pousser afin de sentir le jeu. Si on constate un jeu, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.



ORDRE DE SERRAGE

**AVIS** Toujours utiliser les écrous de roue recommandés (N/P 250 100 082). D'autres écrous risquent d'endommager la jante.

### Pression des pneus

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

La pression des pneus influence grandement la maniabilité et la stabilité du véhicule. Un pneu trop mou risque de se dégonfler davantage et de tourner sur la jante. Un pneu trop dur risque d'éclater. Toujours respecter les pressions recommandées. Comme ce sont des pneus à basse pression, on recommande d'employer une pompe manuelle.

Vérifier la pression lorsque les pneus sont **froids**, c'est-à-dire avant d'utiliser le véhicule. La pression des pneus varie selon la température et l'altitude. Revérifier la pression si une de ces conditions a changé.

Par commodité, un manomètre est fourni dans la trousse d'outils.

#### PRESSION DES PNEUS

		AVANT	ARRIÈRE
<b>Jusqu'à 141 kg (310 lb)</b>	<b>MAX.</b>	48 kPa (7 lb/po <sup>2</sup> )	48 kPa (7 lb/po <sup>2</sup> )
	<b>MIN.</b>	34.5 kPa (5 lb/po <sup>2</sup> )	38 kPa (5.5 lb/po <sup>2</sup> )

**REMARQUE:** Bien que les pneus soient prévus spécialement pour tout type de terrain, une crevaison reste possible. C'est pourquoi on recommande d'emporter une pompe et un nécessaire de réparation.

#### Inspection des pneus

Vérifier si les pneus sont endommagés ou usés. Les remplacer au besoin.

Ne pas permuter les pneus, car les pneus avant et arrière sont de taille différente. Les pneus sont directionnels. Il faut donc veiller à maintenir leur sens de rotation pour assurer le bon fonctionnement du véhicule.

## Remplacement des pneus

### AVERTISSEMENT

Lorsqu'on remplace les pneus, ne jamais installer de pneus diagonaux avec des pneus radiaux. Une telle combinaison pourrait causer une perte de maniabilité ou de stabilité.

Ne pas installer de pneus de taille ou de conception différentes sur le même essieu.

Les paires de pneus avant et arrière doivent être de modèle identique et provenir du même fabricant.

Bien installer les pneus unidirectionnels dans leur sens de rotation.

Installer tous les pneus radiaux d'un même ensemble en même temps.

Des blessures graves et même un décès pourraient survenir si ces instructions ne sont pas suivies.

## Suspension

### Lubrification de la suspension

Lubrifier les bras triangulaires avant avec de la graisse synthétique pour suspension (N/P 293 550 033) ou l'équivalent. Il y a deux raccords de graissage sur chaque bras triangulaire.

### Inspection de la suspension avant

Vérifier si les amortisseurs présentent des fuites ou tout autre dommage. Vérifier la solidité des fixations. Au besoin, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

### Bras triangulaires

Vérifier si les bras triangulaires sont fissurés, pliés ou endommagés. Au besoin, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

### Inspection de la suspension arrière

Vérifier si les amortisseurs présentent des fuites ou d'autres dommages. Vérifier si les fixations sont solides. Au besoin, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

### Bras longitudinaux

Vérifier si les bras longitudinaux sont déformés, fissurés ou pliés. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé si on décèle une de ces situations.

## Freins

### Niveau de liquide de freins

Le véhicule sur une surface de niveau, vérifier le niveau du liquide de frein dans les réservoirs. Le liquide devrait être au-dessus de la marque MIN.

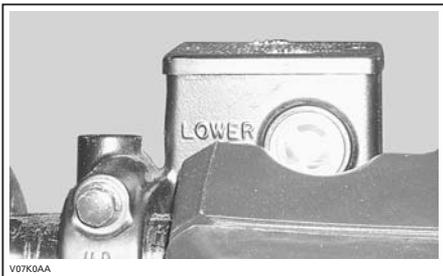
Ajouter du liquide au besoin. **Ne pas trop remplir.**

Nettoyer le bouchon du réservoir avant de le remettre en place.

**AVIS** N'utiliser que du liquide de frein DOT 4 provenant d'un récipient scellé. Ne pas utiliser de liquide provenant d'un vieux contenant ou d'un contenant déjà ouvert.

**REMARQUE:** Un niveau bas peut être le symptôme de fuites ou d'une usure avancée des plaquettes. Consulter un concessionnaire Can-Am autorisé.

## Réservoir de liquide des manettes de frein avant et arrière



### TYPIQUE

Orienter les roues droit devant pour faire en sorte que le réservoir soit de niveau.

Vérifier le niveau de liquide de frein; le réservoir est plein lorsque le liquide atteint la partie supérieure de la fenêtre.

Inspecter l'état du soufflet de la manette. Rechercher toute fissure, déchirure, etc. Remplacer au besoin.

Répéter la procédure pour l'autre réservoir.

## Réservoir de liquide de la pédale de frein arrière

Le véhicule étant sur une surface de niveau, le niveau de liquide de frein doit se situer entre les marques MIN. et MAX.



## Liquide de frein recommandé

Toujours utiliser un liquide de frein qui répond à la norme DOT 4.

**AVIS** Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, ne pas utiliser de liquide autre que celui recommandé, et ne pas mélanger différents liquides pour remplir.

## Inspection des freins

Le système de freinage est hydraulique et ne nécessite aucun réglage.

Pour que les freins demeurent en bon état, vérifier:

- Le niveau de liquide de frein
- Que le système de freinage ne présente aucune fuite
- Si les freins sont propres
- Si les freins sont spongieux
- Si les disques sont très usés
- Si les plaquettes sont usées, endommagées ou desserrées.

LIMITE D'USURE	
Épaisseur des plaquettes	1 mm (.040 po)
Épaisseur des disques avant	3.5 mm (.138 po)
Épaisseur des disques arrière	4.3 mm (.170 po)
Gauchissement maximal des disques	0.3 mm (.010 po)

Si on décèle un problème au niveau des freins, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour la vidange du liquide de frein ou tout entretien du système de freinage.

## **Carrosserie**

### **Dépose du panneau central**

Enlever le siège.

Soulever la partie avant du panneau central.



1. Soulever ici

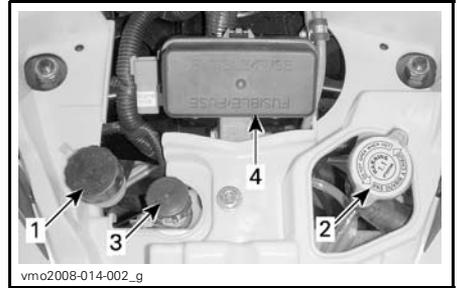
Retirer les pattes de verrouillage des anneaux de caoutchouc.



Enlever le panneau central.

Ce panneau permet d'accéder plus facilement au boîtier de filtre à air et, si la console est enlevée, au compartiment

d'entretien. Ce dernier renferme des composants qui permettent l'entretien du véhicule.



1. Réservoir de liquide de la pédale de frein arrière
2. Bouchon du radiateur
3. Réservoir de liquide de refroidissement
4. Porte-fusibles

### **Loquet de siège**

Enlever le siège et vérifier si le mécanisme de verrouillage et la tige sont usés ou endommagés. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour remplacer ces pièces.

### **Nettoyage et protection du véhicule**

Ne jamais utiliser un nettoyeur à haute pression pour nettoyer le véhicule; **NE LE NETTOYER QU'À BASSE PRES-SION (avec un tuyau d'arrosage par exemple)**. Une pression élevée pourrait causer des dommages électriques ou mécaniques.

Les pièces peintes endommagées doivent être repeintes correctement pour prévenir la rouille.

Au besoin, laver la carrosserie à l'eau chaude et au savon (détergent doux seulement). Appliquer une cire non abrasive.

**AVIS** Ne jamais nettoyer les pièces de plastique avec un détergent concentré, un dégraissant, un diluant à peinture, de l'acétone, etc.

## Châssis

### Crochet de récupération

S'assurer que les fixations sont bien serrées. Bien les resserrer s'il y a lieu.

### Fixations de châssis

S'assurer que les fixations du véhicule sont en bon état et bien serrées. Resserrer au besoin.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

## AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

---

# ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

## **AVERTISSEMENT**

Faire vérifier le système d'alimentation par un concessionnaire Can-Am autorisé tel que prescrit dans le *TABLEAU D'ENTRETIEN*.

Si le véhicule n'est pas utilisé pendant plus de 4 mois, il faut le remettre adéquatement.

S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour connaître les consignes de remisage.

Lorsqu'on utilise le véhicule après une période de remisage, une préparation s'impose. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour connaître les consignes appropriées.

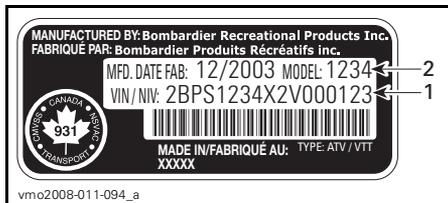


# ***INFORMATION TECHNIQUE***

# IDENTIFICATION DE VOTRE VÉHICULE

Les principaux composants de votre véhicule (moteur et châssis) sont identifiés par des numéros de série. Il sera utile de les avoir en mains lors d'une réclamation de garantie ou pour retracer le véhicule en cas de perte. Le concessionnaire Can-Am autorisé a besoin de ces numéros pour bien remplir les réclamations de garantie. BRP ne pourra accepter une réclamation de garantie si le numéro d'identification du moteur (N.I.M.) ou le numéro d'identification du véhicule (N.I.V.) a été enlevé ou altéré de quelque façon. On recommande fortement de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurance.

## Numéro d'identification du véhicule



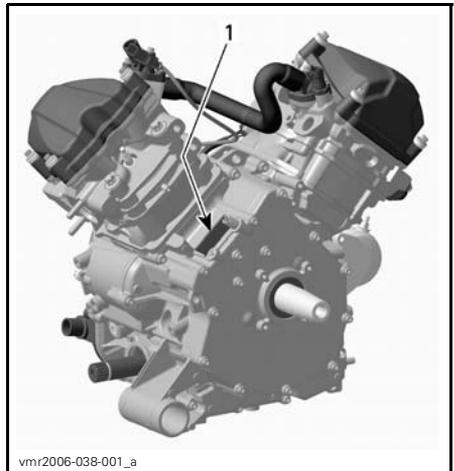
### TYPIQUE — ÉTIQUETTE DU NUMÉRO DE SÉRIE DU VÉHICULE

1. N.I.V. (Numéro d'Identification du Véhicule)
2. Numéro de modèle



1. Emplacement de l'étiquette du numéro de série du véhicule

## Numéro d'identification du moteur



### TYPIQUE — ÉTIQUETTE DU NUMÉRO DE SÉRIE DU MOTEUR

1. N.I.M. (Numéro d'Identification du Moteur)

## Étiquette de conformité

Cette étiquette indique que le véhicule satisfait les normes de différents pays.

## EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Renegade<sup>MC</sup>Sous le siège, sur le  
tube supérieur du  
châssis

		<b>ACN 097 370 100</b>
	POWER PUISSANCE	<input type="text"/> kW
	WET WEIGHT POIDS EN ÉTAT DE MARCHÉ	<input type="text"/> kg
THIS VEHICLE IS AN ALL TERRAIN VEHICLE AND IS NOT INTENDED FOR USE ON PUBLIC ROADS. CE VÉHICULE EST UN VÉHICULE TOUT TERRAIN QUI N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE UTILISÉ SUR LES VOIES PUBLIQUES.		

vmo2008-011-091

---

# RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT

## *États-Unis et Canada seulement*

**Il est interdit de trafiquer le système de réduction des émissions de bruit!**

En vertu de la loi fédérale américaine et des lois provinciales canadiennes, il peut être interdit de:

1. Faire la dépose ou la mise hors d'usage par quiconque n'ayant pas pour intention de faire l'entretien, la réparation ou le remplacement d'un dispositif ou d'un élément structural incorporé à un véhicule neuf dans le but d'en contrôler le bruit avant la vente ou la livraison à l'acheteur, ou en cours d'utilisation, ou encore
2. Utiliser le véhicule après avoir retiré ou mis hors d'usage un tel dispositif ou élément structural.

**Les opérations suivantes sont considérées comme des actes de traficage:**

1. La dépose, l'altération ou la perforation du silencieux ou d'un composant du moteur acheminant les gaz d'échappement du moteur.
2. La dépose, l'altération ou la perforation d'une partie du système d'admission.
3. Le remplacement de pièces mobiles du véhicule ou de pièces du système d'échappement ou d'admission par des pièces autres que celles prescrites par le fabricant.
4. Un entretien inadéquat.

# FICHES TECHNIQUES

MODÈLE		RENEGADE 500	RENEGADE 800/800 X
<b>MOTEUR</b>			
Moteur		4-temps, simple arbre à cames en tête (SACT), refroidi par liquide	
Nombre de cylindres		2	
Nombre de soupapes		8 soupapes à réglage mécanique	
Alésage	mm (po)	82 (3.23)	91 (3.58)
Course	mm (po)	47 (1.85)	61.5 (2.42)
Cylindrée		500 cm <sup>3</sup> (30.51 po <sup>3</sup> )	800 cm <sup>3</sup> (48.82 po <sup>3</sup> )
Taux de compression		10.3:1	
Puissance maximale		7250	6750
Lubrification	Type		Carter humide. Filtre à huile remplaçable
	Filtre à huile		Filtre en papier BRP Rotax remplaçable
	Huile à moteur	Contenance (vidange d'huile et filtre)	2 L (2.11 pintes)
		Recommandée	Huile SAE 5W 30, classe SM, SL ou SJ de l'API. Voir le tableau de <i>VISCOSITÉ DE L'HUILE</i>
Système d'échappement		Pare-étincelles approuvé par le USDA Forest Service	
Filtre à air		Filtre en papier synthétique avec mousse	
<b>SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT</b>			
Liquide de refroidissement	Type		Mélange éthylène glycol et eau (50% liquide de refroidissement et 50% eau). Employer le liquide de refroidissement prémélangé vendu par BRP (N/P 219 700 362) ou un liquide conçu expressément pour les moteurs en aluminium
	Contenance		2.5 L (2.65 pintes)

MODÈLE		RENEGADE 500	RENEGADE 800/800 X
<b>SYSTÈME ÉLECTRIQUE</b>			
Puissance de la magnéto		400 W @ 6000 tr/mn	
Système d'allumage		ADI (allumage à décharge inductive)	
Calage de l'allumage		Non réglable	
Bougie	Quantité	2	
	Marque et type	NGK DCPR8E	
	Écartement	0.6 à 0.7 mm (.024 à .027 po)	
Réglage du limiteur de régime moteur	Marche avant tr/mn	8000	
	Marche arrière tr/mn	3200	
Batterie	Type	Sèche	
	Tension	12 volts	
	Tension nominale	18 A•h	
	Puissance de sortie du démarreur	0.7 KW	
Phares	W	4 x 60	
Feu arrière	W	8/26	
Clignotants (modèles européens seulement)	W	10	
Fusibles	Accessoires	20 A	
	Ventilateur	20 A	
	Principal	30 A	
	Bobines d'allumage	5 A	
	Injecteurs	5 A	
	Indicateur de vitesse/capteur de vitesse/feu arrière	7.5 A	
	Pompe à essence	7.5 A	
	Module de commande du moteur (ECM)	5 A	
	Accessoires principaux	30 A	

MODÈLE		RENEGADE 500	RENEGADE 800/800 X
<b>SYSTÈME D'ALIMENTATION</b>			
Alimentation en essence	Type	Injection électronique, carter de papillon Dell'Orto de 46 mm, 1 injecteur par cylindre	
Pompe à essence	Type	Bosch	
	Modèle	Électrique (à l'intérieur du réservoir d'essence)	
Régime de ralenti	± 50 tr/mn	1250 (non réglable)	
Carburant	Type	Essence ordinaire sans plomb	
	Indice d'octane	En Amé. du Nord (R+M)/2	87 ou plus
		Ailleurs RON	92 ou plus
Contenance du réservoir d'essence		20 L (5.3 gal É.-U.)	
Quantité d'essence qui reste dans le réservoir lorsque le voyant s'allume		± 6 L (1.6 gal É.-U.)	
<b>TRANSMISSION CVC</b>			
Type		CVC (à changement de vitesse continu)	
Régime d'embrayage	± 100 tr/mn	1600	
<b>BOÎTE DE VITESSES</b>			
Type		Deux gammes (petite vitesse et grande vitesse) en plus des positions stationnement («P»), point mort («N») et marche arrière («R»)	
Huile de boîte de vitesses	Contenance	400 ml (14 oz É.-U.)	
	Recommandée	Huile de carter de chaîne XP-S (N/P 413 801 900)	
<b>SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT</b>			
Huile à différentiel	Contenance	Avant	500 ml (17 oz É.-U.)
		Arrière	250 ml (8.5 oz É.-U.)
	Recommandée	Huile à différentiel BRP (N/P 293 600 043) ou huile synthétique 75W 90 (API GL5)	
Différentiel avant		Entraîné par arbre/différentiel simple autoverrouillable (entraîné par pompe)	
Rapport d'engrenage du différentiel avant		3.6:1	
Essieu arrière		Entraîné par arbre/différentiel simple	
Rapport d'engrenage de l'essieu arrière		3.6:1	
Graisse pour joint homocinétique		Graisse pour joint homocinétique (N/P 293 550 019)	
Graisse pour arbre de transmission		Graisse synthétique XP-S (N/P 293 550 010)	

MODÈLE		RENEGADE 500	RENEGADE 800/800 X
<b>DIRECTION</b>			
Rayon de braquage		2.16 m (7 pi)	
Divergence totale (VTT au sol) mm (po)		0 (0)	
Angle de carrossage		0°	
<b>SUSPENSION</b>			
<b>AVANT</b>			
Type		Bras triangulaire double	
Course mm (po)		216 (8.5)	
Amortisseur	Qté	2	
	Type	Huile 5 réglages	HPG X: HPG avec vis de réglage
<b>ARRIÈRE</b>			
Type		TTJ <sup>MC</sup> indépendante	
Course mm (po)		229 (9)	
Amortisseur	Qté	2	
	Type	Huile 5 réglages	HPG X: HPG avec vis de réglage
<b>FREINS</b>			
Avant	Type	Hydraulique, 2 disques	
Arrière	Type	Hydraulique, 1 disque	
Liquide de frein	Contenance	125 ml (4.3 oz É.-U.)	
	Type	DOT 4	
Frein de stationnement		Manette de frein gauche qui comprend un dispositif de verrouillage pour les roues arrière	
Étrier		Flottant	
Matériau des plaquettes de frein	Avant	Organique	
	Arrière	Métallique	
Épaisseur minimale des plaquettes de frein mm (po)		1 (.04)	
Épaisseur minimale des disques de frein	Avant mm (po)	3.5 (.138)	
	Arrière mm (po)	4.3 (.17)	
Gauchissement maximal des disques de frein mm (po)		0.2 (.01)	

MODÈLE		RENEGADE 500	RENEGADE 800/800 X
<b>PNEUS ET ROUES</b>			
<i>PNEUS</i>			
Pression	Avant	Maximum: 48 kPa (7 lb/po <sup>2</sup> ) Minimum: 34.5 kPa (5 lb/po <sup>2</sup> )	
	Arrière	Maximum: 48 kPa (7 lb/po <sup>2</sup> ) Minimum: 38 kPa (5.5 lb/po <sup>2</sup> )	
Hauteur minimum des blocs de la bande de roulement		mm (po)	3 (0.118)
Dimensions	Avant	25 x 8 x 12	
	Arrière	25 x 10 x 12	
<i>ROUES</i>			
Dimensions	Avant	12 x 6	
	Arrière	12 x 7.5	
Couple de serrage des écrous de roue		100 N•m (74 lbf•pi)	
<b>POIDS ET DIMENSIONS</b>			
Longueur hors tout		m (po)	2.18 (86)
Largeur hors tout		m (po)	1.17 (46)
Hauteur hors tout		m (po)	1.14 (45)
Poids à vide		kg (lb)	275 (607)
Empattement		m (po)	1.30 (51)
Voie	Avant	mm (po)	965 (38)
	Arrière	mm (po)	914 (36)
Garde au sol		mm (po)	305 (12)

MODÈLE		RENEGADE 500	RENEGADE 800/800 X
<b>CAPACITÉ DE CHARGE</b>			
Répartition du poids	Avant/ Arrière	%	51/49
Boîte de rangement arrière	L (gal É.-U.)		3.7 (1)
Porte-bagages	Arrière	kg (lb)	16 (35)
Charge totale admissible (y compris le poids du conducteur, des autres charges et des accessoires supplémentaires)	kg (lb)		141 (310)
Poids nominal brut du véhicule	kg (lb)		476 (1050)
Capacité de remorquage	kg (lb)		591 (1300)

# ***DIAGNOSTIC DES PANNES***

---

# DIRECTIVES TECHNIQUES

---

## LE MOTEUR NE TOURNE PAS

---

1. L'interrupteur d'allumage se trouve à «OFF».
  - Mettre l'interrupteur à «ON».
2. Interrupteur d'arrêt du moteur.
  - S'assurer que l'interrupteur d'arrêt du moteur est à «ON».
3. La transmission n'est pas réglée à «P» ou «N».
  - Mettre la transmission à «P» ou «N» ou appuyer sur la ou les manettes de frein.
4. Fusible grillé.
  - Vérifier le fusible principal.
5. Batterie faible ou connexions desserrées.
  - Vérifier le fusible du système de charge.
  - Vérifier l'état des connexions et des bornes.
  - Faire vérifier la batterie.
  - Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.
6. Mauvaise clé de contact (on peut lire le message «INVALID KEY» sur l'indicateur multifonctionnel).
  - Utiliser la clé destinée à ce véhicule.

---

## LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER

---

1. Moteur noyé (les bougies sont humides lorsqu'on les enlève).
    - (Mode noyé) Si le moteur est noyé d'essence et ne démarre pas, on peut activer cette fonction qui bloque l'injection et l'allumage quand on lance le moteur. Procéder comme suit.
      - Mettre la clé dans l'interrupteur d'allumage et la tourner à «ON».
      - Appuyer à fond sur la manette d'accélérateur et la TENIR dans cette position.
      - Appuyer sur le bouton de DÉMARRAGE du moteur.Lancer le moteur 20 secondes. Relâcher le bouton de DÉMARRAGE du moteur.  
Relâcher la manette d'accélérateur et lancer de nouveau le moteur pour le faire démarrer.
- Si le moteur ne démarre toujours pas:**
- Nettoyer le pourtour des capuchons de bougie et retirer ces derniers.
  - Enlever les bougies (les outils nécessaires sont dans la trousse d'outils).
  - Actionner le démarreur à quelques reprises.
  - Ensuite, installer des bougies neuves si possible ou des bougies propres et sèches.
  - Démarrer le moteur de la façon décrite plus haut.
- Si le moteur est encore noyé, voir un concessionnaire Can-Am autorisé.
- REMARQUE:** Il ne doit pas y avoir de carburant dans l'huile à moteur. Si c'est le cas, vidanger l'huile.

**LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER (suite)**

2. **L'essence ne parvient pas au moteur (bougies sèches lorsqu'on les enlève).**
  - Vérifier le niveau d'essence.
  - Il peut y avoir une panne de la pompe à essence.
  - Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.
3. **Bougie/système d'allumage (aucune étincelle).**
  - Vérifier l'état du fusible principal.
  - Enlever la bougie et la rebrancher à la bobine d'allumage.
  - Vérifier si l'interrupteur d'allumage ou l'interrupteur d'arrêt du moteur est à «ON».
  - Mettre la bougie à la masse sur le moteur, loin du puits de bougie, et démarrer. S'il n'y a pas d'étincelle, remplacer la bougie.
  - Si le problème persiste, voir un concessionnaire Can-Am autorisé.
4. **Le voyant d'anomalie de moteur de l'indicateur multifonctionnel est allumé et on peut lire le message «CHECK ENGINE» sur l'indicateur.**
  - Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.
5. **Le moteur est en mode protection.**
  - Le voyant d'anomalie de moteur de l'indicateur multifonctionnel est allumé et on peut lire le message «CHECK ENGINE» sur l'indicateur. Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

**MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR**

1. **Bougie encrassée ou endommagée.**
  - Voir LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER.
2. **L'essence ne parvient pas au moteur.**
  - Voir LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER.
3. **Surchauffe du moteur.**
  - Voir SURCHAUFFE DU MOTEUR.
4. **Filtre à air/boîtier de filtre à air obstrué ou sale.**
  - Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin.
  - Vérifier s'il y a des dépôts dans le conduit de vidange du boîtier de filtre à air.
  - Vérifier le conduit d'admission d'air.
5. **Transmission CVC usée ou sale.**
  - Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.
6. **Le moteur est en mode protection.**
  - Vérifier s'il y a un message sur l'indicateur multifonctionnel.
  - Le voyant d'anomalie de moteur de l'indicateur multifonctionnel est allumé et on peut lire le message «CHECK ENGINE» ou «LIMP HOME» sur l'indicateur. Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

## SURCHAUFFE DU MOTEUR

---

- 1. Le voyant d'anomalie de moteur s'allume et le message «HI TEMP» apparaît sur l'affichage multifonctionnel.**
  - Réduire la vitesse du véhicule, mais essayer de maintenir le véhicule en mouvement pour assurer la circulation d'air au radiateur. Si le moteur surchauffe toujours après environ une minute, arrêter le véhicule et mettre le levier sélecteur à «P». Arrêter le moteur.
  - Placer l'interrupteur d'allumage à «ON» (**NE PAS DÉMARRER LE MOTEUR**).
  - Le radiateur refroidira grâce au ventilateur de radiateur.
  - Laisser le moteur refroidir.
- 2. Le ventilateur du radiateur ne fonctionne pas.**
  - Valider que le ventilateur n'est pas coincé et fonctionne librement.
  - Vérifier le fusible du ventilateur. Voir la section FUSIBLES.
  - S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé dès que possible.
- 3. Les ailettes du radiateur sont encrassées.**
  - Vérifier et nettoyer les ailettes du radiateur. Voir la section RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN.
- 4. Niveau de liquide de refroidissement bas.**
  - Vérifier le niveau de liquide de refroidissement et refaire le plein si possible. Voir RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN.
  - S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé dans les plus brefs délais.

## RETOURS DE FLAMME

---

- 1. Le système d'échappement fuit.**
  - Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.
- 2. Le moteur tourne en surchauffant.**
  - Voir MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR.
- 3. Mauvais réglage de l'allumage ou panne du système d'allumage.**
  - Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

## RATÉS D'ALLUMAGE

---

- 1. Bougie encrassée, endommagée ou usée.**
  - Nettoyer/inspecter la bougie et vérifier son degré thermique. La remplacer au besoin.
- 2. Présence d'eau dans l'essence.**
  - Vider le système d'alimentation et le remplir d'essence neuve.

## LE VÉHICULE N'ATTEINT PAS SA VITESSE MAXIMALE

---

- 1. Moteur.**
  - Voir MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR.

---

**LE VÉHICULE N'ATTEINT PAS SA VITESSE MAXIMALE (suite)**

---

**2. Frein de stationnement.**

- *S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré.*

**3. Filtre à air/boîtier de filtre à air obstrué ou sale.**

- *Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin.*
- *Vérifier s'il y a des dépôts dans le conduit de vidange du boîtier de filtre à air.*
- *Vérifier l'emplacement du conduit d'admission d'air.*

**4. Transmission CVC usée ou sale.**

- *Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.*

**5. Le moteur est en mode protection.**

- *Vérifier s'il y a un message sur l'indicateur multifonctionnel.*
- *Le voyant d'anomalie de moteur de l'indicateur multifonctionnel est allumé et on peut lire le message «CHECK ENGINE» ou «LIMP HOME» sur l'indicateur multifonctionnel. Voir un concessionnaire Can-Am autorisé.*

---

**LEVIER SÉLECTEUR DIFFICILE À DÉPLACER**

---

**1. Les engrenages de la transmission se trouvent dans une position empêchant le levier sélecteur de bien fonctionner.**

- *Faire faire un mouvement de va-et-vient au véhicule pour déplacer les engrenages de la transmission et permettre au levier sélecteur de bien se placer.*

**2. Transmission CVC usée ou sale.**

- *Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.*

---

**LE RÉGIME DU MOTEUR AUGMENTE, MAIS LE VÉHICULE N'AVANCE PAS**

---

**1. Transmission en position «P» ou «N».**

- *Mettre la transmission à «R», «H1» ou «LO».*

**2. Transmission CVC usée ou sale.**

- *Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.*

**3. Présence d'eau dans le boîtier de la transmission CVC.**

- *Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.*

# MESSAGES DE L'AFFICHAGE MULTIFONCTIONNEL

MESSAGE	DESCRIPTION
INVALID KEY	Signifie qu'on a utilisé une mauvaise clé de contact. Utiliser la clé destinée à ce véhicule. Il se peut également que la clé présente un mauvais contact. Enlever et nettoyer la clé.
BRAKE	Signifie que le frein de stationnement est actionné depuis plus de 15 secondes.
LO BATT	Signifie que la tension de la batterie est faible. Vérifier la tension de la batterie et le système de charge.
HI BATT	Signifie que la tension de la batterie est élevée. Vérifier la tension de la batterie et le système de charge.
LOW OIL <sup>(1)</sup>	Signifie que la pression d'huile du moteur est basse. Arrêter immédiatement le moteur et vérifier le niveau d'huile.
LOW FUEL	Le voyant de bas niveau d'essence s'allume également. Voir <i>VOYANTS</i> .
HI TEMP <sup>(2)</sup>	Signifie que le moteur surchauffe. Voir la section <i>SURCHAUFFE DU MOTEUR</i> dans la rubrique <i>DIAGNOSTIC DES PANNES</i> .
LIMP HOME	Signifie qu'il y a une panne importante au niveau du moteur et qu'elle peut compromettre son fonctionnement normal. Noter aussi que le voyant d'anomalie de moteur clignote. Voir la section <i>DIAGNOSTIC DES PANNES</i> pour en savoir davantage.
CHECK ENGINE	Signifie qu'il y a une panne au niveau du moteur. Noter aussi que le voyant d'anomalie de moteur reste allumé. Voir un concessionnaire Can-Am autorisé.
MAINTENANCE SOON <sup>(3)</sup>	Signifie qu'il est temps de faire effectuer l'entretien périodique. Voir un concessionnaire Can-Am autorisé.
NO ECM COMMUNICATION	Signifie qu'il y a une erreur de communication entre l'indicateur et le module de commande du moteur (ECM). Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

**AVIS** <sup>(1)</sup> Si le voyant ne s'éteint pas aussitôt le moteur démarré, arrêter le moteur. Vérifier le niveau d'huile du moteur. Remplir au besoin. Si le niveau d'huile est normal, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé. Ne pas utiliser le véhicule tant qu'il n'est pas réparé.

**AVIS** <sup>(2)</sup> Si le voyant ne s'éteint pas aussitôt le moteur démarré, arrêter le moteur. Consulter un concessionnaire Can-Am autorisé. Ne pas utiliser le véhicule tant qu'il n'est pas réparé.

<sup>(3)</sup> Le message doit être effacé par un concessionnaire Can-Am autorisé.

# ***GARANTIE***

---

# **GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: VTT CAN-AM<sup>MC</sup> 2009**

## **1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE**

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)\* garantit ses VTT Can-Am 2009 vendues par un concessionnaire BRP autorisé (tel que défini ci-après) aux États-Unis ou au Canada contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Can-Am installés par un concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison du VTT Can-Am 2009 bénéficient de la même garantie que le VTT.

La présente garantie limitée s'annule si: (i) le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (ii) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

## **2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

## **3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE**

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;

- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur VTT Can-Am;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur VTT Can-Am;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

#### **4) DURÉE DE LA GARANTIE**

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une période de:

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

Les composants reliés aux émissions qui sont inclus dans le tableau ci-dessous, qui sont installés sur des VTT Can-Am certifiés par l'EPA, et qui sont enregistrés aux États-Unis, sont couverts pour trente (30) mois consécutifs.

COMPOSANTS RELIÉS AUX ÉMISSIONS	500/800 EFI
Capteur de position d'accélérateur (TPS)	X
Sonde de température et de pression d'air du collecteur d'admission (TMAPS)	X
Régulateur de pression d'essence	X
Injecteurs d'essence	X
Module de commande du moteur (ECM)	X
Système de ventilation du carter	X
Joint d'étanchéité de culasse	X
Joint d'étanchéité du collecteur d'admission	X

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

## 5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont remplies:

- Le VTT Can-Am 2009 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BRP autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue («le concessionnaire BRP»);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le VTT Can-Am 2009 doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire BRP autorisé;
- Le VTT Can-Am 2009 doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## 6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire BRP dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

## 7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le VTT se trouve en dehors du pays où il a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## 8) GARANTIE FOURNISSEUR

BRP équipe certains VTT Can-Am 2009 avec un récepteur GPS. Ce dernier est couvert par la garantie limitée offerte par le manufacturier du récepteur GPS et n'est pas couvert par la présente garantie limitée. SVP contacter les distributeurs ci-dessous:

### Raytech Électronique

1451, boul. des Laurentides  
Vimont, Laval (Québec)  
H7M 2Y3  
Tél.: 450 975-1015  
Télé.: 800 975-0025/450 975-0817  
Courriel: [raytech@raytech.qc.ca](mailto:raytech@raytech.qc.ca)  
Site Web: [www.raytech.qc.ca](http://www.raytech.qc.ca)  
Coord. GPS: N45o35.25' - W73o42.95'

### Naviclub Ltée

5054, int-Georges  
Lévis (Québec)  
G6V 4P2  
Tél.: 418 835-9279  
Télé.: 418 835-6681  
Courriel: [naviclub@naviclub.com](mailto:naviclub@naviclub.com)  
Site Web: [www.naviclub.com](http://www.naviclub.com)

Votre VTT Can-Am 2009 peut avoir comme équipement original des pneus Carlisle<sup>†</sup> ou ITP<sup>†</sup>. Ces pneus sont garantis séparément par leurs fabricants et nous vous prions de communiquer directement avec le fabricant ou l'un de ses représentants, ou encore, de demander à votre concessionnaire autorisé BRP de vous assister.

### **Carlisle Tire & Wheel Company**

23 Windham Boulevard  
Aiken, SC 29805

Information concernant la garantie:

aux É.-U. 1 800-260-7959

au Canada 1 800-265-6155

au Québec 1 877-997-4999

## **9) TRANSFERT**

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

1. L'ancien propriétaire communique avec BRP (au numéro de téléphone ci-après) ou avec un concessionnaire BRP autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
2. BRP ou un concessionnaire BRP autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

## **10) SERVICE À LA CLIENTÈLE**

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

**BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

VTT CAN-AM

Groupe support à la clientèle

75, rue J.A. Bombardier

Sherbrooke (Québec) J1L 1W3

Tél.: 819 566-3366

\* Aux États-Unis, BRP US Inc. distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

<sup>MC</sup> marque de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

<sup>†</sup>Carlisle et ITP sont des marques de commerce détenues par ou utilisées sous licence de Carlisle Tire & Wheel Company.

---

# **GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: QUAD CAN-AM<sup>MC</sup> 2009**

## **1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE**

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)\* garantit ses Quad Can-Am 2009 vendus par un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé (tel que défini ci-après) hors du Canada, des États-unis et des pays membres de l'Espace Économique Européen (ce qui comprends les états membres de l'Union Européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Quad Can-Am installés par un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé (tel que défini ci-après) au moment de la livraison du Quad Can-Am 2009 bénéficient de la même garantie.

La présente garantie limitée s'annule si: (i) le quad a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (ii) une modification du quad a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le quad a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

## **2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

### **3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE**

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau dans le moteur;
- Les dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

### **4) DURÉE DE LA GARANTIE**

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une période de:

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

### **5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE**

La présente garantie ne s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont remplies:

- Le Quad Can-Am 2009 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par leur premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue («le distributeur/concessionnaire Can-Am»);

- Le processus d’inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le Quad Can-Am 2009 doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé;
- Le Quad Can-Am 2009 doit être acheté dans le pays ou l’union de pays où le propriétaire réside;
- L’entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l’entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n’a pas l’obligation d’honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## **6) CONDITIONS D’OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE**

Le consommateur doit cesser d'utiliser le quad dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire Can-Am dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

## **7) CE QUE BRP FERA**

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine de Quad Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un distributeur/concessionnaire Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du quad au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le quad se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## 8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

## 9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

1. Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
2. Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème.
3. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

**Pour l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, la Russie et la CEI, veuillez communiquer avec notre bureau européen:**

**BRP EUROPE N.V.**

Groupe support à la clientèle  
Skaldenstraat 125  
9042 Gent  
Belgium  
Tel.: + 32-9-218-26-00

**Pour la Scandinavie, veuillez communiquer avec notre bureau de Finlande:**

**BRP FINLAND OY**

Service après-vente  
Ahjotie 30  
Fin-96320 Rovaniemi  
Finland  
Tel.: + 358 16 3208 111

**Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec votre distributeur local ou contacter notre bureau nord-américain:**

**BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

Groupe support à la clientèle  
75, rue J.A. Bombardier  
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3  
Tél.: 819 566-3366

Vous trouverez les coordonnées de votre distributeur local sur [www.brp.com](http://www.brp.com).

\* Dans le territoire couvert par cette garantie limitée, Bombardier Produits Récréatifs inc. ou ses sociétés affiliées distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

<sup>MC</sup> marque de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

---

# **GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN: QUAD CAN-AM<sup>MC</sup> 2009**

## **1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE**

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)\* garantit ses quads Can-Am année-modèle 2009 neufs et non utilisés vendus par des distributeurs/concessionnaires BRP autorisés («Distributeurs/Concessionnaires») dans les états membres de l'Espace Économique Européen («EEE») (ce qui comprends les états membres de l'Union Européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine quad Can-Am installés par un Distributeur/Concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison du quad Can-Am 2009 bénéficient de la même garantie que le quad.

La présente garantie limitée s'annule si: (i) le quad a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (ii) une modification du quad a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le quad a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

## **2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE.

Ni un distributeur, ni un Distributeur/Concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

### **3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE**

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un Distributeur/Concessionnaire autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau dans le moteur;
- Les dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

### **4) DURÉE DE LA GARANTIE**

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de:

VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée.

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale ou de location.

Un produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

## 5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont remplies:

- Le quad Can-Am 2009 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par leur premier propriétaire auprès d'un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le quad Can-Am 2009 doit être enregistré en bonne et due forme par un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé;
- Le quad Can-Am 2009 doit être achetée dans l'EEE;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## 6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le quad dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un Distributeur/Concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que la période pour aviser un Distributeur/Concessionnaire BRP est sujette aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

## 7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un Distributeur/Concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du quad au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le quad se trouve en dehors de l'EEE, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## **8) TRANSFERT**

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un Distributeur/Concessionnaire BRP autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a acceptée le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

## **9) SERVICE À LA CLIENTÈLE**

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème.

Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

**Pour l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, la Russie et la CEI, veuillez communiquer avec notre bureau européen:**

**BRP EUROPE N.V.**

Groupe support à la clientèle  
Skaldenstraat 125  
9042 Gent  
Belgium  
Tel.: + 32-9-218-26-00

**Pour la Scandinavie, veuillez communiquer avec notre bureau de Finlande:**

**BRP FINLAND OY**

Service après-vente  
Ahjotie 30  
Fin-96320 Rovaniemi  
Finland  
Tel.: + 358 16 3208 111

**Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec votre distributeur local ou contacter notre bureau nord-américain:**

**BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

Groupe support à la clientèle  
75, rue J.A. Bombardier  
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3  
Tél.: 819 566-3366

Vous trouverez les coordonnées de votre distributeur local sur [www.brp.com](http://www.brp.com).

## **CONDITIONS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE**

**Les termes et conditions suivants ne sont applicables qu'aux produits vendus en France:**

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit:

1. Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant:
  - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
  - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage;
2. Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

\* Dans le territoire couvert par cette garantie limitée, Bombardier Produits Récréatifs inc. ou ses sociétés affiliées distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

<sup>MC</sup> marque de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

---

# RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Nous tenons à vous informer que vos coordonnées seront utilisées à des fins de sécurité et de garantie. Parfois, nous utilisons aussi les coordonnées de nos clients pour les renseigner sur nos produits et nos offres. Si vous préférez ne pas recevoir d'information à propos de nos produits, offres et services, écrivez-nous à l'adresse ci-après.

Prenez également note que, de temps à autre, des organismes de confiance sélectionnés avec soin peuvent être autorisés à utiliser les coordonnées de nos clients pour promouvoir des produits et services de qualité. Si vous ne désirez pas que vos coordonnées soient transmises à ces organismes, écrivez-nous à l'adresse suivante.

## **Au Canada**

### **BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

Service de la garantie  
75, rue J.-A. Bombardier  
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3  
Télécopieur: 819 566-3590

## **Aux États-Unis**

### **BRP US INC.**

Warranty Department  
7575 Bombardier Court  
Wausau WI 54401  
Tél.: 715 848-4957

## **Autres pays dans le monde**

### **DISTRIBUTION EUROPÉENNE DE BRP**

Service de la garantie  
Chemin de Messidor 5-7  
1006 Lausanne Suisse  
Télécopieur: + 41213187801

---

# CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

Si vous déménagez ou devenez le nouveau propriétaire du véhicule, veuillez aviser BRP:

- en postant l'une des cartes (ci-dessous)
- en composant, **si vous habitez l'Amérique du Nord**, le 819 566-3366 (Canada) ou le 715 848-4957 (É.-U.)
- en prenant contact avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel sécuritaire. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

**VÉHICULES VOLÉS:** Si votre véhicule est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire Can-Am autorisé. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

## **Amérique du Nord**

### **BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

Service de la garantie  
75, rue J.A. Bombardier  
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3  
Canada

## **Autres pays dans le monde**

### **DISTRIBUTION EUROPÉENNE DE BRP**

Service de la garantie  
Chemin de Messidor 5-7  
1006 Lausanne  
Suisse











NUMÉRO DE MODÈLE  
DU VTT \_\_\_\_\_

NUMÉRO D'IDENTIFICATION  
DU VÉHICULE (N.I.V.) \_\_\_\_\_

NUMÉRO D'IDENTIFICATION  
DU MOTEUR (N.I.M.) \_\_\_\_\_

Propriétaire : \_\_\_\_\_

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

Date d'achat \_\_\_\_\_

JOUR

MOIS

ANNÉE

Date d'expiration  
de la garantie \_\_\_\_\_

JOUR

MOIS

ANNÉE

À faire remplir par le concessionnaire lors de la vente

SCEAU DU CONCESSIONNAIRE

V00A21L

Veillez communiquer avec le concessionnaire qui vous a vendu le VTT pour vous assurer qu'il l'a enregistré auprès de BRP.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:



## AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.



## AVERTISSEMENT

**LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE.** Une collision ou un renversement peut se produire rapidement, même pendant des manoeuvres telles les tournants, la conduite en pente ou sur des obstacles si vous omettez de prendre les précautions nécessaires.

**DES BLESSURES SÉRIEUSES OU MÊME MORTELLES** pourraient résulter du non-respect de ces directives:

- **LISEZ CE GUIDE DU CONDUCTEUR ET TOUTES LES ÉTIQUETTES AVANT D'UTILISER CE VÉHICULE.**
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE AVANT D'EN AVOIR APPRIS LE FONCTIONNEMENT.** Les novices devraient suivre un cours de formation certifié.
- **NE TRANSPORTEZ JAMAIS DE PASSAGER.** Vous courrez davantage le risque de perdre le contrôle de votre véhicule lorsque vous transportez un passager.
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR UNE SURFACE ASPHALTÉE.** Vous courrez davantage le risque de perdre le contrôle de votre véhicule lorsque vous conduisez votre véhicule tout-terrain sur une surface asphaltée.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS CE VTT SUR UNE VOIE PUBLIQUE.** Il y a risque de collision avec un autre véhicule si vous circulez sur une voie publique avec votre véhicule.
- **PORTEZ TOUJOURS UN CASQUE APPROUVÉ,** des verres de protection et des vêtements protecteurs.
- **NE JAMAIS CONDUIRE SOUS L'EFFET DE L'ALCOOL OU DE LA DROGUE.** Ces substances réduisent le temps de réaction et troublent le jugement.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS CE VÉHICULE À DES VITESSES EXCESSIVES.** Vous courrez davantage le risque de perdre le contrôle de ce véhicule quand vous conduisez à une vitesse trop élevée sans tenir compte du terrain, de la visibilité et de votre expérience.
- **N'ESSAYEZ JAMAIS DE FAIRE DES CABRÉS, DES SAUTS OU D'AUTRES MANOEUVRES PÉRILLEUSES.**

219 000 558

CA

OPERATOR'S GUIDE, RENEGADE / FRENCH  
GUIDE DU CONDUCTEUR, RENEGADE / FRANÇAIS

FAIT AU / MADE IN CANADA

U/M:P.C.